

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AIR CLIMAT
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SOBRIÉTÉ EAU GUIDER
DÉPLACEMENTS DOUX ATTÉNUER VÉLO PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE
SOCIAL HABITAT ET PATRIMOINE
MODES DOUX PRÉSERVER SOLEIL AGRICULTURE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLAN CLIMAT ÉNERGIE

AVENIR ADAPTATION TRANSPORTS
ANTICIPER AMÉLIORER VIE VENTS ÉNERGIE EOLIENNES
PROTÉGER OBJECTIFS TEMPÉRATURE URBANISME COLLECTE
MOBILITÉ CLIMAT ECONOMIE FORÊT EAU BASSE CONSOMMATION
NATURE MATIÈRES PREMIÈRES
SOLAIRE

PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL 2014

www.rhone.fr





Editorial

Le changement climatique est en cours. Il s'observe sur notre territoire qui connaît aujourd'hui un climat beaucoup plus tempéré, avec une saisonnalité plus difficile à établir. D'autres signes l'attestent : la température moyenne du fleuve Rhône augmente, les vendanges commencent plus tôt...

Le Département du Rhône, acteur de la solidarité territoriale, s'est saisi depuis longtemps des enjeux environnementaux, sociaux, économiques auxquels est confronté son territoire et, plus récemment, des enjeux climatiques ; dès 2007, la collectivité a réalisé un bilan carbone de ses activités et mis en place une politique de l'énergie. Un exemple, entre autres, de son action volontariste en faveur du développement durable.

L'adoption d'un plan climat énergie territorial rendu obligatoire par la loi Grenelle fournit ainsi l'occasion au Département de réaffirmer son engagement, de fédérer et d'accompagner ses partenaires autour d'une même ambition : faire de la transition énergétique un levier pour le développement durable de son territoire. Le contexte de la réforme territoriale qui donne lieu à l'émergence d'une nouvelle collectivité en 2015 offre les conditions de mise en œuvre d'une politique renouvelée intégrant pleinement les objectifs de maîtrise de l'énergie et de lutte contre le changement climatique.

Engagé en 2012 et construit dans une dynamique collaborative impliquant les élus, les services de la collectivité mais aussi les partenaires du Département (collectivités, services de l'État, ...), le plan climat énergie territorial se décline en 38 fiches actions qui guideront la collectivité et ses partenaires dans la construction d'un développement durable du territoire.

Il couvre 4 thématiques correspondant à des enjeux identifiés pour la collectivité et le territoire du futur Rhône :

- la maîtrise de l'énergie dans l'habitat et les bâtiments départementaux,
- la promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture,
- des opportunités de développement local à soutenir,
- la diffusion d'une culture énergie-climat dans les services départementaux.

Conçu en cohérence avec les objectifs du schéma régional climat air énergie, le plan climat énergie territorial traduit de manière concrète et opérationnelle la contribution du Département. Il fournit également une feuille de route permettant de suivre et d'évaluer cette contribution.

Le territoire rhodanien vit actuellement une évolution exceptionnelle, avec la naissance de la Métropole lyonnaise et du Nouveau Rhône. Les défis de la transition énergétique et du changement climatique ne peuvent être ignorés dans la vision d'avenir de ce nouveau territoire que le Département a l'ambition de construire sur un mode partenarial renforcé.

Je souhaite que le Département, fidèle à ses valeurs de solidarité et d'exemplarité, puisse mobiliser et motiver de plus en plus de rhodaniens et d'acteurs locaux pour progresser ensemble dans la prise en compte des objectifs de la transition énergétique.

Danielle CHUZEVILLE
Présidente du Conseil général du Rhône.



Sommaire

Une ambition	5
Une démarche	6
Les enjeux	8
• Nous sommes dépendants de ressources énergétiques dont la disponibilité va aller en diminuant et les coûts en augmentant	8
• Nos émissions de gaz à effet de serre contribuent au réchauffement climatique ; elles devront être divisées par quatre en une génération	9
• Les changements climatiques, dont les manifestations restent encore peu perceptibles jusqu'à présent à notre échelle, modifieront progressivement de plus en plus nos modes de vie et notre économie	10
Les orientations	12
• Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain	12
• Développer les alternatives à la voiture	14
• Enjeux énergie-climat : des opportunités de développement local	14
• Économies d'énergie et énergies renouvelables	15
• Accompagner l'agriculture et la forêt face aux enjeux climatiques et énergétiques.	15
• Promouvoir une consommation responsable	16
• Pour un urbanisme et un aménagement maîtrisé	16
• Développer une culture énergie-climat au sein du Département	16
Le plan d'actions	17
Annexes	
Annexe 1 - Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'Est Lyonnais	132
Annexe 2 - Le Département acteur de la démostriction	134
Annexe 3 - Les objectifs du Schéma Régional Climat Air énergie (SRCAE) appliqués au territoire du Nouveau-Rhône	136
Annexe 4 - Contributions des pistes d'actions du PCET rhodanien aux orientations du SRCAE	140



Une ambition

Face à deux grands phénomènes...

- la réduction des réserves de ressources énergétiques fossiles et fissiles, sur lesquelles repose le développement de nos sociétés industrielles depuis deux siècles et, en définitive, notre économie toute entière et nos modes de vie,
- les changements climatiques, qui trouvent principalement leur origine dans les émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

... nous sommes confrontés à trois défis :

- nous émanciper de notre dépendance aux ressources fossiles et fissiles : nous devons pour cela réduire nos besoins énergétiques, devenir plus efficaces dans la façon de les satisfaire et développer les énergies renouvelables,
- réduire dans des proportions très importantes nos émissions de gaz à effet de serre (GES), parmi lesquelles notamment celles qui sont dues à la combustion des énergies fossiles,
- nous adapter aux changements climatiques en cours, qui vont avoir des incidences parfois très importantes sur nos modes de vie, nos modes de production - agricoles et forestiers notamment, nos paysages, la disponibilité de nos ressources en eau, les risques auxquels des aléas climatiques pas nécessairement plus nombreux mais de plus grande ampleur peuvent nous exposer.

Les réponses à ces défis doivent se développer à tous les niveaux.

Si les grandes institutions internationales ont bien sûr un rôle à jouer pour définir les objectifs qui doivent être poursuivis au niveau planétaire et coordonner le plus équitablement possible les moyens de les atteindre, c'est au niveau de chaque État, de chaque collectivité, de chaque entreprise, de chaque personne que les changements à mettre en oeuvre devront se concrétiser.

Le Département du Rhône entend prendre sa part de responsabilité dans ce vaste chantier :

au-delà d'une réponse à l'obligation découlant du Grenelle de l'environnement, c'est dans cette perspective qu'il s'est engagé dans l'élaboration de son plan climat énergie.

Les objectifs sont bien identifiés : réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter aux conséquences du changement climatique, se préparer aux évolutions du contexte énergétique, en anticiper les incidences économiques et financières. Ils concernent le Département lui-même comme les bénéficiaires de ses politiques. Il s'agit par conséquent de les intégrer autant dans le fonctionnement interne et dans les activités propres de la collectivité, que dans l'ensemble de ses politiques et de ses interventions en faveur du territoire et des habitants du Rhône, en cohérence avec les orientations régionales du SRCAE, et dans la recherche de synergies avec les initiatives des collectivités rhodaniennes engagées elles aussi autour de ces objectifs.



Une démarche

L'élaboration du PCET du Rhône ...

... a reposé sur une gouvernance articulée autour de deux instances de pilotage :

- **la commission développement durable**, placée sous la présidence du Vice-président délégué à la santé et à l'environnement, réunit 12 élus représentatifs de l'assemblée départementale. Elle est chargée de suivre tous les chantiers développement durable en cours : Agenda 21, plan climat énergie territorial (PCET), et valide aussi chaque année le rapport annuel développement durable.
- **le comité de pilotage technique**, responsable de l'animation transversale de la démarche. Ce comité est composé de la direction générale, de représentants des 7 pôles de l'administration départementale, des principales directions représentatives des compétences et de l'activité du Département, ainsi que des représentants de l'administration territorialisée (Maisons du Rhône).

... et s'est déroulée en quatre grandes étapes :

Un diagnostic partagé

En amont de la démarche, un diagnostic a été mené à l'échelle des services de la collectivité et de son territoire. Mis à la connaissance de l'ensemble des contributeurs, il est constitué de trois volets :

- bilan des émissions de GES de la collectivité,
- bilan des émissions de GES et des consommations énergétiques sur le territoire,
- diagnostic de vulnérabilité du territoire face aux changements climatiques.

Des éléments de ce diagnostic sont synthétisés dans la présentation des enjeux et des grandes orientations du plan d'action (cf. p 6 à 14). Les données présentées portent sur le territoire du nouveau Département tel que défini dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles adopté par les députés et sénateurs le 19 décembre 2013.

La mobilisation des services et des partenaires

La concertation s'est déroulée, dans un premier temps en interne, puis et avec différents partenaires intervenant sur l'ensemble du territoire, autour de 4 thèmes (Bâtiments et Moyens des services - Logement et précarité - Agriculture, eau, alimentation - Mobilité et urbanisme) :

- une première série d'ateliers a réuni les référents développement durable désignés au sein de chaque service et des experts du Département travaillant sur les questions mises en débat. Ces premiers ateliers ont permis de faire émerger des pistes d'actions,
- une seconde série d'ateliers ouverte aux représentants des institutions rhodaniennes et partenaires concernés, a permis de vérifier la cohérence et la faisabilité de ces pistes d'actions.



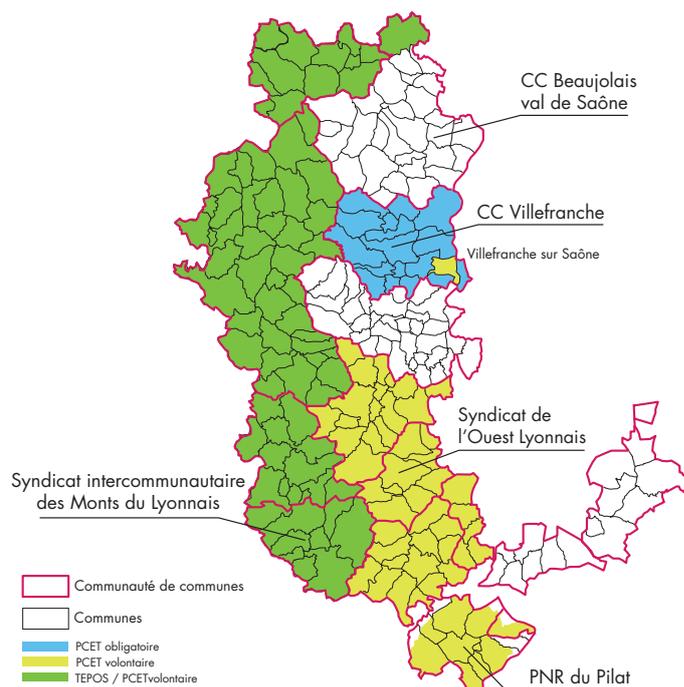
Des ateliers d'échanges sur les territoires

La concertation s'est poursuivie par une dernière série d'ateliers sur les territoires, à l'échelle des SCoT (Beaujolais, Ouest lyonnais, Monts du Lyonnais et Pilat Rhodanien/Est lyonnais).

Ils ont permis d'intégrer au projet de PCET les attentes des territoires, et de compléter les pistes d'actions en conséquence.

Parmi ces territoires, une majorité est engagée dans des démarches de plans climat locaux ou de territoires à énergie positive (TePos). Aussi cette phase de discussion a permis d'identifier les articulations possibles entre les actions portées par les territoires et celles envisagées par le Département.

Démarches énergie-climat portées par les territoires rhodaniens



La rédaction des fiches actions et la validation du plan d'actions ...

Les fiches actions ont été rédigées par les directions. Chaque fiche identifie le pilote/responsable de l'action et les modalités de sa mise en œuvre. La loi de réforme territoriale et la création de la Métropole lyonnaise induit la réorganisation des services du Département, aussi certaines fiches pourront être reprises dès que sa nouvelle organisation sera opérationnelle (1^{er} janvier 2015) et au vu des moyens dont disposera la nouvelle collectivité.

Après recueil de l'avis de l'assemblée départementale, et en application du décret n°2011-829 du 11 juillet 2011, le projet de plan d'actions sera soumis à l'avis du Préfet de Région et du Président de la Région Rhône-Alpes, avant adoption définitive.



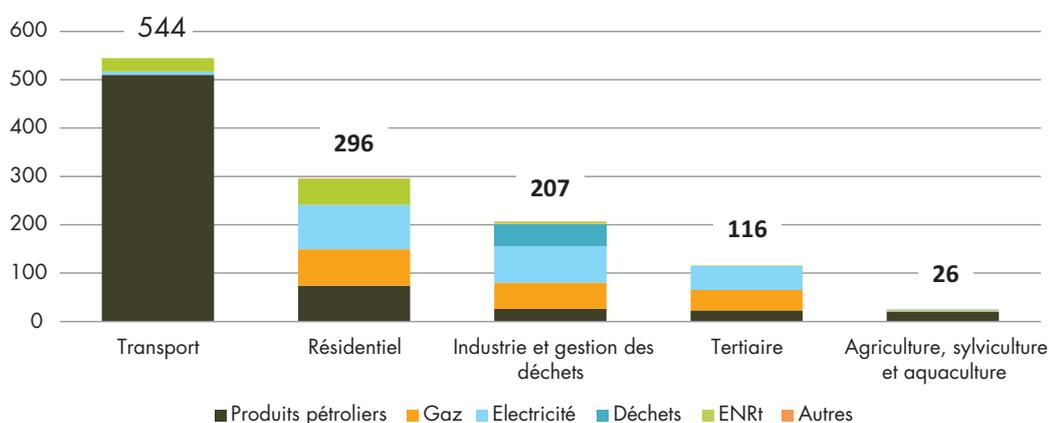
Les enjeux

Nous sommes dépendants de ressources énergétiques dont la disponibilité va aller en diminuant et les coûts en augmentant

L'analyse des enjeux énergétiques sur le territoire du Rhône révèle l'importance d'anticiper les évolutions du contexte énergétique et de la disponibilité des ressources fossiles ; cette notion de « disponibilité des ressources » recouvre ici trois aspects : quantités, prix et qualité (cette qualité intégrant les impacts de sa production sur l'environnement).

- **Les énergies d'origine fossile, produits pétroliers et gaz**, représentent 70 % des consommations énergétiques du territoire rhodanien - respectivement 55 % et 15 %. La projection dans un environnement d'approvisionnement contraint pose les problématiques les plus aiguës pour le secteur de la mobilité et des transports, dont la consommation est quasiment exclusivement satisfaite par des carburants pétroliers (les carburants gaz représentant l'alternative la plus simple à court terme).
- **Les consommations d'électricité** représentent 19 % des consommations énergétiques départementales. Leur consommation suit une tendance à la hausse, soutenue par de nouveaux usages et une croissance du taux d'équipement des ménages, des entreprises et des administrations en appareils consommateurs d'électricité (+ 12 % de consommation totale d'électricité entre 2000 et 2010, + 58 % pour le secteur résidentiel sur la même période). La question de l'approvisionnement du territoire en électricité n'est pas une question secondaire ; elle l'est encore moins dans une perspective de report des consommations d'énergies fossiles vers l'électricité dans le secteur des transports.
- **Le secteur des transports** est le premier secteur consommateur d'énergie : il absorbe 46 % des consommations sur le nouveau périmètre départemental (544 kilotonnes équivalent pétrole). Il devance le secteur résidentiel (296 kilotonnes équivalent pétrole, 25 % des consommations). Les plus gros potentiels de réduction des consommations d'énergie se situent dans ces deux secteurs.
- **Les activités économiques du département**, enfin, sont à l'origine de près de 30% des consommations énergétiques du territoire (17 % pour l'industrie, 10 % pour le tertiaire, 2% pour l'agriculture). La maîtrise de l'énergie dans ces secteurs est un enjeu clé de la compétitivité des entreprises.

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE (EN KTEP), HORS AGGLO LYONNAISE

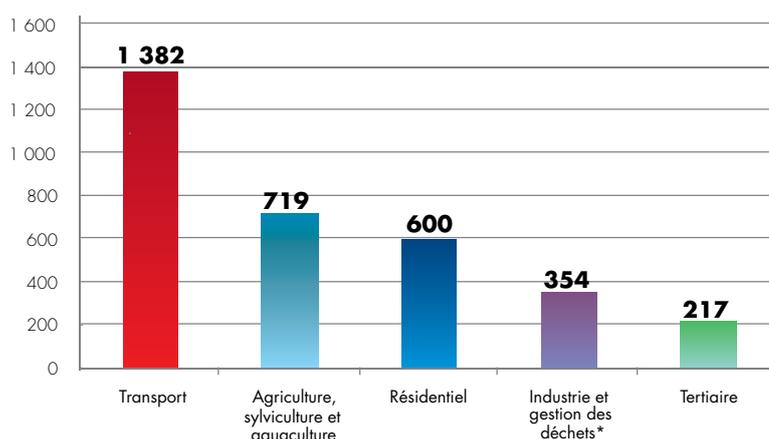


Nos émissions de gaz à effet de serre contribuent au réchauffement climatique ; elles devront être divisées par quatre en une génération

Nos émissions de gaz à effet de serre sont pour une large part la conséquence de consommation énergétique, et notamment de nos consommations d'énergie fossile - pétrole, gaz, et dans une mesure beaucoup moins importante, charbon.

- **Les transports** représentent ainsi le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre dans le Rhône. Ceci est directement lié à la prééminence des transports routiers, qui consomment presque exclusivement des produits pétroliers – et la réduction des émissions unitaires des véhicules est plus que compensées par l'augmentation des trafics. C'est donc la mobilité dans son ensemble et les modes de transport utilisés qui doivent être considérés.
- **Les émissions des logements** représentent moins de la moitié de celles dues aux transports. Elles représentent une part néanmoins importante, qui pourrait être réduite dans une forte proportion avec des bâtiments énergétiquement plus performants.
- **Les émissions liées aux activités agricoles et sylvicoles et aquacoles**, sont plus importantes que celles des logements. Elles ne résultent que dans une faible proportion des consommations énergétiques de ces secteurs d'activités. Ce sont principalement les émissions de méthane des élevages bovins et les émissions de protoxyde d'azote liées aux excédents de fertilisation azotée des cultures. Les premières peuvent être en partie compensées dans le cas d'élevage au pré, les secondes réduites par des apports d'engrais mieux maîtrisés - qui contribuent en même temps à réduire la contamination diffuse des eaux.
- **Les émissions industrielles**, dont font également partie celles qui résultent de la gestion des déchets, représentent environ la moitié des émissions d'origines agricoles et sylvicoles. Elles proviennent pour partie des consommations d'énergie de ce secteur, et pour partie des process mis en oeuvre : ce sont par exemple les gaz fluorés des systèmes de réfrigération ou les dégagements de méthane des ordures ménagères mises en décharge.
- **Les émissions du secteur tertiaire** ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des émissions. Elles tendent toutefois à augmenter en proportion du développement de ces activités. Il est par conséquent important de les réduire. Cela passe notamment par l'amélioration des performances thermiques des bâtiments, comme pour les logements, mais également par une réduction des consommations de l'ensemble des appareils électriques, qui augmentent plus rapidement encore que l'activité du secteur.

L'ORIGINE DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE (KTEQCO₂), HORS AGGLO LYONNAISE



Les changements climatiques, dont les manifestations restent encore peu perceptibles jusqu'à présent à notre échelle, modifieront progressivement de plus en plus nos modes de vie et notre économie.

Au XX^{ème} siècle, la température moyenne à la surface de la Terre a augmenté d'environ 0,74 °C. Cette augmentation se poursuit : d'ici 2100, la température moyenne à la surface de la terre pourrait encore gagner de l'ordre de 2 à 6 °C.

Ce réchauffement est important : l'étude des carottes de glace prélevées en Antarctique ou au Groenland sur quelques centaines de milliers d'années révèle en effet que l'écart de température moyenne du globe entre une ère glaciaire et une ère interglaciaire n'est que de 4 à 6°C.

Il est également extrêmement rapide et, plus encore que son ampleur, c'est cette rapidité qui pose problème : avec le climat, ce sont les conditions de vie qui vont se trouver très rapidement modifiées, avec des incidences majeures pour les activités humaines.

Le réchauffement observé en France est un peu supérieur à celui que l'on observe à l'échelle de la planète : les températures y ont augmenté de près d'un degré au cours du XX^{ème} siècle. Et des travaux de l'INRA indiquent qu'en moins de 40 ans, le climat initialement «tempéré humide» du département du Rhône est devenu «sub-méditerranéen». A Lyon-Bron, les températures moyennes ont déjà augmenté d'environ 1,5° C entre 1980 et 2007, ce qui est considérable.

Cette évolution devrait s'amplifier dans les prochaines décennies.

Elle se manifestera par :

- **une augmentation des températures annuelles moyennes**, plus marquée l'été que l'hiver, en raison notamment d'une forte hausse des maximales durant la période estivale.
- **le relèvement des températures minimales hivernales**, avec le risque d'une quasi-disparition des périodes de gel. Cette tendance, à laquelle on ne prête pas forcément attention, a des incidences potentiellement majeures : l'aire de répartition de la plupart des êtres vivants est notamment conditionnée par les températures les plus basses rencontrées l'hiver. On peut ainsi s'attendre à des changements importants dans la répartition géographique de nombreuses espèces animales et végétales.
- **une diminution sensible des précipitations annuelles**, qui accentue les écarts intersaisonniers que l'on connaît déjà. Les pluies estivales diminuent, tandis que les précipitations tendent à devenir de plus en plus irrégulières, avec des épisodes pluvieux de plus en plus intenses et des périodes de sécheresse plus récurrentes.



Les conséquences de ces évolutions se manifesteront dans de nombreux domaines :

- **transformation des paysages**, avec une végétation qui devra s'adapter à des hivers plus doux, des étés à la fois plus chauds et plus secs, une moindre disponibilité en eau des sols,
- **fragilisation des ressources en eau** - avec des nappes souterraines moins bien alimentées par des pluies plus irrégulières et un fleuve, le Rhône, au débit moins soutenu par la fonte de glaciers alpins en régression,

*Le Département assure l'animation du Schéma d'aménagement et de gestion de l'Est lyonnais
(cf. Annexe 1 – Mise en œuvre du SAGE de l'Est lyonnais)*

- **modification des conditions de production agricole et forestière**, sous l'effet conjugué d'une pluviométrie moins favorable, d'épisodes de sécheresse et de fortes chaleurs plus fréquents et prolongés, de températures minimales hivernales élevées,
- **risques sanitaires**, avec le développement de nouveaux agents pathogènes ou d'organismes vecteurs de maladies infectieuses, et les effets d'épisodes caniculaires pour les personnes les plus exposées,

*Le Département du Rhône est responsable de la démoustication pour la lutte contre les nuisances mais également pour la lutte contre la transmission des maladies
(cf Annexe 2 – Le Département acteur de la démoustication)*

- exposition à des **aléas climatiques de plus grande ampleur** : crues, inondations, rétractation des argiles, incendies de forêt... et à leurs conséquences pour les bâtiments, les infrastructures de transports, de distribution d'énergie...

¹ entre 1906 et 2005 précisément.

² « Changements du climat 1950-2009 dans le Sud de la France », François Lelièvre, Stephan Sala et Florence Volaire, Programme Climfourel, INRA, UMR CEFE, Montpellier.



Les orientations

Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain

Les logements du Nouveau Rhône ont une consommation énergétique estimée à 255 640 tonnes équivalent pétrole d'énergie finale (soit 2 973 GWh d'énergie finale) par an. Derrière ces chiffres se cache la réalité d'un bâti dont les performances thermiques sont la plupart du temps peu performantes (53% des logements ont été construits avant 1975), avec pour conséquence des factures élevées pour les ménages. Les dépenses énergétiques représentent un poste de plus en plus important de leur budget, et les situations de précarité énergétique se multiplient. Les constructions sont certes désormais soumises à une réglementation qui impose des niveaux de consommation significativement moins élevés que par le passé, mais le parc de logements se renouvelle lentement, et l'enjeu se situe pour l'essentiel dans la réhabilitation du parc existant.

Le Département entend par conséquent :

- **renforcer sa politique en faveur de la rénovation de l'habitat privé**
- **Inciter les établissements médico-sociaux à réduire leur consommation d'énergie et à intégrer les enjeux climatiques**

Il gère par ailleurs un patrimoine important - locaux administratifs, collèges, équipements publics, avec des consommations d'énergie d'autant plus élevées que de nombreux bâtiments ont été construits bien avant que les réglementations thermiques en limitent les déperditions.

L'objectif est de réduire fortement les consommations du patrimoine départemental :

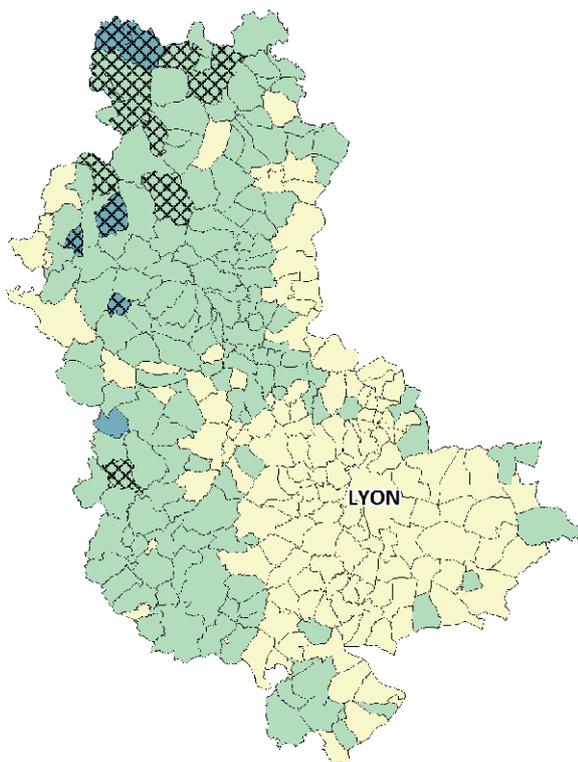
- en établissant une **charte bâtiment** contenant des outils d'aide pour la conduite des travaux sur ses bâtiments,
- en **optimisant les usages des bâtiments** (consommations énergie et eau, maintenance...),
- en **améliorant la connaissance de bâtiments**, à commencer par le repérage des plus énergivores, afin d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme pluriannuel d'investissement.



Les dépenses énergétiques constituent un poste de plus en plus important dans le budget des ménages et les augmentations du coût des énergies, inéluctables, ne pourront qu'accentuer cette évolution.

Les plus défavorisés seront bien sûr les plus affectés, avec pour corollaire des situations de précarité énergétique de plus en plus fréquentes. Au-delà, c'est une part croissante de la population qui verra ainsi les dépenses énergétiques représenter une part très significative de ses revenus. La simulation d'une augmentation du coût des énergies montre qu'elles s'élèveraient sur une large partie du département à plus de 10 % du revenu médian des rhodaniens, lorsque leurs conditions de logement et leurs besoins de déplacement, qui sont ceux de nombreux ménages, se traduisent par des niveaux élevés de consommations d'énergies.

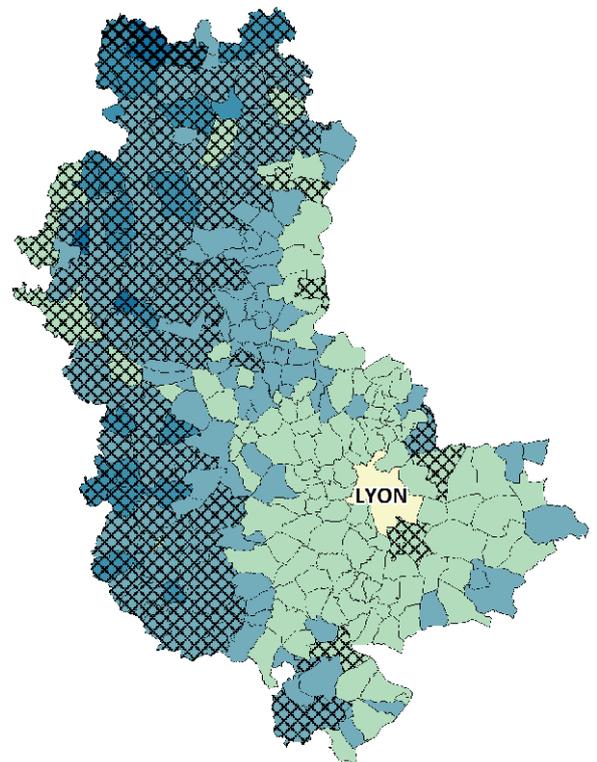
LA PART DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DU LOGEMENT DANS LE BUDGET DES MÉNAGES



En 2011, avec 1 baril à 111\$, un prix moyen du gaz de 0,068 €/kWh et un prix moyen de l'électricité de 0,166 €/kWh

Dépenses énergétiques dans le logement en €/ménage par an

- Plus de 5 000 euros
- Entre 4 000 et 5 000 euros
- Entre 3 000 et 4 000 euros
- Entre 2 000 et 3 000 euros
- Moins de 2 000 euros



Dans l'hypothèse d'un baril à 180\$ et d'une augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité de 60 à 40 %

Part des dépenses énergétiques dans le revenu médian 2011

- Plus de 20 %



Développer les alternatives à la voiture

Les transports représentent à l'échelle du département le premier poste des consommations énergétiques. La route occupe le premier rang, tant pour le fret des marchandises que pour le déplacement des personnes. En 2009, les voitures particulières ont parcouru 5,5 milliards de kilomètres sur le territoire du Rhône, et consommé pour cela 225 millions de litres de carburants. L'impact est économique et environnemental – les transports constituent dans le Rhône le premier secteur d'émission de gaz à effet de serre, mais également social (en moyenne, une famille du Beaujolais habitant une maison ancienne qui consomme beaucoup d'énergie dépense malgré tout plus de 50 % de plus en carburants pour sa (ses) voiture(s) qu'en énergie pour son logement...).

Le Département souhaite par conséquent **accompagner le développement des alternatives à la voiture individuelle** :

- en commençant par **montrer l'exemple**, en révisant le plan de déplacement d'entreprise interne, pour réduire les consommations et les émissions de sa flotte de véhicules, faire évoluer les pratiques, développer le télétravail et les modes doux de déplacement...
- en **favorisant l'émergence de PDIE**, en soutenant les animations portées par les collectivités locales,
- en **développant**, en lien avec les collectivités du département, les **incitations au covoiturage et la place du vélo**.

Enjeux énergie-climat : des opportunités de développement local

Économies d'énergie et énergies renouvelables

La transition énergétique repose sur trois piliers : **la sobriété**, qui passe par une réduction des besoins (à travers par exemple l'isolation d'un bâtiment), **l'efficacité**, qui permet de couvrir ces besoins à moindre coût en optimisant l'usage de l'énergie (avec par exemple une bonne régulation, adaptée aux différents usages d'un bâtiment selon les moments du jour, de la semaine ou de l'année), **le développement des énergies renouvelables** enfin, pour remplacer les énergies fossiles et fissiles.

Le développement des économies d'énergie et celui des énergies renouvelables dépendent moins aujourd'hui des avancées technologiques que de celles qui peuvent résulter des initiatives locales.

Le Département soutient les énergies renouvelables au travers de dispositifs d'aides aux particuliers et aux collectivités.

Le Département souhaite encourager les évolutions nécessaires à travers :

- **son soutien à la méthanisation**,
- **le développement du conseil en énergie partagé** auprès des communes et celui d'un dispositif mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie.



Accompagner l'agriculture et la forêt face aux enjeux climatiques et énergétiques.

Les activités agricoles et forestières sont les premières concernées par les changements climatiques. L'évolution des températures et du régime des précipitations, leurs conséquences sur la disponibilité en eau des sols, sur les conditions de vie des espèces animales et végétales, sur le cycle des cultures et le développement des essences forestières ... impactent progressivement la conduite des exploitations et celle des peuplements. La production de fourrages, par exemple, est l'une de celles qui souffrent le plus des évolutions observées. En 2011, les éleveurs du Rhône ont dû s'approvisionner en fourrage à l'étranger pour plus de 10 millions d'euros, les pertes en fourrage représentant de 40 à 55% de la production moyenne annuelle. L'aide du Département aux éleveurs victimes de la sécheresse s'est élevée à 893 475 €, ce qui représente cette année-là 16 % de ses aides à l'agriculture. Les massifs forestiers ont payé un lourd tribut aux tempêtes de 1999 et à la canicule de 2003 et la succession d'épisodes de sécheresses, au cours des 10 dernières années, les a encore fragilisés. La question du choix d'essences adaptées aux évolutions en cours se pose avec acuité pour les propriétaires et gestionnaires de forêts.

Par ailleurs, les activités agricoles sont à l'origine de 22% des émissions de gaz à effet de serre du département. Si une partie de ces émissions est intrinsèquement liée aux modes même de production (fermentation entérique des bovins), **d'autres peuvent être évitées** (émissions de protoxyde d'azote liées aux excédents de fertilisation azotée par exemple), ce qui permet en même temps de **réduire à la fois les charges d'exploitation et une source de contamination diffuse des eaux.**

Le Département a vocation à travailler au côté des acteurs ruraux pour les aider à s'adapter aux évolutions en cours, en réduisant à la fois leur vulnérabilité aux changements climatiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le Département accompagne les acteurs socio-économiques, et notamment les agriculteurs (soutien aux filières agricoles de proximité, protection des espaces naturels et agricoles, ...). Il favorise le partage de connaissance des émissions de GES avec les agriculteurs.

A travers son Plan climat Énergie, il s'engage ainsi à :

accompagner la filière bois pour la production de bois énergie dans une gestion durable de la forêt intégrant l'adaptation des peuplements aux changements climatiques.

Promouvoir une consommation responsable

On estime que si les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire départemental sont de l'ordre de 3 271 téqCO₂ par an, **les émissions indirectes**, provoquées par la production, le transport et la commercialisation des biens consommés dans le Rhône mais venant d'ailleurs **majorent ce chiffre de 40 à 50 %**. Cela signifie que les évolutions qu'appellent les bouleversements du contexte énergétique et climatique ne s'arrêtent pas aux seules consommations directes d'énergie : elles supposent un changement des habitudes de consommation.

Le Département cible son intervention dans ce domaine sur 5 actions :

- **encourager les syndicats d'eau** pour préserver la ressource,
- **accompagner les collectivités sur le plan technique** (eau potable, assainissements autonome et collectif, milieux aquatiques),
- **promouvoir une alimentation saine** de proximité et de saison, éduquer au goût, faire évoluer les menus dans les cantines des collèges et limiter le gaspillage alimentaire,
- **soutenir les circuits de commercialisation de proximité,**
- **réduire les déchets des rhodaniens** mais aussi bien sûr ceux du Département, y compris ceux des chantiers dont il est maître d'ouvrage.



Pour un urbanisme et un aménagement maîtrisé

L'aménagement du territoire a des incidences majeures sur l'exploitation des ressources naturelles et les consommations d'énergies. Des milieux naturels «robustes» et les équilibres dont ils sont les garants constituent en outre le meilleur atout, la meilleure «assurance» dont peut disposer le département pour s'adapter à des évolutions climatiques dont les tendances sont connues mais dont le rythme et l'ampleur sont imprévisibles de façon précise. La **préservation d'espaces agricoles à proximité des zones urbaines et notamment de l'agglomération lyonnaise** participe de la même logique. Et face à des précipitations dont le régime tend à devenir de plus en plus capricieux, la **satisfaction des besoins en eau** suppose d'une part de savoir y répondre de façon économe et d'autre part d'**assurer la disponibilité d'une ressource** qui dépend pour une très large part de la façon dont le territoire rhodanien aura été ménagé.

Le Département mène des actions afin de :

- **soutenir la préservation des espaces naturels agricoles périurbains**, ainsi que celle des zones humides,
- renforcer **la prise en compte du végétal dans ses aménagements** (voirie, bâtiments), assurer un entretien des espaces verts sobre en carbone et en eau.

Le Département s'engage à :

Mettre en place des **critères d'éco-conditionnalité** dans les aides départementales, pour tenir compte d'objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources et de la biodiversité, de développement des énergies renouvelables....

Développer une culture énergie-climat au sein du Département

Le Département a un devoir d'exemplarité dans la mise en œuvre des objectifs de son Plan Climat Énergie. Cela suppose qu'il les intègre dans son activité au quotidien.

Il s'attache en particulier à :

- **sensibiliser et former ses agents** et les utilisateurs de ses bâtiments (gestionnaires des collèges ...) aux enjeux énergétiques et climatiques, et aux économies d'énergie dans les bâtiments départementaux,
- intégrer **des critères énergie** dans ses achats,
- tenir compte des **enjeux climatiques dans la conception et la gestion des voiries** (convention d'engagement volontaire, fauchage raisonné et végétalisation du domaine public routier afin de contribuer à préserver la qualité de l'air et de l'eau, optimisation des circuits de viabilité hivernale et de l'usage de la bouillie de sel,...).

Vous pouvez prendre connaissance des diagnostics complets sur www.rhone.fr/Developpement-et-innovation/Developpement-durable



Le plan d'actions

Les actions du PCET se déclinent en deux grandes catégories, d'une part, les actions identifiées comme prioritaires ; d'autre part, les actions engagées par la collectivité et à poursuivre. Vous les identifierez grâce aux pictogrammes en tête de ligne dans ce sommaire et en tête de chacune des fiches :

→ : action prioritaire

: action engagée et à poursuivre

Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain

→ 01.1	Renforcer la politique de rénovation de l'habitat privé	21
→ 01.2	Inciter les établissements médico-sociaux à réduire leurs consommations et à intégrer les enjeux climatiques	24
→ 01.3a	Établir une charte bâtiment contenant des outils d'aide pour la conduite des travaux sur les bâtiments départementaux	28
→ 01.3b	Optimiser les usages des bâtiments	31
→ 01.3c	Améliorer la connaissance des bâtiments, à commencer par le repérage des plus énergivores, afin d'élaborer et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement	33

Développer les alternatives à la voiture

→ 02.1a	Optimiser les déplacements professionnels (réunions/formations), inciter au covoiturage et à l'usage des TC	37
→ 02.1b	Développer la place du vélo dans les déplacements domicile travail et service	39
→ 02.1c	Diminuer l'impact de l'usage des véhicules de service	41
→ 02.2	Encourager les plans de déplacement des collègues	43
→ 02.3	Accompagner les PDE et PDIE, et promouvoir le télétravail sur le territoire	46
→ 02.4	Développer le covoiturage	49
→ 02.5	Développer la place du vélo en lien avec les collectivités - mettre en avant les différents usages du vélo et du vélo à assistance électrique (domicile travail/loisirs)	51



Enjeux énergie-climat : des opportunités de développement local

Économies d'énergie et énergies renouvelables

→ 03.1	Accompagner la mise en place d'une filière de valorisation des déchets fermentescibles par méthanisation	55
→ 03.2	Promouvoir le conseil en énergie partagé (CEP) auprès des collectivités territoriales	58
→ 03.3	Développer un dispositif mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec les collectivités	60
# 03.4	Soutenir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre des politiques départementales	63

Accompagner la forêt et l'agriculture face aux enjeux climatiques et énergétiques

→ 03.5a	Valoriser et soutenir la filière bois	66
→ 03.5b	Garantir l'approvisionnement en bois énergie des chaufferies bois publiques	69
# 03.6a	Encourager l'adaptation des pratiques agricoles	73
# 03.6b	Approfondir la connaissance des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) dans l'agriculture	75

Promouvoir une consommation responsable

# 03.7	Promouvoir une alimentation saine de proximité de saison : éduquer au goût, faire évoluer les menus dans les cantines et limiter le gaspillage alimentaire	77
# 03.8	Soutenir les circuits de commercialisation de proximité dans les collèges et les établissements médico-sociaux	80
# 03.9a	Réduire la production de déchets des Rhodaniens	84
# 03.9b	Réduire la production de déchets de la collectivité	87
→ 03.10a	Maintenir les services d'assistance technique aux collectivités dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, et des milieux aquatiques	91
→ 03.10b	Consolider la durabilité des services de l'eau par les stratégies de gestion patrimoniale	94

Pour un urbanisme et un aménagement maîtrisé

→ 03.11	Conditionner les aides du Département à des critères développement durable	97
# 03.12	Soutenir la préservation des zones humides	100
# 03.13	Soutenir et promouvoir la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains sur tout le territoire rhodanien	103



Développer une culture énergie-climat au sein du Département

→ 04.1	Sensibiliser les agents du Département aux enjeux climat-énergie dans un objectif de réduction des consommations	107
# 04.2	Sensibiliser les gestionnaires, enseignants et élèves des collèges aux enjeux climat-énergie dans un objectif de réduction des consommations	110
# 04.3	Intégrer des critères énergie-climat dans l'achat public	113
# 04.4a	Améliorer les pratiques de gestion des accotements routiers : les plans d'intervention de fauchage/débroussaillage	116
# 04.4b	Développer les techniques de végétalisation en milieu routier afin de préserver les ressources « eau, air, sol » par la production de biomasse.	118

Le pilotage du plan climat énergie

05.1	Piloter le PCET	122
05.2	Suivre l'évolution des postes d'émissions de GES de la collectivité	124
05.3	Suivre l'évolution des postes émissions GES du territoire	127
05.4	Veiller sur les effets du changement climatique et la vulnérabilité du territoire	129



Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain

→ 01.1	Renforcer la politique de rénovation de l'habitat privé	21
→ 01.2	Inciter les établissements médico-sociaux à réduire leurs consommations et à intégrer les enjeux climatiques	24
→ 01.3a	Établir une charte bâtiment contenant des outils d'aide pour la conduite des travaux sur les bâtiments départementaux	28
→ 01.3b	Optimiser les usages des bâtiments	31
→ 01.3c	Améliorer la connaissance des bâtiments, à commencer par le repérage des plus énergivores, afin d'élaborer et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement	33



■ TITRE DE L'ACTION

RENFORCER LA POLITIQUE DE RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE

■ RÉDACTEUR :

CORINNE RICCI - DIRECTION DU LOGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN (DLDU)

Le Département du Rhône, en partenariat avec l'ANAH, met en œuvre le schéma de l'Amélioration de l'Habitat et de la Lutte contre la Précarité Énergétique (AHLPE).

Ce schéma comporte 3 volets :

- 1. développer le programme « Habiter Mieux » dans le Département et lutter contre la précarité énergétique ;*
- 2. permettre l'accessibilité et l'autonomie de la personne âgée ou handicapée en aménageant le logement existant ;*
- 3. favoriser une offre locative sociale de qualité en traitant l'habitat indigne.*

Il a ainsi missionné un groupement d'opérateurs pour réaliser les actions suivantes :

- porter l'animation globale du Schéma AHLPE en organisant et en structurant le partenariat territorial ;*
- repérer les ménages modestes éligibles au dispositif (au sens des barèmes de l'Anah) et les accompagner, sans frais pour eux, au niveau social, technique et financier ;*
- actionner un des 3 volets du Schéma en fonction de la problématique de chaque ménage éligible.*

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- poursuivre la mise en œuvre du schéma AHLPE,
- maintenir une politique d'aide incitative en faveur des économies d'énergie auprès des ménages,
- suivre les coûts de l'énergie,
- mener une étude prospective sur la rénovation énergétique du logement dans le nouveau Rhône :
 - améliorer notre connaissance du parc logement et des ménages,
 - proposer de nouvelles modalités d'intervention, en coordination avec les acteurs et le territoire, permettant au Département de renforcer son action dans le domaine du logement.

▶ Les résultats attendus

- augmentation du nombre de logements rénovés, par grand type de travaux (isolation thermique du bâti, chauffage,...)

▶ Les effets escomptés

- baisse des consommations énergétiques,
- baisse du nombre de logements indignes (insalubres, indécents).

▶ **Les finalités poursuivies**

- adapter l'habitat privé pour entraîner une baisse des consommations énergétiques, notamment pour les populations les plus précaires,
- améliorer l'aménagement du logement,
- améliorer le confort du logement,
- contribuer à lutter contre l'habitat indigne ou insalubre,
- soutenir les filières économiques et artisanales du bâtiment et notamment les filières économiques locales.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre de logements rénovés par domaine de travaux (isolation thermique du bâti, chauffage,...),
- nombre de ménages accompagnés dans le cadre du Schéma AHLPE,
- nombre de ménages bénéficiaires d'aides départementales (DLDU + DAD),
- montant des aides allouées (DLDU + DAD).

▶ **d'impact(s)**

- économies d'énergie réalisées par les ménages (si disponible),
- nombre de logements indignes ou insalubres traités à l'échelle départementale
- calcul des économies d'énergie (sur les bases des fiches certificats d'économie d'énergie) pour les aides aux particuliers relevant de la direction de l'aménagement durable,
- évolution du montant des impayés dans le cadre du FSL .

■ **RESPONSABLE**

- Direction du Logement et du Développement Urbain (DLDU) - Chargée de mission du schéma AHLPE
- Mission Développement durable sur la partie prospective

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Direction de l'aménagement durable,
- Mission Développement durable,
- MDR

■ **PARTENARIAT ENVISAGEABLE**

- ANAH, DDT, Grand Lyon, groupement d'opérateurs, ADEME, PRIS (Point Rénovation Info Service), EPCI en charge de Programmes d'Intérêts Généraux (PIG) et de Plans locaux de l'Habitat (PLH), Espaces Info Énergie, RAEE, banques...

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- exploitation tableaux de bord,
- collecte de données statistiques (exploitation des données des PLH par exemple),
- maintien des moyens (budgétaires, humains) pour l'animation et la gestion des politiques d'aides aux particuliers sur la rénovation thermique et en faveur des économies d'énergies,
- formation des travailleurs sociaux pour réactualisation des connaissances.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- En cours : Schéma AHLPE (opérationnel depuis avril 2013)
- 2014 : Étude prospective :
 - 1^{er} semestre 2014 : Diagnostic
 - septembre 2014 : Propositions opérationnelles

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *Veiller à l'articulation des actions au sein des directions du Département et avec les autres institutions qui agissent en direction de la rénovation de l'habitat privé.*
- *L'évolution du montant des impayés dans le cadre du FSL doit être analysée avec précaution car les impayés d'énergie traduisent certes des problématiques de bâti mais aussi très largement des difficultés socio économiques, sans qu'il soit possible de distinguer la proportion de l'un ou l'autre.*

■ TITRE DE L'ACTION

INCITER LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX A REDUIRE LEURS CONSOMMATIONS ET A INTEGRER LES ENJEUX CLIMATIQUES

■ RÉDACTEUR

DANIEL OLAGNON

Le schéma départemental « Accompagner vers l'autonomie » prévoit une action à la fois en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées :

- *l'action en faveur des **personnes âgées** est un engagement fort du Département positionné comme le chef de file de la politique gérontologique depuis la loi du 13 août 2004. Face aux enjeux du vieillissement et de l'aggravation de la dépendance, le Département organise son action autour de l'amélioration constante de la prise en charge des personnes dépendantes vivant en établissement. **Chiffres clés (2012)** pour le Nouveau Rhône :*
 - 81 établissements
 - 5 808 places dont 4 637 habilitées à l'aide sociale
 - 4 812 lits médicalisés
- *l'action en faveur des **personnes handicapées adultes** a notamment pour objet de répondre aux besoins d'accueil en établissements et services et favoriser l'intégration des personnes handicapées. Dans le cadre de la solidarité nationale due aux personnes en situation de handicap, c'est l'aide sociale départementale qui finance l'essentiel des prises en charge. Depuis 2010, la politique handicap constitue le 1er budget du Département. Le budget 2014 pour les établissements situés sur le nouveau Rhône est de plus de 72 000 000 d'euros.*
- ***Chiffres clés (Nouveau Rhône) :***
 - 71 établissements
 - 1 643 places

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- identifier les établissements qui prennent déjà en compte les enjeux énergie/climat,
- identifier les aides mobilisables pour financer les diagnostics « énergie/climat » pour un échantillon d'établissements médico-sociaux,
- contribuer au financement de ces diagnostics,
- sensibiliser les responsables d'établissements à l'impact 'climat' de leur gestion en matière de consommations et les former à l'exploitation des diagnostics énergétiques. Valoriser les retours d'expérience d'établissements déjà engagés dans ces démarches,

- désigner des établissements pilotes pour la mise en œuvre d'une politique de réduction des consommations - 5 par secteur :
 - . *personnes âgées,*
 - . *personnes handicapées.*

Cette désignation doit se faire sur la base du volontariat et en tenant compte de la diversité des établissements - ancienneté, taille, implantation (urbaine, périurbaine, rurale), statut du gestionnaire (public, privé associatif, lucratif)... L'objectif est d'obtenir un panel représentatif.

▶ **Les résultats attendus**

- adoption de mesures concrètes de réduction des consommations,
- élaboration d'un 'plan d'actions' par 'pilote' (mesures, responsable, coûts, impact ...).

▶ **Les effets escomptés**

- diminution des consommations (volume) : énergie, carburant, fluides (eau ...),
- optimisation des approvisionnements (circuits courts pour alimentation...),
- recul des gaspillages : moins de déchets (emballages ...), plus de recyclage,
- effet économique induit : soutien à l'agriculture, l'activité locale : circuits courts, marchés, produits locaux ...,
- effet éducatif induit : association et implication des usagers dans une démarche citoyenne valorisante.

▶ **Les finalités poursuivies :**

- réduction de l'impact climat des établissements.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- pour la sensibilisation : nombre de postulants à la fonction de 'pilote',
- pour l'application : mesures de réduction des consommations mises en place.

▶ **d'impact (s)**

- volume des consommations annuelles,
- volume des déchets produits,
- bilan 'climat énergie'.

■ **RESPONSABLE**

- Direction établissements personnes handicapées - chef de projet développement durable

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Mission Développement durable,
- Direction du patrimoine.

■ **PARTENARIATS**

- syndicats de gestionnaires d'établissements,
- réseaux associatifs : handicap 69 et coordination 69 (*handicap*).

■ MOYENS A PREVOIR (ORGANISATION, MOYENS MATERIELS, APPUI TECHNIQUE, BUDGET...)

- moyens :
 - l'existant (logistique administrative des services),
 - diagnostics, existants ou à prévoir (Appui éventuel DP/DAD/MDD sur la rédaction des cahiers des charges - étude BET pris en charge par établissements),
 - tableaux de bord à faire remplir par 'pilotes'.
- appui technique :
 - Mission Développement durable,
 - conseil de responsables d'établissements impliqués dans la démarche,
 - expertise ponctuelle de la direction du patrimoine.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

1. Courant 2014 :
 - 1^{ère} communication et sensibilisation dans le cadre des réunions annuelles avec les gestionnaires d'établissements,
 - courrier circulaire : trame commune aux services.
2. Avant fin 2014 : désignation des établissements pilotes,
3. 2014-2015 : réalisation des diagnostics,
- 4. Courant 2015 : présentation des plans d'action,**
5. Fin 2015 : validation par le Département dans le cadre des procédures budgétaires,
6. 2016-2017 : mise en application des plans d'action sur 2 exercices,
- 7. 1^{er} semestre 2018 : bilan.**

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *Conditions de succès :*
 - *adhésion des responsables d'établissements,*
 - *capacité des responsables à mobiliser les équipes et les usagers,*
 - *qualité de la coopération entre la collectivité et les établissements sous sa compétence,*
 - *perspectives d'économies budgétaires à terme, après une première phase d'investissement, à travers la régulation et réduction des consommations diverses.*
- *Points de vigilance :*
 - *respect du calendrier, notamment pour production des plans d'actions.*

La maîtrise de l'énergie dans les bâtiments départementaux

Le Département s'est engagé dans une démarche de réduction des consommations d'énergie de ses bâtiments, de manière à contenir ses dépenses face à une augmentation tendancielle du coût des énergies et à tenir les objectifs de réduction de consommation énergétique qui s'imposent à lui.

Ainsi, des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur un panel de 12 sites représentatifs du parc départemental. Ces diagnostics sont accompagnés de préconisations pour l'atteinte des objectifs de réduction à échéance 2020 et 2050, qui peuvent être appliquées sur les autres bâtiments du Département.

Les travaux de rénovation et d'amélioration du bâti entrepris ces dernières années ont permis de collecter 845 000€ (550 000 + 295 000) grâce à la vente de certificats d'économie d'énergie (période couverte : 2006-2012).

Quelques constructions exemplaires du Département : le bâtiment d'accueil Mère/enfant et la pouponnière de l'IDEF, les nouvelles archives, le collège de Saint-Pierre-de-Chandieu, la Maison du Rhône de Bron Bramé.

Par ailleurs, le Département a expérimenté la télérelève sur quelques sites en 2013 et la déploie sur l'ensemble des collèges du Nouveau Rhône. Ce système d'information permet de suivre en temps réel les consommations de nos bâtiments et de détecter les consommations anormales.

■ TITRE DE L'ACTION

ÉTABLIR UNE CHARTE BATIMENT CONTENANT DES OUTILS D'AIDE POUR LA CONDUITE DES TRAVAUX

■ RÉDACTEUR

BRUNO JOLLY

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

1. Rédiger une charte bâtiment construction pour le Département qui devra :
 - fixer les objectifs de performance énergétiques ambitieux du Département,
 - fixer les surfaces cibles pour chaque usage du Département,
 - orienter les conceptions vers des espaces modulables,
 - définir des espaces mutualisables (bureaux, salles de réunions, etc.).
2. Cette charte (référentiel) devra également imposer pour chaque projet important, des études préalables sur l'ensemble des points suivants :
 - l'évaluation du potentiel photovoltaïque,
 - l'évaluation du potentiel EnR,
 - la prise en compte d'une conception bioclimatique,
 - une récupération des eaux pluviales pour arrosage des espaces verts, alimentation des chasses d'eau,
 - la mise en place de systèmes intelligents de gestion du chauffage et de l'éclairage en fonction de l'usage des locaux,
 - l'intégration d'une approche en « Coût global, énergie grise, émission de GES ».
3. Elle prévoira nécessairement :
 - la formation au référentiel et à la notion de coût global,
 - la communication sur cette charte,
 - sa diffusion auprès des prestataires.
4. Créer un guide des bonnes pratiques pour les petites et moyennes opérations dans l'existant qui devra :
 - décrire des solutions techniques simples à mettre en œuvre,
 - fixer des valeurs garde-fous performantes énergétiquement,
 - s'inscrire dans le plan de formation des techniciens.

▶ Les résultats attendus

- appropriation par les agents en charge des opérations.

▶ Les effets escomptés

- des prestataires sensibilisés,
- modification des pratiques départementales,
- réduire la charge financière liée au fonctionnement des bâtiments départementaux.

▶ **Les finalités poursuivies**

- diminution des consommations énergétiques des bâtiments départementaux,
- diminution des émissions de GES du département du fait du recours à de nouvelles techniques de construction et de nouveaux matériaux.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- un référentiel validé et diffusé,
- nombre d'agents formés,
- nombre de marchés faisant référence au référentiel,
- nombre d'opérations conduites faisant référence à la charte par rapport au nombre de marchés de construction ou de rénovation passés,
- réévaluation de la consommation du parc.

▶ **d'impact(s)**

- baisse des dépenses énergétiques supportées par le département (chauffage, éclairage),
- gains obtenus par rapport à l'évolution du coût de l'énergie (avant/après travaux),
- écart entre consommations théoriques et réelles par bâtiment et par type d'énergie.

■ **RESPONSABLE**

- Chargé de projets en maîtrise de l'énergie

■ **PARTENARIATS**

- associations ressources (HESPUL, ALE, ADEME, PARC éco-habitats, OÏKOS...),
- autres collectivités,
- en interne PE, DMG, DAD (service environnement – déchets, eau...), MDR.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- décision politique pour la mise en place d'un groupe projet, pour la rédaction du référentiel,
- ETP pour la rédaction, l'animation, la formation... (Pilote et personnes ressources),
- accompagnement par un AMO.

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

- 2014 : mise en place d'un groupe projet,
- 2014-2015 : élaboration du référentiel,
- 2016 : formation des techniciens, OP, gestionnaires chargé de la mise en œuvre du référentiel.

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE**

- *respect des autres contraintes : Incendie, accessibilité...,*
- *évaluation de l'impact :*
 - *financier de la démarche,*
 - *de l'image en communication,*
 - *politique.*

■ TITRE DE L'ACTION

OPTIMISER LES USAGES DES BÂTIMENTS

■ RÉDACTEUR

BRUNO JOLLY

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- déployer la télé-relevé des consommations de fluides (expérimentée sur 13 sites fin 2013 et en cours de déploiement sur les 32 collèges du Nouveau Rhône sur 2014),
- former les gestionnaires, techniciens, OP ... en charge des sites à l'outil de télé-relevage (en cours),
- améliorer la maintenance des installations thermiques par une refonte des contrats existants vers des contrats à intéressement (P3, CPE),
- former les techniciens bâtiment et ouvriers professionnels sur la conduite des installations thermiques et de ventilation,
- remplacer les luminaires les plus énergivores par des appareils performants, avec système de gestion en fonction de l'usage (présence, luminosité),
- mettre en place une politique de réduction des consommations électriques du parc informatique,
- décrire les bonnes pratiques de maintenance et de suivi d'un bâtiment afin d'en garantir sa performance,
- donner l'avis technique du département sur les travaux proposés lors des assemblées générales de nos immeubles en copropriété.

▶ Les résultats attendus

- amélioration du pilotage des installations thermiques,
- identification rapide des consommations anormales.

▶ Les effets escomptés

- baisse des consommations de fluides tout en assurant un niveau de confort satisfaisant,
- réactivité en cas de dérive d'une consommation.

▶ Les finalités poursuivies

- maîtrise des dépenses de fluides.

■ INDICATEURS

▶ de résultat(s)

- nombre de bâtiments suivis,
- nombre et caractéristiques des consommations anormales détectées.

▶ d'impact(s)

- bilan énergétique annuel par bâtiment et par fluide ?

- confort : enquête auprès des agents sur le même mode que dans la fiche sur l'amélioration du bâti (2.3)
-

■ RESPONSABLE

- Direction du Patrimoine : Chargé de projets en maîtrise de l'énergie

■ PARTENARIATS

- En interne DP, DMG, DSI, PE, collègues, MDR, sites
- Prestataire assurant le télé-relevage des fluides.

■ MOYENS À PRÉVOIR

- formation des agents chargés de la maintenance des installations,
- moyens financiers pour poursuivre le déploiement de la télé-relève,
- moyens financiers pour réaliser des campagnes de remplacement de matériels énergivores : luminaires, ordinateurs,
- moyens humains pour déployer les actions de formation et conduire les opérations pilotes en maîtrise de l'énergie.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2014 : poursuite du déploiement de la télé-relève,
2014 : refonte des contrats de maintenance des installations thermiques,
2015 : formation des techniciens et ouvriers professionnels,
2014-2016 : remplacement des luminaires,
2014-2016 : remplacement des ordinateurs,

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *formation des techniciens bâtiment et ouvriers professionnels,*
- *lien avec la fiche 1.1 sensibiliser les agents aux enjeux climat énergie (prévoit la rédaction d'un guide de l'agent éco-responsable qui sera diffusé auprès de tous les agents du CG),*
- *performance et pilotage des contrats de maintenance,*
- *tenir compte du confort des occupants,*
- *adhésion à la démarche des principaux et des responsables de sites,*

■ TITRE DE L'ACTION

AMELIORER LA CONNAISSANCE DES BATIMENTS, A COMMENCER PAR LE REPERAGE DES PLUS ENERGIVORES, AFIN D'ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.

■ RÉDACTEUR :

BRUNO JOLLY

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- établir les diagnostics de performance énergétique (DPE) pour chaque bâtiment du Département (en cours),
- réaliser des diagnostics énergétiques détaillés, avec scénarios 2020 – 2050, pour les bâtiments les plus consommateurs et/ou énergivores,
- ⊖ bâtir un schéma directeur de l'immobilier pour le Département tenant compte des résultats des diagnostics, et répondant aux objectifs fixés par la collectivité en matière de rénovation du patrimoine bâti,
- établir un programme pluriannuel d'investissement pour la rénovation thermique du patrimoine existant à partir de ce schéma,
- identifier une enveloppe spécifique pour la rénovation énergétique dans le budget du Département,
- veiller au respect des cibles fixées dans le référentiel du Département (cf. fiche 2.1), qui aborde à la fois le patrimoine neuf et la rénovation du parc bâti existant,
- expérimenter et évaluer les contrats de performances énergétiques (CPE).

▶ Les résultats attendus

- un patrimoine bâti rénové,
- la diminution des consommations énergétiques des bâtiments les plus consommateurs et/ou les plus énergivores.

▶ Les effets escomptés

- une conception optimisée des locaux (thermique, accessibilité, santé, utilisation des surfaces, confort...)
- maîtriser les charges financières de gestion des bâtiments départementaux (dont dépenses énergétiques dans un contexte d'augmentation du coût de l'énergie),
- afficher l'exemplarité en performance énergétique du département sur son patrimoine.

▶ Les finalités poursuivies

- atteindre les objectifs du Grenelle, en particulier -40% de consommation à l'échéance 2020,
- diminuer les émissions de GES du Département.

■ INDICATEURS

▶ de résultat(s)

- suivi des DPE et des diagnostics,
- réalisation du schéma directeur et mise en place d'une PPI,
- consommation énergétique du Département,
- analyse des performances des sites rénovés, après travaux.

▶ d'impact(s)

- dépenses énergétiques des bâtiments pour la collectivité,
 - enquête auprès des agents et usagers sur leur ressentis après rénovation : confort, qualité des espaces... ,
 - respect des cahiers des charges techniques (accessibilité, surface, matériaux...).
-

■ RESPONSABLE

- Chargé de projets en maîtrise de l'énergie

■ PARTENARIATS

- autres collectivités
- en interne : DMG, PE, commande publique, finances

■ MOYENS À PRÉVOIR

- moyens financiers importants pour porter l'investissement.
- renforcement des moyens humains et du rôle de la cellule énergie au sein de la direction du patrimoine.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2014 : étiquetage de l'ensemble des bâtiments du Département (DPE),
- 2014-2015 : proposer un schéma directeur de l'immobilier aux élus,
- 2014-2015 : réaliser des diagnostics énergétiques avec scénario 2020 - 2050,
- 2015 : lancement des premières rénovations énergétiques (études).

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *effort sur le long terme : nécessité de disposer d'un programme pluriannuel d'investissement voté par les élus,*
- *une enveloppe dédiée à la rénovation énergétique du bâti doit être identifiée,*
- *convaincre élus, DG et services de raisonner en coût global,*
- *réinjecter le bénéfice des CEE (traçabilité des recettes) dans les travaux de rénovation*

Développer les alternatives à la voiture

→ 02.1a	Optimiser les déplacements professionnels (réunions/formations), inciter au covoiturage et à l'usage des TC	37
→ 02.1b	Développer la place du vélo dans les déplacements domicile travail et service	39
→ 02.1c	Diminuer l'impact de l'usage des véhicules de service	41
→ 02.2	Encourager les plans de déplacement des collègues	43
→ 02.3	Accompagner les PDE et PDIE, et promouvoir le télétravail sur le territoire	46
→ 02.4	Développer le covoiturage	49
→ 02.5	Développer la place du vélo en lien avec les collectivités - mettre en avant les différents usages du vélo et du vélo à assistance électrique (domicile travail/loisirs)	51



Le plan de déplacement du Département

Bougez autrement, bougez gagnant !

En adoptant son PDE le 31 mars 2006, le Département du Rhône a souhaité se doter d'un ensemble cohérent de mesures destinées à inciter les agents à réduire l'utilisation de la voiture.

Le PDE vise donc un report modal des agents, de la voiture individuelle, vers les transports en commun, le vélo ou le covoiturage. Pour cela, et avant que ce ne soit la règle, le Département a pris en charge 50% du coût des abonnements TCL, par convention avec le Sytral, ce qui a favorisé un report modal important vers les transports en commun. Il a également aménagé des places de stationnement pour les vélos sur ses différents sites, mis des vélos à disposition des agents et développé un premier site de covoiturage à usage interne. Les agents ont aussi accès à moitié prix aux Cars du Rhône.

En 2012, près de 1 500 agents ont contribué (25% des effectifs) à une enquête sur les déplacements domicile-travail. Cette enquête a permis d'apprécier le changement de pratique des agents depuis 2005 (date de la précédente enquête). Ainsi, entre 2005 et 2012, la part de la voiture individuelle est passée de 55% à 33%. A contrario, les parts des transports en commun et du vélo ont progressé, passant respectivement de 18% à 32% et de 3 à 6%. Ces modifications de pratiques sont toutefois plus significatives pour les agents travaillant sur l'agglomération lyonnaise (80% des effectifs). Hors agglomération, la voiture individuelle demeure le mode de transport prédominant (72% de part modale).

■ TITRE DE L'ACTION

REVISER LE PDE INTERNE - OPTIMISER LES DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (REUNIONS/FORMATIONS), INCITER AU COVOITURAGE ET A L'USAGE DES TC

■ RÉDACTEUR

JEAN-LOUP FERRAND

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- proposer des outils facilitant le covoiturage en lien avec Outlook (sondage sur date, proposition de lieu de réunion en fonction de l'origine des invités, événements sur le site de covoiturage) :
 - regrouper sous Outlook les invitations aux réunions et la disponibilité des lieux de réunion,
 - proposer plusieurs dates (type *Doodle*) pour avoir le maximum de participants,
 - choisir les lieux de réunion en fonction de l'origine des invités (en intégrant des outils cartographiques type *Google Maps* ?),
 - créer automatiquement depuis Outlook un événement sur le site de covoiturage du CG, qui dispose d'un module adapté,
 - utiliser les possibilités offertes par le site de covoiturage pour générer des événements (réunions, séminaires...) et informer les personnes invitées qu'elles peuvent s'y inscrire,
 - avoir un retour du site de covoiturage sur le remplissage des véhicules et nombre de trajets réalisés,
- promouvoir les téléconférences :
 - équipement des postes de travail, outil de téléconférence en interne, voire en externe,
- promouvoir l'utilisation des transports en communs :
 - mentionner les moyens de transports en communs sur les convocations, y compris les horaires.
 - fournir des titres de transport évitant aux agents l'achat des titres et l'avance financière (notes de frais)
 - communiquer sur ces outils auprès des agents et élus,
- dans les messages d'invitation aux réunions, rappeler la possibilité de covoiturer, d'utiliser les transports en commun, ou d'assister par visioconférence.

▶ Les résultats attendus

- facilité d'accès des invités aux lieux de réunion,
- plus forte participation,
- utilisation des outils mis à disposition (site de covoiturage).

▶ **Les effets escomptés**

- rationalisation de l'utilisation des véhicules de service,
- diminution du nombre de véhicules de service,
- diminution des km parcourus,
- covoiturage facteur d'échanges et de convivialité,
- meilleure gestion du temps pour les utilisateurs de la visioconférence,
- impact santé positif sur les agents par la diminution des trajets.

▶ **Les finalités poursuivies**

- réduction de GES,
- amélioration de la qualité de l'air,
- économie / maîtrise des coûts,
- exemplarité,
- changement de comportement / modification de l'approche du déplacement par les agents

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- KM parcourus par les véhicules de service,
- nombre de véhicules,
- nombre d'évènements créés pour les besoins d'organisation des réunions du Département au travers de ces outils,
- nombre de participants par visioconférence.

▶ **d'impact(s)**

- baisse de consommation de carburant de la flotte départementale,
- enquête sur efficience du covoiturage, de l'utilisation des TC et de la visioconférence auprès des agents,
- remplissage des véhicules.

■ **RESPONSABLE :**

- Mission Déplacements

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES :**

- DSI, MOYENS SUPPORT

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- développement informatique,
- ces moyens informatiques seront compensés par la baisse du nombre de véhicules et des consommations de carburant.

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

- 2014 : mise en place d'un groupe de travail

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :**

- *les outils informatiques doivent suivre et faciliter les usage,s*
- *animation auprès des agents sur le territoire,*
- *suivi des consommations d'électricité.*

■ TITRE DE L'ACTION

REVISER LE PDE INTERNE – DEVELOPPER LA PLACE DU VELO DANS LES DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL ET SERVICE

■ RÉDACTEUR

JEAN-LOUP FERRAND

■ LA LOGIQUE D'ACTION**▶ L'action**

- accompagner le développement de l'usage du vélo par les agents en s'appuyant sur les dynamiques territoriales (schémas vélo locaux),
- promouvoir le vélo à assistance électrique (VAE),
- organiser le stationnement, le petit entretien (gonflage) et la recharge dans les locaux du Département,
- permettre de se changer, de se doucher,
- inciter les agents, via une aide du CG, à l'acquisition de vélo / vélo à assistance électrique,
- investir en vélos ou vélo à assistance électrique de services équipés de compteurs kilométriques.

▶ Les résultats attendus

- hausse de la part du vélo et du vélo à assistance électrique dans les déplacements domicile/travail et professionnels.

▶ Les effets escomptés

- réduction du parc automobile du Département,
- diminution des distances parcourues en voiture (service et domicile travail),
- diminution des parkings dans les sites du Département,
- diminution de l'absentéisme (meilleure santé),
- agrément du mode de déplacement.

▶ Les finalités poursuivies

- réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- amélioration de la qualité de l'air,
- réduire la vulnérabilité des agents face à l'augmentation du coût de l'énergie,
- santé,
- effet d'exemplarité sur d'autres collectivités, d'autres entreprises, les citoyens...

■ INDICATEURS

▶ de résultat(s)

- nombre d'agents utilisant un vélo ou un vélo à assistance électrique pour venir au travail en lien avec l'analyse de pertinence,
- nombre de vélos et VAE dans la flotte départemental,
- distance parcourue en vélo et VAE (en km).

▶ d'impact(s)

- baisse de la consommation de carburant de la flotte départementale,
- émissions de GES évitées (lien avec km parcourus,
- données RH sur absentéisme,
- surfaces de parking utilisées ou nombre de places utilisées pour les voitures et pour les vélos,
- enquête sur agrément d'utilisation du vélo pour le DT et en service,
- nombre d'automobiles de la flotte départementale.

■ RESPONSABLE

- Mission Déplacements

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Moyens supports, MDR, Patrimoine, expert vélo, MDD

■ PARTENARIATS ENVISAGEABLES

- CEREMA, association des départements cyclables, associations... (pour partage d'expérience)

■ MOYENS À PRÉVOIR

- budget pour aménagement de bâtiments, achat de vélos, matériel ou budgets d'entretien, animation, incitation

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2^o semestre 2014 : Premiers groupes de travail

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :

- *mettre en place l'ensemble de la démarche en même temps (Le système vélo est facilement rompu si un élément de la chaîne manque),*
- *articulation avec la charte des bâtiments (fiche action 2.1)*

■ TITRE DE L'ACTION :

REVISER LE PDE INTERNE - DIMINUER L'IMPACT DE L'USAGE DES VEHICULES DE SERVICE

■ RÉDACTEUR

JEAN-LOUP FERRAND

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- améliorer la qualité du parc automobile :
 - réaliser un diagnostic de l'existant :
 - état du parc (âge, qualité des moteurs, niveau d'entretien),
 - usages du parc (distance moyenne des déplacements, obligation de disponibilité...),
 - affectation des véhicules / dimensionnement de la flotte,
 - équiper les véhicules en outils « d'éco-conduite »,
 - veille technique sur les nouveaux véhicules et leur domaine de pertinence (électrique, gaz, hybrides...),
 - expérimenter de nouveaux types de véhicule : vélos, vélos à assistance électrique (VAE), voitures électriques, gaz naturel pour véhicules (GNV)...,
 - organiser la mise à disposition des véhicules et des vélos au niveau de chaque entité territoriale adaptée (réservation Outlook),
 - étudier la possibilité d'avoir une flotte partagée avec d'autres collectivités / entreprises ou le leasing.
- former, communiquer
 - formation à la conduite économique,
 - formation informatique sur les visioconférences.

▶ Les résultats attendus

- un diagnostic partagé avec les services utilisateurs,
- réduction des consommations du parc de véhicules.

▶ Les effets escomptés

- adaptation du parc aux évolutions technologiques,
- augmentation du bien-être des agents.

▶ Les finalités poursuivies

- réduction des GES de la collectivité,
- amélioration de la qualité de l'air,
- exemplarité de l'administration,
- effets positifs sur les finances du département,
- modification de l'approche du déplacement pour les agents.

■ INDICATEURS

▶ de résultat(s)

- mise en place des outils, des formations,
- nombre de véhicules (par type et par motorisation),
- consommations de carburant (en litres).

▶ d'impact(s)

- enquête satisfaction auprès des agents,
 - évolution du coût global de la flotte de véhicules utilisée par le CG (amortissement / coût location / entretien / carburant).
-

■ RESPONSABLE

- Mission Déplacements

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- DPB, MOYENS SUPPORT, DSI

■ MOYENS À PRÉVOIR

- prévoir une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2015 - Diagnostic du parc,
- 2016 – Opérations test,
- 2016 – Déploiement d'outils de réservation.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :

- *la future administration va être très dispersée, avec un parc disséminé ne facilitant pas la mutualisation. La sensibilisation des agents et des directions de MDR, de territoires et de services centraux sera déterminante.*

■ TITRE DE L'ACTION :

ENCOURAGER LES PLANS DE DEPLACEMENT DES COLLEGES

■ RÉDACTEUR :

JEAN-LOUP FERRAND

Lors d'opération de grosse réhabilitation ou de construction de collèges, le Département aménage systématiquement des places de stationnement pour des vélos (environ 10% du nombre d'élève). Ces aménagements peuvent être complétés en fonction de l'utilisation observée.

Le Département favorise au maximum l'usage des voiries existantes apaisées, peu fréquentées, pour la desserte vélo des collèges.

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- réflexion à mener en amont sur les infrastructures :
 - pour mémoire, lors de la construction des collèges : choisir le terrain après analyse des possibilités de déplacement transports en commun (TC) et modes doux ; établir une charte de construction des collèges avec équipements pour les vélos : parkings, casques (les collèges neufs intègrent dorénavant ces critères → cf. : action 01.3a - *Établir une charte bâtiment contenant des outils d'aide pour la conduite des travaux*),
 - lors de la rénovation des collèges : en profiter pour analyser les conditions d'accès en modes doux ; équiper les collèges en parkings et local casques (charte de rénovation des collèges), envisager le cas échéant de développer un schéma cyclable en lien avec les collectivités concernées. (Cf. action 02.5),
 - dans les collèges existants : analyser le potentiel accessibilité modes doux et TC, en concertation avec le principal et les enseignants.
- élaboration de plan de déplacement scolaire :
 - interroger les collèges sur leur motivation pour faire un Plan de Déplacement Scolaire (PDS), en lien avec le schéma modes doux de la commune, ou de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) concerné,
 - mettre à disposition un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour conduire la méthode (ADEME),
 - assurer un suivi des PDS,
 - Mettre en place un programme de sensibilisation et d'éducation à l'usage du vélo dans les collèges (questionnaires, enseignants, élèves, parents) ou à l'utilisation du ramassage scolaire,
 - développer le covoiturage pour le personnel et les parents des collégiens (site dédié → cf. fiche 02.4).

▶ **Les résultats attendus**

- un programme de sensibilisation élaboré et diffusé,
- des questionnaires, enseignants, parents et collégiens sensibilisés à l'usage du vélo, au covoiturage ou au ramassage scolaire,
- des établissements engagés dans des PDS.

▶ **Les effets escomptés**

- diminution de l'usage de la voiture pour l'accompagnement des élèves,
- moins de voitures aux abords des Établissements scolaires lors des entrées et sorties,
- amélioration de l'autonomie des élèves,
- gain pour la santé, si aménagements sécurisés, en cas d'utilisation de modes doux...,
- gain de temps pour les parents,
- sensibilisation à l'environnement,
- promotion de l'agrément de ce mode de déplacement.

▶ **Les finalités poursuivies**

- évolution des pratiques de déplacement,
- contribuer à limiter les émissions de GES, qualité de vie, éducation à l'environnement,
- meilleur partage de la route entre les différents utilisateurs par des aménagements sécurisés.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- un programme de sensibilisation élaboré,
- nombre de questionnaires, parents et collégiens sensibilisés,
- nombre de PDS en cours d'élaboration / opérationnels.

▶ **d'impact(s)**

- analyse de l'impact par observation avant/après
 - évolution du nombre d'élèves utilisant le vélo ou le ramassage scolaire (enquêtes...),
 - désengorgement de l'abord des collèges (évolution trafics aux heures de pointe).

■ **RESPONSABLE**

- Mission Déplacements

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Pôle éducation, DMOB (pour pistes cyclables), MDR

■ **PARTENARIATS**

- ADEME, principaux de collèges, communes

■ MOYENS À PRÉVOIR

- marché AMO,
- 1 ETP,
- appui éducation, DMOB,

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2014 : rédaction du cahier des charges dans le cadre d'une collaboration DMOB/ PE et en lien avec l'action 01.3a
- 2015 : mise en œuvre sur les premiers projets

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :

- *respecter la méthode de mise en place d'un plan de déplacement scolaire,*
- *moyens de déclenchement et de suivi,*
- *prise en compte des déplacements dans le cadre de la charte bâtiment interne de la Direction du Patrimoine,*
- *lien avec les moyens de transport mis à dispositions des collèges / aménagement des infrastructures routière,*
- *lien avec l'action 01.3a.*

■ TITRE DE L'ACTION :

ACCOMPAGNER LES PDE ET PDIE, ET PROMOUVOIR LE TELETRAVAIL SUR LE TERRITOIRE

■ RÉDACTEUR :

OLIVIER MORGAND

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- inciter les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à lancer des actions d'accompagnement de PDE et PDIE, auprès d'entreprises :
 - promouvoir le portage de PDIE par des associations d'entreprises, dans le cadre de la politique économique du Département,
 - définir des éléments de méthodologie et les diffuser auprès des territoires :
 1. étude d'opportunité (pré-diagnostic),
 2. diagnostic et élaboration d'un plan d'action,
 3. mise en œuvre du plan d'actions (Par exemple : Communiquer sur l'information transport multimodale, inciter à l'utilisation des TC, encourager la pratique du covoiturage, favoriser la pratique du vélo, rationaliser l'usage des véhicules de service, repenser le temps de travail, développer le télétravail ...),
 4. Suivi du PDIE : Mise en place d'un management de la mobilité (conseiller en mobilité pour mettre en place et animer le PDIE).
 - soutenir et mettre en avant les campagnes de communication réalisées par les entreprises et club d'entreprises afin de renforcer l'efficacité des PDE/PDIE
- promouvoir le télétravail sur le territoire
 - communiquer sur l'expérience du CG auprès des territoires et partenaires, partage de bonnes pratiques, erreurs à éviter...
 - participer à des opérations de déploiement du télétravail sur le territoire.

▶ Les résultats attendus

- des éléments de méthodes élaborés et clarifiés au sein des services départementaux,
- des territoires (EPCI) sensibilisés sur l'intérêt des PDIE et sur la méthodologie à promouvoir auprès des entreprises,
- des territoires (EPCI) et partenaires (club d'entreprises, CCI...) sensibilisés aux avantages du télétravail et sa mise en œuvre.

▶ **Les effets escomptés**

- des actions de sensibilisation et d'accompagnement par les EPCI auprès des entreprises,
- des entreprises engagées dans des actions concrètes,
- un développement du télétravail sur le territoire.

▶ **Les finalités poursuivies**

- faire évoluer des pratiques de déplacement auprès des entreprises et des territoires,
- contribuer à limiter les émissions de GES, améliorer la qualité de vie des salariés, contribuer à lutter contre la précarité énergétique des ménages.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- définition des éléments de méthodes,
- élaboration d'un programme de sensibilisation,
- nombre de territoires (EPCI) sensibilisés et accompagnés sur les PDI,
- nombre de territoires (EPCI) et partenaires (club d'entreprises, CCI...) sensibilisés sur le télétravail.

▶ **d'impact(s)**

- nombre d'entreprises sensibilisées et accompagnées sur la mise en place de PDIE,
- nombre de plans d'actions adoptés et mis en oeuvre par les entreprises,
- nombre d'entreprises engagées dans une démarche de télétravail sur le territoire.

■ **RESPONSABLE :**

- Mission Déplacements

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES :**

- DRH (télétravail), DAD (politique économique), DIFAJ (insertion), MDR

■ **PARTENARIATS :**

- EPCI, RAEE

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- 0,5 ETP pour la mise en place de la méthode et relais dans les MDR ou Agence (réfèrent DD/mobilité),
- appui DRH.

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

- 2014 : rédaction du programme de sensibilisation PDIE et bilan de l'expérimentation télétravail,
- 1^{er} semestre 2015 : sensibilisation auprès d'EPCI,
- 2^o semestre 2015 : accompagnement de 2 EPCI / territoires volontaires.

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :**

- *respecter la méthode de mise en place d'un PDIE (voir guides méthodologiques du Grand Lyon par exemple),*
- *moyens en central ou agence technique pour piloter + en MDR pour promouvoir la démarche.*

■ **TITRE DE L'ACTION :**

DÉVELOPPER LE COVOITURAGE

■ **RÉDACTEUR :**

JEAN-LOUP FERRAND

Le 22 octobre 2012, le Département du Rhône a mis en place une plateforme web mutualisée, ouverte non seulement à tous ses agents, mais aussi à tous les habitants du territoire rhônalpin, et qui regroupe actuellement près de 1500 covoitureurs.

Cette plateforme est à découvrir en suivant le lien suivant : <http://covoiturage.rhone.fr>

■ **LA LOGIQUE D'ACTION**

▶ **L'action**

Le Département a mis en place une plateforme web de covoiturage mutualisée avec 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) et les aéroports de Lyon :

- le Département fournit l'outil web, les outils d'animation, assure un accompagnement des EPCI porteurs de plateforme web locale, et jalonne les parkings,
- les partenaires assurent l'animation locale, la recherche de parkings.

Poursuite de l'action :

- pérenniser l'outil en lançant un nouveau marché en 2015,
- renforcer les capacités d'animation des territoires,
- partager l'outil avec les départements voisins ou au moins la base de données,
- mutualiser avec la métropole (groupement de commande),
- renforcer la communication sur cet outil public, qui est concurrencé par des sites payants.

▶ **Les résultats attendus**

- augmentation de la fréquentation du site covoiturage.

▶ **Les effets escomptés**

- diminution des km parcourus en voiture individuelle,
- maîtrise des coûts de déplacement pour les ménages,
- une pratique accrue du covoiturage.

▶ **Les finalités poursuivies :**

- réduire la vulnérabilité des rhodaniens face à l'augmentation du coût de l'énergie,
- offrir aux habitants une alternative à la voiture,
- contribuer à limiter les émissions de GES.

■ INDICATEURS

▶ de résultat(s)

- augmentation des usagers / nombre d'inscrits sur le site,
- nombres de trajets réalisés par les adhérents à qualifier avec les distances parcourues en covoiturage et le taux de remplissage moyen des voitures

▶ d'impact(s)

- évolution de la part modale du covoiturage (cf. prochaine enquête ménage déplacement),
 - utilisation des parkings dédiés covoiturage (hors zones urbaines)
-

■ RESPONSABLE :

- DMOB/Mission infrastructures et déplacements

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES :

- Communication, DSI, maison numérique du Rhône, DMOB, EPCI, DRH, MDR

■ MOYENS À PRÉVOIR

- 50 000€ par an, 1/2 ETP et des personnes relais dans les MDR

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :

- En cours

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :

- *assurer la pérennité du système, des ressources humaines de bon niveau et l'animation du territoire.*

■ TITRE DE L'ACTION :

DEVELOPPER LA PLACE DU VELO EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITES - METTRE EN AVANT LES DIFFERENTS USAGES DU VELO ET DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (DOMICILE TRAVAIL / LOISIRS)

■ RÉDACTEUR :

MICHEL MAZILLE

L'assemblée départementale du Rhône a voté en 2000 son premier schéma directeur vélo, puis adopté son second schéma directeur en 2010, dont les principaux axes sont :

- les déplacements quotidiens,
- les loisirs et le tourisme ,
- l'entretien des aménagements.

Les mesures inscrites dans ce schéma seront mises en place progressivement.

À ce jour, les principales réalisations du Département du Rhône sont les suivantes :

- 35 km de voies vertes,
- 250 km d'aménagements cyclables,
- 1 250 km de boucles cyclotouristiques jalonnées.

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- inciter les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à élaborer des schémas directeur vélo de façon à assurer une cohérence d'action entre les différents maîtres d'ouvrage (plans communaux, départementaux, établissements scolaires → cf. fiche 5.2) :
 - élaborer une méthodologie d'aide partenariale Département /EPCI,
 - apporter un appui méthodologique à l'établissement des schémas d'aménagements cyclables auprès des EPCI,
 - proposer une « ingénierie vélo » (conception des aménagements, respect des normes techniques, sécurité...) au service des collectivités, dans le cadre des réflexions sur la future Agence technique.
- veiller à l'intégration des modes de déplacements actifs dans les documents de planification → SCoT, PLU, PDU...,
- collaborer voire inciter au développement de l'offre locale de boucles cyclotouristiques,
- sensibilisation / formation des élus et techniciens locaux.

▶ Les résultats attendus :

- élaboration et/ou diffusion d'un document méthodologique,
- des actions de sensibilisation / formation,
- accompagnement technique de collectivités pour l'élaboration de schémas cyclables locaux,
- soutien financier de collectivités dans leur projet cyclable.

▶ **Les effets escomptés :**

- mise en œuvre de schémas vélos locaux,
- augmentation des parts modales des modes actifs sur les distances de proximité,
- diminution des voitures individuelles, en particulier sur les trajets de courtes et moyennes distances,
- augmentation des linéaires d'aménagements sécurisés vélo (pistes cyclables, bandes cyclables, voies partagées avec TC...),
- augmentation du linéaire de boucles touristiques,
- prise en compte du vélo dans les documents de planification.

▶ **Les finalités poursuivies :**

- bien être santé notamment chez les jeunes et les aînés,
- attractivité accrue des territoires (préservation du climat, économie locale, qualité de vie, environnement, lutte contre précarité énergétique),
- assurer une bonne coordination entre acteurs : gage de cohérence et d'efficacité dans l'utilisation des financements.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s) :**

- un document méthodologique rédigé et mis à disposition des collectivités,
- nombre de réunions d'information,
- nombre d'exemplaires de support de sensibilisation diffusés,
- nombre de projets de schéma locaux en cours d'élaboration accompagnés par le Département,
- nombre de dossiers d'aides instruits / montant des aides allouées.

▶ **d'impact(s)**

- nombre de projets de schéma locaux mis en œuvre,
- comptages voitures et vélos avant et après élaboration du schéma vélo,
- nombre de KM équipés « cyclables »,
- nombre de places de stationnement vélos (espaces publics et lieux privés),
- nombre de bornes d'entretien et de recharge mises à disposition du public,
- évolution de la part modale des vélos dans les déplacements.

■ **RESPONSABLE :**

- Direction de la mobilité – chargé de mission vélo

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES :**

- Direction santé PMI,
- Direction de l'aménagement durable.

■ **PARTENARIATS :**

- CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement),
- EPCI/commune, appui territoire.

■ MOYENS À PRÉVOIR

- élaborer une méthodologie d'aide partenariale Département /EPCI, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage 1 ETP, + moyens financiers à détail,r
- groupe de travail test à élaborer sur 1 EPCI/territoire volontaire,
- ingénierie vélo sur le territoire : moyens à préciser.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

2014 : Phase de test sur 1 ou plusieurs territoires

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :

- *validation de la démarche partenariale, respecter la méthode, les points de suivi et les évaluations,*
- *vigilance lors de l'avis rendu sur les documents d'urbanisme sur la bonne prise en compte du vélo en veillant à la complémentarité des schémas locaux et départementaux.*

Moyens d'accompagnement à la disposition du CG :

- *possibilité (et obligation pour les voies urbaines : art 20 de la LAURE= Loi sur l'Air et Utilisation rationnelle de l'Énergie) d'investir dans les aménagements sur nos RD,*
- *complémentarité avec le schéma vélo actuel du Département, et évolution éventuelle de celui-c.*

Enjeux énergie-climat : des opportunités de développement local

Économies d'énergie et énergies renouvelables

→ 03.1	Accompagner la mise en place d'une filière de valorisation des déchets fermentes-cibles par méthanisation	55
→ 03.2	Promouvoir le conseil en énergie partagé (CEP) auprès des collectivités territoriales	58
→ 03.3	Développer un dispositif mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec les collectivités	60
# 03.4	Soutenir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre des politiques départementales	63

Accompagner la forêt et l'agriculture face aux enjeux climatiques et énergétiques

→ 03.5a	Valoriser et soutenir la filière bois	66
→ 03.5b	Garantir l'approvisionnement en bois énergie des chaufferies bois publiques	69
# 03.6a	Encourager l'adaptation des pratiques agricoles	73
# 03.6b	Approfondir la connaissance des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) dans l'agriculture	75

Promouvoir une consommation responsable

# 03.7	Promouvoir une alimentation saine de proximité de saison : éduquer au goût, faire évoluer les menus dans les cantines et limiter le gaspillage alimentaire	77
# 03.8	Soutenir les circuits de commercialisation de proximité dans les collèges et les établissements médico-sociaux	80
# 03.9a	Réduire la production de déchets des Rhodaniens	84
# 03.9b	Réduire la production de déchets de la collectivité	87
→ 03.10a	Maintenir les services d'assistance technique aux collectivités dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, et des milieux aquatiques	91
→ 03.10b	Consolider la durabilité des services de l'eau par les stratégies de gestion patrimoniale	94

Pour un urbanisme et un aménagement maîtrisé

→ 03.11	Conditionner les aides du Département à des critères développement durable	97
# 03.12	Soutenir la préservation des zones humides	100
# 03.13	Soutenir et promouvoir la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains sur tout le territoire rhodanien	103



■ TITRE DE L'ACTION

ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE DE VALORISATION DES DECHETS FERMENTESCIBLES PAR METHANISATION

■ RÉDACTEUR

STEPHANE DURU – CHEF DU BUREAU DECHETS-ÉNERGIES

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- mettre en place des actions de sensibilisation et d'information pour les acteurs locaux (élus, entreprises, agriculteurs, collectivités chargées de la gestion des déchets...) sur l'intérêt de la méthanisation comme moyen de valorisation des biodéchets (ménages, exploitations agricoles),
- accompagner le développement de projet de méthanisation à des fins de valorisation énergétique des biodéchets et des effluents (entreprises, agriculteurs, collectivités), notamment par une adaptation des règlements d'aides départementales (plan énergie, aides déchets, aides agriculteurs, aides entreprises) et par la mise en œuvre de l'exonération fiscale (part départementale de la taxe sur les propriétés bâties) pour les projets en lien avec une activité agricole,
- organiser la collecte sélective des biodéchets produits par les services et les établissements du Département et orienter leur valorisation vers les unités de méthanisation.

▶ Les résultats attendus

- des acteurs locaux sensibilisés,
- installation de 3 à 4 unités de méthanisation, de capacité unitaire moyenne de 20 000 tonnes / an pour couvrir le territoire rhodanien avec un objectif à l'horizon 2024 de 60 000 à 80 000 tonnes/an (part biodéchets non agricoles),
- alimenter les digesteurs avec une partie des déchets fermentescibles collectés actuellement dans les ordures ménagères (OMr) et produits par les agriculteurs, les entreprises et les collectivités (dont le Département).
- valoriser une partie des déchets verts produits par les entreprises d'espaces verts et de voirie,
- pour le Département : répondre à l'obligation réglementaire de valoriser les biodéchets sur les sites dont il est responsable (collèges, IDEF, centre exploitation) et dont la production est supérieure à 10 tonnes par an, d'ici 2016.

▶ Les effets escomptés

- diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles proposées à la collecte et dans les unités de traitement (incinérateurs, décharges) en valorisant davantage la fraction fermentescible.

▶ **Les finalités poursuivies**

- favoriser la production locale d'énergies renouvelables (électricité et chaleur pour l'option cogénération, gaz et chaleur pour l'option injection de biogaz dans le réseau GrDF),
- diminuer les émissions nettes de GES sur le territoire rhodanien,
- appliquer les objectifs et les actions préconisés dans le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Rhône,
- maîtriser les coûts liés au traitement des ordures ménagères résiduelles (OMr) pour les Rhodaniens, et les collectivités en charge de la gestion des déchets.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre d'unités de méthanisation en service dans le Rhône et/ou alimentées par des biodéchets provenant du territoire rhodanien, capacités de traitement installées (tonnes/an), et quantité de biométhane produits (m³/an),
- quantité de biodéchets collectés sur les sites départementaux pour alimenter des unités de méthanisation,
- quantité de biodéchets collectés (tonnes/an) afin d'alimenter les unités de méthanisation.

▶ **d'impact(s)**

- quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMr) collectées sur les territoires desservis par des collectes spécifiques de biodéchets et traités dans les filières classiques (incinération, stockage définitif, compostage),
- émissions évitées (teq CO₂) au regard de l'énergie produite par les unités de méthanisation dans le Rhône.

■ **RESPONSABLE**

- Bureau Déchets-Énergies – Service environnement

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Pôle éducation – collèges
- Direction mobilité - Centres d'exploitation
- SER (Direction mobilité)
- Maisons du Rhône
- IDEF, DPE, PMI, PA-PH

■ **PARTENARIATS**

- développeurs de projet de méthanisation (entreprises, agriculteurs, collectivités locales),
- entreprises chargées de la collecte de biodéchets,
- ADEME,
- Région Rhône-Alpes (dispositif OSER),
- Beaujolais vert, syndicat de l'Ouest lyonnais, SIMOLY, PNR Pilat,
- DDT,
- Chambre d'agriculture

■ MOYENS À PRÉVOIR

- réforme des règlements d'aides relatives au soutien des énergies renouvelables et de la gestion des déchets (coût d'une unité : 4 à 5 M€),
- mise en œuvre de l'exonération fiscale de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue par la loi de finances rectificative 2013 pour la valorisation des biodéchets, liés à l'activité agricole,
- maintien des budgets d'aides (DAD) au titre des politiques « Énergie » et « Déchets »,
- soutien des opérateurs engagés dans la sensibilisation aux solutions de méthanisation (convention HESPUL-ALE),
- mise en place d'outils de communication (marchés et budgets) sur les solutions énergies renouvelables sur le territoire rhodanien,,
- adaptation des bâtiments départementaux et des collèges pour le stockage des bacs de collecte, commande de bacs de collecte spécifique biodéchets, mise en place de marchés de collecte territorialisés, formation des personnels.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2013-2014 : sensibilisation,
- 2014-2015 : réforme des aides départementales,
- 2014-2017 : adaptation des locaux pour la mise en place de la collecte sélective,
- 2015-2016 : formations des agents départementaux,
- 2015-2016 : collecte sélectives biodéchets.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *associer les personnels sur la collecte sélective, les former,*
- *intégrer dans les études de faisabilité le gisement des biodéchets sur le bassin desservi avec les collectivités locales dont le Département,*
- *conditionner l'aide du Département aux unités de méthanisation au regard de la mise en place d'un process de production de biogaz utilisant un taux minimum de biodéchets agricoles et alimentaires (en masse : 60%,*
- *exclure du champ éligible les projets qui ne valoriseraient pas de biodéchets (agriculture intensive de végétaux méthanogènes dans un but de production de biogaz),*
- *s'assurer de la mise en place de collectes sélectives auprès de gros producteurs de biodéchets (collectivités, entreprises, hôpitaux, maisons de retraite) pour alimenter les digesteurs tout au long de l'année.*

■ TITRE DE L'ACTION

PROMOUVOIR LE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) AUPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

■ RÉDACTEUR

OLIVIER MORGAND / STÉPHANE DURU

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- informer les collectivités territoriales, présentes sur le territoire, des solutions de conseil en énergie partagé,
- rendre éligible aux aides départementales (contrats), le conseil en énergie partagé et les audits énergétiques,
- conditionner le versement des aides sur les bâtiments et éclairage public à la réalisation préalable d'un audit énergétique global de moins de 5 ans sur le patrimoine de la collectivité demandeuse.

▶ Les résultats attendus

- information des collectivités sur le conseil en énergie partagé (CEP), les audits énergétiques et les moyens de le réaliser,
- mise en place d'un nouveau dispositif d'aide prenant en compte des critères de performance énergétique.

▶ Les effets escomptés

- mise en place des CEP et audits énergétiques par les collectivités territoriales,
- réalisation de travaux visant à économiser l'énergie par les collectivités territoriales,
- contribution à la mise à niveau des compétences en économies d'énergie (artisans, maîtres d'œuvre...) et au développement de l'emploi local.

▶ Les finalités poursuivies

- contribuer à réduire les émissions de GES du territoire,
- soutenir les collectivités dans leurs opérations d'économies d'énergie, visant à l'exemplarité des démarches,
- maîtriser la charge budgétaire liée aux coûts des consommations énergétiques des collectivités territoriales, et développer des marges de manœuvre nouvelles

■ INDICATEURS

▶ de résultat(s)

- nombre de CEP mis en place
- nombre de dossiers de subventions instruits
- montants des aides accordées

▶ **d'impact(s)**

- nombre d'audits énergétiques réalisés
 - montant des travaux d'économies d'énergie réalisés par les collectivités territoriales
 - montant des certificats d'économies d'énergie (CEE) récupérés par les collectivités (kWh cumac générés par les travaux éligibles et valorisés sous la forme de CEE, et montant en euros de la vente des CEE)
-

■ **RESPONSABLE**

- Direction de l'aménagement durable : Service solidarité territoriale / service environnement

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Direction du patrimoine
- Mission Développement durable,
- MDR

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- SYDER, ADEME, HESPUL, territoires engagés dans des démarches PCET ou TePOs, porteurs de CDDRA, EPCI concernées.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- animation/information des collectivités territoriales : moyens internes dédiés, budget alloué à prestataire (HESPUL ?)
- mise en place d'un nouveau règlement d'aide : Service solidarité territoriale (voir fiche n°7.1 « Conditionner les aides départementales à des critères développement durable »)

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

- 2014/2015 : révision du règlement d'aide
- 2015 : information/sensibilisation des communes

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE**

- *bonne coordination des acteurs départementaux de l'énergie (SYDER, HESPUL, EPCI, ADEME...)*

■ TITRE DE L'ACTION :

DEVELOPPER UN DISPOSITIF MUTUALISE DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) AVEC LES COLLECTIVITES

■ RÉDACTEUR :

BRUNO JOLLY – DIRECTION DU PATRIMOINE / SPP

Le Département s'est engagé dans une démarche de valorisation des certificats d'économies d'énergies produits par les travaux de rénovation sur son patrimoine ; il a ainsi généré près de 192 GWh cumac sur la période 2007-2011, qui ont été revendus pour un montant de 845 000 € environ.

Le Département dispose donc d'une expertise en interne qui pourrait être partagée sur le territoire avec d'autres collectivités.

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- réaliser une étude d'opportunité de la mutualisation de la valorisation des CEE :
 - recenser les pratiques existantes en matière de CEE dans les collectivités locales (communes, communauté de communes).
 - estimer le potentiel de CEE générés par les collectivités rhodaniennes : nombre d'opérations éligibles aux CEE pour l'année 2013 et volume potentiel de CEE pour les années à venir au vu des travaux envisagés.
 - identifier les collectivités intéressées par une mutualisation de la valorisation des CEE
- mettre en œuvre une démarche de récupération des CEE sur les aides et subventions départementales versées et éligibles au dispositif, en vue d'alimenter un fond territorial destiné à favoriser la transition énergétique, dans le cadre d'un processus de collaboration impliquant l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, syndicat d'énergie, EIE,...) :
 - flécher les CEE générés grâce aux subventions du Département.
 - déterminer les modalités de reversement des recettes dégagées par la vente des CEE, entre le Département, les collectivités et la structure porteuse (à définir) du dispositif de mutualisation ; le but étant d'injecter les recettes dégagées par les CEE dans de nouveaux travaux de rénovation des collectivités, ou dans un fond mutualisé pour la rénovation (Voir fiche action 04.4 : développement du conseil en énergie partagé).
 - définir la (ou les) structure(s) porteuse(s) du dispositif de mutualisation suivant les secteurs.
- évaluer le dispositif à mettre en place pour récupérer les CEE auprès des particuliers, quitte à prévoir dans ce cas une bonification des aides du Département...

▶ **Les résultats attendus**

- permettre aux collectivités ne disposant pas du volume de travaux nécessaire de bénéficier néanmoins du dispositif
- augmentation des CEE récupérés
- mieux valoriser les CEE lors de leur mise sur le marché

▶ **Les effets escomptés**

- effet levier pour :
 - financer des projets d'économie d'énergie dans les petites collectivités
 - convaincre davantage de personnes éligibles aux aides départementales afin d'engager des opérations de rénovation thermique
 - développer un marché dynamique pour les entreprises de l'économie verte (en référence au titre de l'action)

▶ **Les finalités poursuivies**

- diminuer les consommations énergétiques des bâtiments et les émissions de GES, en maîtrisant l'évolution des coûts travaux
- simplifier et améliorer les dispositifs d'aides aux particuliers

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre de dossiers éligibles aux CEE instruits par le Département

▶ **d'impact(s)**

- nombre de collectivités participant au dispositif de mutualisation des CEE
- nombre de dossiers instruits par la ou les structures porteuses des CEE pour les autres collectivités
- montant des CEE collectés

■ **RESPONSABLE**

- Direction du patrimoine et direction de l'aménagement durable

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Directoin du logement et du développement urbain

■ **PARTENARIATS**

- Communes,
- Communautés de communes,
- Syndicats d'énergie,
- RAEE,
- Hespul,
- ADEME.

■ MOYENS À PRÉVOIR

- appui juridique et technique (ingénierie financière) et moyens humains : à évaluer,
- les moyens humains alloués pour la collecte de CEE peuvent s'autofinancer (à prendre en compte dans le dimensionnement du dispositif),
- mise en place et animation d'un dispositif décentralisé de saisie des CEE en MDR.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2014 : recensement des pratiques et des collectivités intéressées par la mutualisation des CEE,
- fin 2014 : A l'issue du groupe de travail, choix de la structure porteuse des CEE,
- 2015 : Établissement d'une première campagne de valorisation CEE par la structure porteuse pour le compte des collectivités.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *nombre de collectivités intéressées et de dossiers éligibles aux CEE pour l'instant inconnu.*

■ TITRE DE L'ACTION

SOUTENIR LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

■ RÉDACTEUR

STEPHANE DURU – CHEF DU BUREAU DECHETS-ÉNERGIES

Depuis 2007, le Département soutient les collectivités et particuliers dans le financement de leurs projets de rénovation de leur bâti ou pour leur équipement en installation de production d'énergie renouvelable.

Depuis la mise en place de ces aides, 2 800 particuliers ont été subventionnés pour un montant cumulé de 1 630 000 €.

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- faire la synthèse des études diagnostics et de potentiel d'énergies renouvelables (EnR) du territoire rhodanien,
- actualiser les outils de sensibilisation et d'information pour les acteurs locaux (élus, entreprises, agriculteurs, collectivités...) et les particuliers sur le potentiel EnR du territoire rhodanien et leur intérêt (en particulier économique),
- travailler à l'acceptation sociale des projets EnR (éolien, méthanisation...) par des actions de sensibilisation des projets éco-citoyens basés sur la participation des particuliers et des entreprises locales aux investissements dans des projets locaux,
- adapter les règlements d'aides départementales (plan énergie, aides agriculteurs, aides entreprises, tourisme, contrats triennaux) en les conditionnant au recours aux énergies renouvelables en cas d'opérations éligibles sur les systèmes de chauffage et en arrêtant les subventions sur les autres modes de chauffage traditionnels (énergies fossiles),
- abandonner toute aide sur l'installation de systèmes de chauffage électrique, fioul et propane dans les opérations éligibles aux aides départementales,
- affecter les aides au développement économique en priorité aux projets contribuant au développement en énergies renouvelables (formation des entreprises du secteur du bâtiment, ressource bois-énergie, géothermie...),
- repérer les sources à mobiliser pour suivre l'évolution de la consommation d'énergies renouvelables par les ménages, les entreprises et les collectivités (en lien avec l'OREGES).

▶ **Les résultats attendus**

- conforter les particuliers, les collectivités et les entreprises dans le choix des énergies renouvelables pour leurs projets,
- développer les compétences techniques des entreprises/installateurs pour satisfaire les demandes en matière d'énergies renouvelables.

▶ **Les effets escomptés**

- diminuer les consommations d'énergies fortement émettrices de CO₂,
- augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique rhodanien,
- diminuer les émissions nettes de GES sur le territoire rhodanien.

▶ **Les finalités poursuivies**

- assurer sur le long terme un accès à des énergies renouvelables, locales et bon marché, concurrentielles avec les autres solutions énergétiques traditionnelles (fioul, gaz),
- créer de nouvelles filières économiques viables et créatrices d'emploi sur le territoire rhodanien.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre de foyers, d'entreprises et de collectivités subventionnés par le Département pour des équipements à énergies renouvelables.

▶ **d'impact(s)**

- mix énergétique du secteur résidentiel,
- mix énergétique du secteur tertiaire,
- émissions annuelles de GES en teqCO₂.

■ **RESPONSABLE**

- Bureau Déchets-Énergies – Service environnement

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Mission Développement durable

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- Collectivités
- Chambres consulaires
- Comité départemental du tourisme
- Associations (ALE – HESPUL – OREGES)
- ADEME

■ MOYENS À PRÉVOIR

- poursuivre le partenariat avec HESPUL pour faire la synthèse des études, établir le potentiel EnR du territoire et assurer l'information et la sensibilisation des acteurs,
- prévoir des moyens financiers pour des outils de communication afin de sensibiliser les acteurs et la population,
- mise en place d'un observatoire pérenne sur les énergies renouvelables dans le Rhône.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2014-2015 : synthèse des études diagnostic / potentiel,
- 2014-2015 : réforme des aides départementale,
- 2015 : plan de communication.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *privilégier les messages destinés aux acteurs et au public sur l'intérêt économique des EnR,*
- *maintien du budget (DAD) alloué aux politiques « Énergie », « développement économique ».*

■ TITRE DE L'ACTION :

VALORISER ET SOUTENIR LA FILIERE BOIS

■ RÉDACTEUR :

OLIVIER LAROCHE – CHARGE DE PROJETS FORETS - ESPACES RURAUX, NATURELS ET PERIURBAINS

Le Département, premier propriétaire forestier du Rhône, a orienté la gestion de son patrimoine dans une logique de développement durable avec des objectifs économiques (production sylvicole), sociaux (accueil du public) et écologiques (préservation de la biodiversité).

Il soutient les structures chargées de la gestion de la forêt privée et mène, depuis 2003, une politique d'aide à la restructuration foncière de la forêt privée du Rhône. Cette opération consiste à accompagner les propriétaires forestiers dans une démarche de restructuration parcellaire favorisant une gestion durable de la forêt rhodanienne.

***Chiffres clés :** 1 700 ha de forêt départementale – 71 000 ha de forêt privée – 34 000 propriétaires privés – 455 propriétaires bénéficiaires depuis 2003 - 332 hectares de terrains isolés rattachés à un tènement voisin depuis 2003.*

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action :

- sensibiliser les propriétaires forestiers à une gestion forestière durable et active :
 - poursuivre les efforts d'animation et de formation entrepris,
 - suivre des parcelles « vitrine » et communiquer sur les résultats,
 - mettre en avant une gestion forestière intégrée tournée vers le bois d'œuvre et valorisant les sous-produits forestiers.
- établir un comparatif des différentes sylvicultures (futaie régulière, et irrégulière, choix des essences, valorisation des petits bois et des gros bois...),
- favoriser la mobilisation des bois :
 - inciter au regroupement parcellaire pour favoriser l'exploitation des bois (programme foncier forestier, information sur le droit de préférence, bourse d'échanges et mise en relation de propriétaires),
 - aménager et entretenir les dessertes forestières,
 - aménager et favoriser la mutualisation (sans gestion locative privée) des places de dépôts,
 - encourager les mutualisations de travaux forestiers.
- quantifier le poids économique de l'ensemble de la filière (emplois, chiffres d'affaires...),
- sensibiliser les collectivités et les entreprises sur l'utilisation du bois local tant en bois d'œuvre qu'en bois-énergie.

- favoriser l'adaptation de la filière au changement climatique :
 - conduire des expérimentations et exploiter les résultats,
 - poursuivre le suivi de l'état sanitaire des boisements,
 - sensibiliser la filière à cette question.
- accompagner les entreprises de la filière (Entreprises de travaux forestiers (ETF), scieries, production de bois-énergie...) dans leur adaptation au marché.

▶ **Les résultats attendus**

- connaissance du poids de la filière dans l'économie locale,
- des acteurs de la filière sensibilisés.

▶ **Les effets escomptés**

- accroissement du volume de bois local mobilisé et valorisé localement,
- hausse de surfaces de boisement en gestion durable (garanties de gestion durable, certification...),
- maintien, voire développement des entreprises de la filière dans le territoire,
- limiter l'augmentation des coûts de production et de transport du bois,
- développer la filière bois et l'emploi, notamment en zones rurales, dans le respect des engagements d'une gestion forestière durable,
- accroître l'utilisation du bois local.

▶ **Les finalités poursuivies**

- favoriser une gestion durable des boisements,
- valoriser le « bois » comme ressource locale et favoriser son utilisation,
- valoriser la filière « bois » dans son ensemble et la fédérer,
- maintenir un tissu économique en milieu rural.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- disposer de données consolidées sur la filière,
- nombre d'acteurs sensibilisés,
- montant des dépenses du Département sur son patrimoine forestier,
- montant des dépenses engagées par le Département pour le soutien de la filière bois et le regroupement forestier.

▶ **d'impact(s)**

- surface forestière offrant des garanties de gestion durable (dont certification),
- surface forestière regroupée,
- linéaire de voies forestières entretenues ou créées,
- nombre de places de dépôts aménagées,
- surface forestière ayant fait l'objet de travaux / volume de bois mobilisé,
- chiffre d'affaires des entreprises de la filière / nombre d'emplois,
- nombre de projets publics valorisant le bois local (construction, chaufferie..),
- stockage de carbone,
- taux d'équipement en chaufferie bois : part du parc de chaufferie bois avec réseau de chaleur sur parc total de chaufferie publique (et privée).

■ RESPONSABLE

- Chargé de projets Forêts - Espaces ruraux, naturels et périurbains – Service Aménagement et Tourisme

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Mission Développement durable
- Direction de l'aménagement durable

■ PARTENARIATS ENVISAGEABLES

- Centre régional de la propriété forestière Rhône-Alpes
- Fibois
- Office national des forêts,
- Union des Forestiers Privés du Rhône,
- Entreprises rhodaniennes de la filière,
- Région,
- Syndicats mixtes porteurs des ScoT et des CDDR,
- EPCI et communes,
- Territoires à énergie positif,
- DDT,
- ADEME,
- Chambres consulaires,
- Associations : HESPUL, CAUE, Ordre des architectes.

■ MOYENS À PRÉVOIR

- poursuite de l'aide du Département sur cette thématique: programme foncier forestier, partenariats Fibois, CRPF, HESPUL, aides énergie, aides à l'investissement des entreprises,
- mise en place d'outils de suivi en lien avec les indicateurs évoqués ci-dessus,
- accompagnement des initiatives de gestion forestière: desserte, plans de développement de massif, chartes forestière de territoire,...
- apporter un soutien complémentaire des aides des différents partenaires (Région, État...).

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- en cours : sensibilisation des propriétaires forestiers et des collectivités,
- 2014 : Mise en œuvre des aides départementales,
- à partir de 2015 : adaptation des aides départementales.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *préalable indispensable de travailler sur la mobilisation des bois,*
- *favoriser un partenariat avec les établissements de formation professionnelle (lycée, MFR,..) concernés par la filière,*
- *s'appuyer sur les initiatives ou acteurs fédérant (charte forestière de territoire, Fibois...),*
- *suivre l'évolution du marché pour proposer un discours adapté et évolutif.*

■ TITRE DE L'ACTION

GARANTIR L'APPROVISIONNEMENT EN BOIS ENERGIE DES CHAUFFERIES BOIS PUBLIQUES

■ RÉDACTEUR

STEPHANE DURU – CHEF DU BUREAU DECHETS-ÉNERGIES – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE

Dans le but de soutenir et développer la filière bois, le Département soutient les collectivités depuis 2000 dans leur projet de création de chaudière bois.

Le Département a installé en 2002 la première chaufferie bois du Rhône, dans le collège de Lamure-sur-Azergues.

En 2007, l'action du Département sur la filière bois énergie s'est renforcée avec le plan départemental d'incitation aux efforts en faveur du développement durable et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Aides aux collectivités depuis 2007 : Les aides accordées s'élèvent à 685 481,63 € et concernent 11 projets de chaudières bois avec ou sans réseau de chaleur.

Par ailleurs, en 2008, le Département a soutenu le SYTRIVAL pour la construction d'une chaudière bois, en complément de la chaleur produite par l'incinération des ordures ménagères, sur le réseau de chaleur de la ville de Villefranche-sur-Saône (aide financière de 408 600 €).

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- inventorer les chaufferies bois de puissance supérieure à 50 kWh en fonctionnement et en projet d'ici 5 à 10 ans à l'échelle de bassins d'approvisionnement cohérents,
- calculer les coûts de mobilisation de la ressource forestière selon différents scénarios et proposer des solutions pour la chaîne logistique, de la parcelle forestière à la chaufferie,
- élaborer, à l'échelle des territoires rhodaniens, des plans d'approvisionnement territoriaux en bois-énergie afin de déterminer les investissements nécessaires pour accroître la mobilisation des bois et optimiser la logistique,
- favoriser le regroupement de parcelles forestières afin de lutter contre le morcellement et de diminuer le coût de gestion et d'exploitation des tènements privés (programme foncier forestier : établir le bilan des actions engagées sur le regroupement parcellaire),
- faciliter l'accès aux massifs forestiers par l'aménagement et l'entretien de nouvelles pistes forestières,
- sensibiliser les propriétaires forestiers sur la gestion forestière durable et notamment sur l'intérêt de mener des coupes d'éclaircies et de valoriser les rémanents comme bois énergie,
- sensibiliser les gestionnaires publics de chaufferie bois à établir des contrats d'approvisionnement longue durée,
- Aider les producteurs de plaquettes forestières et de bois granulés à développer leur implantation sur le territoire rhodanien.

▶ **Les résultats attendus**

- établir un état des lieux partagé du taux d'équipement en chauffage biomasse, de la production à la consommation du bois énergie dans le Rhône,
- sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière à la mobilisation du bois énergie,
- mise en place de plans d'approvisionnement territoriaux,
- augmenter les capacités de production de plaquettes forestières et de bois granulés issus de l'environnement.

▶ **Les effets escomptés**

- augmenter les quantités de plaquettes forestières mobilisées issues des boisements rhodaniens et diversifier l'offre proposée au gestionnaire de chaufferie bois,
- augmenter le nombre de chaufferies bois grâce à la sécurisation de l'approvisionnement,
- limiter l'augmentation des coûts de production et de transport du bois énergie,
- conforter les collectivités et les organismes publics dans leur choix du bois énergie pour leurs projets d'installations de nouvelles chaufferies ou de rénovation de réseau de chaleur (avec mise à niveau dans la zone du plan de protection de l'atmosphère),
- développer la filière bois et l'emploi, notamment en zones rurales, dans le respect des engagements d'une gestion forestière durable.

▶ **Les finalités poursuivies**

- assurer sur le long terme un accès à une énergie renouvelable, locale et bon marché pour les chaufferies bois publiques installées sur le Département du Rhône, concurrentielle avec les autres solutions énergétiques traditionnelles (fioul, gaz),
- diminuer les émissions nettes de GES,.
- augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique du secteur tertiaire,
- faire du bois énergie une source de revenu pour les propriétaires forestiers, dans le cadre d'une gestion durable des boisements,
- une filière bois structurée, et répondant à la demande sociale (ménages, entreprises).

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre de plans d'approvisionnement territoriaux mis en œuvre dans le Rhône et part du territoire couvert,

- taux de couverture théorique : quantités de plaquettes forestières et bois granulés (MAP/an) achetées par les collectivités et organismes publics gestionnaires de chaufferie bois produites par les fournisseurs rhodaniens / quantités de plaquettes et de bois granulés produites (MAP/an) par les fournisseurs rhodaniens.

▶ **d'impact(s)**

- prix moyen de la chaleur (€ HT/MWh) des réseaux alimentés par une chaufferie bois,
- nombre de chaufferie bois publiques alimentant des réseaux de chaleur et puissances installées (MWh),
- taux d'équipement en chaufferie bois : part du parc de chaufferie bois avec réseau de chaleur sur parc total de chaufferie publique (et privée).

■ **RESPONSABLE**

- Bureau Déchets-Énergies – Service environnement

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Direction du patrimoine,
- Direction de l'aménagement durable.

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- Associations (HESPUL – OREGES),
- Centre régional de la propriété forestière Rhône-Alpe,
- Fibois,
- Office national des forêts,
- ADEME,
- SYDER,
- Union des Forestiers Privés du Rhône,
- Entreprises rhodaniennes fournisseurs de bois énergi,
- Beaujolais vert, syndicat mixte beaujolais, Syndicat de l'Ouest lyonnais, SIMOLY, PNR Pilat.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- mise en place d'un observatoire pérenne et public sur le bois énergie dans le Rhône : suivi des chaufferies bois publiques avec et sans réseaux de chaleur, suivi du coût de l'énergie...,
- maintien du budget d'aides (DAD) au titre des politiques « Énergie », « développement économique » et « Programme foncier forestier »,
- appuyer les initiatives de gestion forestière territoriale : plan de développement de massif, charte forestière, plan d'approvisionnement territorial,
- soutien des opérateurs engagés dans le conseil et la sensibilisation des propriétaires forestiers (CRPF), des entreprises de la filière bois (Fibois) et des collectivités locales (Hespul) sur le thème du bois énergie.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- en cours : sensibilisation des propriétaires forestiers et des collectivités,
- 2013-2015 : consolidation des données sur le bois énergie et développement d'outils de suivi,
- 2014-2015 : réforme des aides départementales,
- 2015-2018 : élaboration des plans d'approvisionnement territoriaux.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *s'assurer que la production de bois énergie s'inscrive dans le respect des principes de la gestion durable des forêts,*
- *travailler à une diversification des approvisionnements avec la recherche de nouveaux gisements (produits taille de vigne, ceps de vigne arrachés, produits d'élagage, lutte contre les essences exogènes en espaces naturels remarquables, agrosylviculture),*
- *vigilance sur les gros projets de chaufferie bois (Grand Lyon, couloir rhodanien...) qui viennent s'approvisionner dans le Rhône,*
- *renforcement de l'animation et de la formation indispensable pour mobiliser davantage de bois dans le cadre de la gestion durable (coupe d'éclaircies),*
- *investissement des entreprises pour limiter les coûts liés à la logistique,*
- *intervenir sur la formation des métiers du bois (ETF) et soutenir à leur création/développement pour garantir l'emploi local.*

Le Département, soutien de l'agriculture rhodanienne

Le Département du Rhône s'investit de manière volontaire depuis de très nombreuses années dans le développement d'une agriculture dynamique, diversifiée et compétitive contribuant à la gestion durable de l'espace et à l'aménagement du territoire.

Il consacre chaque année un budget d'un peu plus de 7 millions d'euros pour soutenir les agriculteurs, les organisations professionnelles et les associations. Cette politique très réactive est reconnue par le monde agricole. Elle a pour but :

- *d'assurer le maintien et le développement de l'agriculture sur les territoires ruraux et périurbains,*
- *de répondre aux nouvelles attentes des Rhodaniens : approvisionnement local de la demande alimentaire, offre de services (loisirs), environnement de qualité.*

La politique agricole départementale a l'ambition de contribuer au développement d'une agriculture inventive, créatrice de richesses économiques et sociales, et répondant aux enjeux environnementaux.

■ TITRE DE L'ACTION

ENCOURAGER L'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES

■ RÉDACTEUR

MARIE-CHRISTINE LAVAL, CHEF DE BUREAU AGRICULTURE, SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICULTURE

■ LA LOGIQUE D'ACTION**▶ L'action**

- encourager et financer des investissements permettant des pratiques plus respectueuses de l'environnement et des ressources (eau, sols, biodiversité, énergie, air, etc). Exemple : désherbeur thermique, broyeur à herbe, semoir inter rangs, etc,
- mettre en place en lien avec les partenaires des formations permettant aux agriculteurs d'appréhender de nouvelles techniques (réduction des émissions GES, des consommations d'énergie, adaptation au changement climatique).

▶ Les résultats attendus

- des professionnels agricoles sensibilisés aux enjeux, énergie-climat et à de nouvelles pratiques.

▶ Les effets escomptés

- diminuer l'impact des pratiques de l'agriculture sur l'environnement et la consommation énergétique par de nouvelles pratiques agricoles (moins d'engrais minéraux apportés, techniques culturales sans labours pour stocker le carbone, modification de la ration animale, valorisation des effluents pour produire de l'énergie, etc.),
- mettre en place des modes d'exploitation spécifiques en fonction des caractéristiques des enjeux naturels territoriaux (biodiversité, choix des espèces, nouvelles pratiques).

▶ Les finalités poursuivies

- prise de conscience et évolution des pratiques des exploitations agricoles (agriculture raisonnée, agriculture biologique, circuits courts, etc.),
- maintenir un tissu d'exploitations agricoles viables et respectueuses de l'environnement tout en répondant à la demande des consommateurs et des citoyens,
- changer le regard porté par la population et le grand public sur les pratiques agricoles.

■ INDICATEURS**▶ de résultat(s)**

- nombre de projets de changement de pratiques soutenus par le Conseil général,
- nombre de formations suivies,
- nombre d'agriculteurs sensibilisés.

▶ **d'impact(s)**

- modification des systèmes de production et leurs impacts sur l'environnement.
-

■ **RESPONSABLE**

- Direction de l'aménagement durable – Service développement économique et agriculture – Chef du bureau agriculture

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Direction de la communication, service Environnement (chargée de mission éducation à l'environnement et au développement durable), direction de la formation, direction des moyens généraux, direction du patrimoine, mission Développement durable, etc.

■ **PARTENARIATS**

- Organisations professionnelles agricoles (Chambre d'agriculture, etc.), agence de l'eau, espaces info-énergie, associations, ADEME, etc.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- constitution d'un groupe de réflexion et de travail (diagnostic, plan d'actions et évaluation),
- travail renforcé avec la Direction de la communication,
- intégration des actions dans les conventions pluriannuelles avec les partenaires agricoles,
- prévoir les moyens financiers correspondant dans le budget départemental (réaffectation de moyens existants avec de nouveaux critères),
- moyens humains supplémentaires (0.5 ETP).

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

- 1^{er} semestre 2015 : définition du plan d'actions,
- 1^{er} semestre 2015 : conception des outils,
- 2^e semestre 2015 : mise en œuvre des actions.

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE**

- *délivrer un message de sensibilisation clair et simple auprès des exploitations agricoles,*
- *maintien ou développement des moyens humains et financiers suffisants pour mettre en œuvre ces actions,*
- *évolution du conseil apporté aux agriculteurs,*
- *intégration d'un paragraphe dans le préambule des conventions pluriannuelles avec les organisations professionnelles agricoles (promouvoir l'adaptation des pratiques agricoles).*

■ TITRE DE L'ACTION

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) DANS L'AGRICULTURE

■ RÉDACTEUR

MARIE-CHRISTINE LAVAL, CHEF DE BUREAU AGRICULTURE, SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICULTURE

■ LA LOGIQUE D'ACTION**▶ L'action**

- soutenir la réalisation de diagnostics énergétiques à l'échelle des exploitations (démarche partiellement réalisée précédemment par la Chambre d'Agriculture),
- favoriser l'expérimentation des modes d'exploitation spécifiques en fonction des caractéristiques des enjeux naturels territoriaux (biodiversité, choix des espèces, nouvelles pratiques) et observer les effets sur les émissions de GES,
- former, informer et communiquer sur les enjeux de diminution des émissions de GES.

▶ Les résultats attendus

- identification des bonnes pratiques de réduction de l'émission des GES,
- des professionnels agricoles sensibilisés aux enjeux et aux pratiques ayant comme effets la réduction de GES.

▶ Les effets escomptés

- améliorer la connaissance des modes d'exploitation permettant la réduction des émissions de GES dans l'agriculture.

▶ Les finalités poursuivies

- prise de conscience et évolution des pratiques des exploitations agricoles,
- in fine, préservation des ressources et réduction des GES.

■ INDICATEURS**▶ de résultat(s)**

- nombre de diagnostics réalisés,
- nombre de projets de changement de pratiques et d'expérimentation soutenus,
- nombre d'agriculteurs concernés et sensibilisés.

▶ d'impact(s)

- modification des systèmes de production et leurs impacts sur l'environnement (économies d'énergie : gaz, électricité, carburants, etc.)
-

■ RESPONSABLE

- Direction de l'aménagement durable – Service Développement économique et agriculture – Chef du bureau agriculture

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Direction de la communication, service Environnement (chargée de mission EEDD), direction de la formation, direction des moyens généraux, direction du patrimoine, mission Développement durable, etc.

■ PARTENARIATS

- Organisations professionnelles agricoles (Chambre d'agriculture, etc.), agence de l'eau, espaces info-énergie, ERARE, associations, ADEME, etc.

■ MOYENS À PRÉVOIR

- constitution d'un groupe de réflexion et de travail (diagnostic, plan d'actions et évaluation),
- travail renforcé avec la direction de la communication,
- intégration des actions dans les conventions pluriannuelles avec les partenaires agricoles,
- prévoir les moyens financiers correspondants dans le budget départemental,
- moyens humains supplémentaires (0,50 ETP).

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 1^{er} semestre 2015 : définition du plan d'actions,
- 1^{er} semestre 2015 : conception des outils,
- 2^e semestre 2015 : mise en œuvre des actions.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *délivrer un message de sensibilisation clair et simple auprès des exploitations agricoles,*
- *maintien ou développement de moyens humains et financiers suffisants pour mettre en œuvre ces actions,*
- *évolution du conseil apporté aux agriculteurs,*
- *intégration d'un paragraphe dans le préambule des conventions pluriannuelles avec les organisations professionnelles agricoles (message de sensibilisation).*

■ TITRE DE L'ACTION

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION Saine DE PROXIMITÉ DE SAISON : EDUQUER AU GOUT, FAIRE EVOLUER LES MENUS DANS LES CANTINES ET LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

■ RÉDACTEUR

MYRIAM TALON

Prévenir l'obésité et le surpoids chez l'enfant et l'adulte, informer les personnes âgées sur l'équilibre alimentaire, favoriser l'accès budgétaire aux fruits et légumes pour les personnes en situation de précarité...

Autant de thèmes abordés dans le second "Plan départemental équilibre nutritionnel et activité physique" 2010-2014.

Ce plan transversal - élaboré avec l'ensemble des pôles et services du Département du Rhône - concerne les populations accompagnées par le Département, les professionnels du Département, mais aussi le grand public rencontré lors de manifestations sportives ou culturelles...

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- éduquer au goût, aux enjeux environnementaux et de santé ainsi qu'aux coûts de l'alimentation (parents et enfants accueillis dans les PMI, ménages, assistants familiaux, assistantes maternelles, établissements sociaux éducatifs, l'IDEF...),
- éduquer les collégiens au goût et aux produits frais via les interventions du Bus Info Santé et de la diététicienne du Département, sensibiliser les jeunes à consommer en fonction de leurs besoins,
- mener des actions test dans un ou plusieurs collèges,
- former les équipes de restauration collective dans les collèges à la sensibilisation des jeunes à consommer en fonction de leur besoin et de la qualité gustative des aliments (intégrer cette clause au DSP) :
 - mieux faire connaître les produits frais aux équipes de cuisine (faire goûter et apprécier les produits frais, rencontre avec producteurs, mise en valeur des produits par les cuisiniers...),
 - mieux faire connaître le cycle de vie des aliments.

▶ Les résultats attendus

- adaptation des plateaux-repas de cantines à l'appétit des collégiens pour qu'ils soient entièrement consommés,
- interventions du **Bus Info Santé** et de la **diététicienne** du Département,
- poursuite et amplification de l'information organisée à destination des ménages via les CESF et TISF en impliquant le conseil technique social et les travailleurs sociaux.

▶ **Les effets escomptés**

- diminution du gaspillage dans les cantines des collèges, l'IDEF, les établissements socio-éducatifs,
- développement du goût des collégiens, enfants (dans leur famille, assistants maternels, familiaux, établissements).

▶ **Les finalités poursuivies**

- lutter contre l'obésité, par la promotion d'une alimentation saine et équilibrée,
- promouvoir une alimentation de proximité et de saison,
- diminuer la quantité des déchets,
- diminuer les coûts de la restauration scolaire.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre d'équipes de restauration formées,
- nombre d'interventions du Bus santé dans les collèges,
- nombre d'interventions de la diététicienne,
- nombre d'assistants maternels, familiaux, ménages suivis en MDR, sensibilisés,
- nombre de sessions de formations réalisées en 2014 et nombre d'agents des collèges sensibilisés,
- degré de satisfaction des collégiens par rapport aux aliments proposés,
- évolution de la consommation de nouveaux produits dans les menus des collèges.
- augmentation des approvisionnements en produits frais et locaux, évaluation du stock,
- nombre de marchés DSP intégrant des clauses de « sensibilisation de collégiens à l'alimentation ».

▶ **d'impact(s)**

- poids des déchets en sortie de salle des cantines.

■ **RESPONSABLE**

- Myriam Talon chef du bureau santé publique et Amandine Schmidt, diététicienne à la PMI

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Pôle Éducation,
- Direction de l'aménagement durable,
- Direction de la formation,
- MDR (puéricultrices, CESF, TISF, équipe enfance),
- CGJ,
- Bus Info Santé,
- Direction de la communication,
- professionnels des cantines des collèges,
- Conseil technique social.

■ PARTENARIATS

- Éducation nationale (services médicaux),
- Société de restauration en délégation du service publique,
- Établissements médicaux sociaux, .
- Crèches,
- Relais Assistantes maternelles,
- Chambre d'agriculture,
- Organisations professionnelles agricoles.

■ MOYENS A PREVOIR (ORGANISATION, MOYENS MATERIELS, APPUI TECHNIQUE, BUDGET...)

- informer et sensibiliser les collégiens à cette problématique du gaspillage et les professionnels des cantines : Bus Info-santé,
- logistique d'évaluation du gaspillage : pesée des déchets, comptabilisation des plateaux finis, etc,
- Budget :
 - CGJ , PMI, Bus info santé,
 - mise à disposition de la diététicienne,
 - organisation de formations

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- novembre 2013 – décembre 2014 : commission du Conseil général des jeunes (CGJ) sur le thème de la lutte contre le gaspillage dans les collèges,
- test collège Laurent Mourguet (Écully) dans le cadre du projet d'établissement en cours de d'élaboration,
- 2014-2017 : Bus Info Santé - interventions auprès d'un collège par mois sur 4 ans,
- 2^e semestre 2014 : organiser une première session de formation pour les agents de restauration dans les collèges, puis deux sessions par an,
- 2015 : sensibiliser les enfants et les agents chez les producteurs

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *conditions de succès*
 - *implication des établissements, des prestataires (cahiers des charges adéquats) et des agents MDR,*
 - *coordination des différentes actions entre le département et les partenaires extérieurs.*
- *points de vigilance*
 - *prise en compte de l'appétit de l'enfant,*
 - *bien informer les parents, les familles et les enfants sur les enjeux diététiques, environnementaux.*

■ TITRE DE L'ACTION

SOUTENIR LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DE PROXIMITÉ DANS LES COLLEGES ET LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

■ RÉDACTEUR

JÉRÔME IUNG

Le Département a souhaité valoriser les productions agricoles rhodaniennes en incitant les structures de restauration collective à recourir à de l'approvisionnement local en circuit court de proximité.

Cette résolution a été fixée en conclusion du rapport développement durable 2012, parmi les cinq objectifs majeurs de progrès pour l'année 2013.

Déjà expérimentée avec 25 collèges volontaires, le Département a décidé de valoriser cette expérience auprès de tous les établissements d'enseignement secondaires publics et de promouvoir les circuits courts auprès des structures d'accueil de la petite enfance, des établissements habilités au titre de la protection de l'enfance et des hébergements de personnes âgées ou handicapées ; avec environ 1200 établissements servant environ 160 000 repas/jour, le potentiel de débouchés pour l'agriculture locale est important.

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- mener des actions de sensibilisation, d'information, démarcher les gestionnaires de restauration scolaire en régie sur l'intérêt des circuits courts pour les collèges...,
- accompagner et contrôler les restaurations scolaires en Délégation de Service Public (DSP) dans l'application de leur obligation à recourir aux circuits courts,
- bâtir un plaidoyer « Circuits courts » à l'attention des établissements relevant des compétences sociales du Département et le diffuser auprès des gestionnaires d'établissements,
- analyser l'opportunité de mise en place d'une plateforme web de mise en relation des producteurs développant une offre en circuits courts avec des établissements de restauration collective, en s'appuyant sur un benchmark.

▶ Les résultats attendus

- des commandes plus nombreuses de produits locaux auprès des producteurs et plateformes de producteurs issus du Rhône et de ses environs,
- augmentation du nombre de collèges et d'établissements médico-sociaux engagés dans une démarche d'approvisionnement local,
- développement des conventions « circuits courts » auprès des collèges en régie.

▶ **Les effets escomptés**

- une meilleure santé financière et plus de sécurité pour les exploitations engagées dans les filières courtes,
- une restauration de meilleure qualité,
- la réduction des déchets produits lors de la préparation des repas (moins d’emballages, moins de déchets fermentescible).

▶ **Les finalités poursuivies**

- la dynamisation des filières courtes est favorable à l’emploi local et aux économies d’énergie en fonction du mode d’organisation de la logistique d’approvisionnement (plateforme de regroupement, distances parcourues, taux de remplissage des véhicules de livraisons...) et du mode de production.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre d’établissements scolaires et médico-sociaux engagés,
- nombre de collèges signataires de la convention « circuits courts ».

▶ **d’impact(s)**

- évolution du chiffre d’affaire réalisé par les producteurs et plateformes de producteurs auprès de ces établissements.

■ **RESPONSABLE**

- Chargé de mission circuits courts et déchets au pôle Éducation

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Pôle PA-PH, DAD, DSI, Diététicienne PMI, implication des Directeurs de Territoire dans le portage de la dynamique

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- Chambre d’agriculture, plateformes de producteurs (Saveurs du Coin, Bioappro, Saveurs et Pâturages du Rhône), sociétés de restauration collectives déléгатaires,
- potentiellement : fédérations d’associations médico-sociales, communautés de communes et syndicats mixtes impliqués dans l’émergence des filières courtes,
- Éducation nationale.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- concernant les établissements médico sociaux : groupe de travail (en cours de constitution) envoi de courriers, visites de terrains,
- concernant les collèges en régie :
 - contacts et visites de terrain,
 - outil de suivi : Tableur Excel Collèges sous convention, bilans annuels des chiffres d’affaires des plateformes (produit par la Chambre d’agriculture), états d’approvisionnements locaux fournis (aléatoirement) par les collèges.

- concernant les collèges en DSP :
 - visites et contrôles de terrain,
 - outil de suivi : Tableur Excel des approvisionnements locaux, Bilans annuels des chiffres d'affaires des plateformes (produit par la Chambre d'agriculture).
- 2,2 ETP au pôle Éducation : Chargé de mission Circuits courts à 0,7 ETP, Chargé de conformité (1 ETP), Chargé de mission DSP (0,5 ETP)
- réunions d'échange par zones géographiques ou collectives.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- jusque décembre 2013 : approche des nouveaux collèges,
- d'ici juin 2014 : Construction et envoi du plaidoyer établissements médico-sociaux,
- septembre 2014 : évaluation des résultats et impacts,
- courant 2014 : analyse faisabilité plateforme web.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *l'implication des directions médico-sociales est à suivre,*
- *concernant les collèges, renouvellement de la convention cadre « circuits courts », qui s'achève en fin d'année 2013/2014,*
- *l'effectivité des DSP dans leur obligation d'approvisionnement local qui mérite un contrôle assidu,*
- *la bonne adéquation de l'offre et de la demande. Elle suppose notamment un partenariat fort avec la profession agricole (d'où un suivi coordonné avec l'action 9-2b portée par la DAD),*
- *articulation avec l'action 7-3 « soutenir et promouvoir la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains sur tout le territoire rhodanien »,*
- *repérer les conditions d'une synergie entre circuits courts et réduction des déchets pour la développer,*
- *coordination des actions,*
- *augmentation du coût des denrées en circuits courts de proximité.*

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Chaque département doit être couvert par un plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND). Depuis le 1er janvier 2005, le Département est responsable de l'élaboration et du suivi de ce plan.

Le Département révise son PDPGDND. Les objectifs qu'il poursuit sont :

- définir des actions de prévention et de réduction de la production de déchets sur le département : diminuer la quantité de déchets et réduire leur nocivité,*
- développer le tri, le recyclage, la valorisation : améliorer les collectes sélectives, diminuer les refus de tri, augmenter les taux de valorisation notamment des biodéchets,*
- répondre aux problèmes de capacité de traitement du territoire départemental : prise en compte de la problématique des déchets issus de l'activité économique et des flux exportés qu'ils génèrent, recherche d'une complémentarité des filières.*

Par ailleurs, le Département participe à l'effort des communes pour la collecte et le traitement des déchets par le biais des subventions apportées aux collectivités dans le cadre des contrats pluriannuels.

■ TITRE DE L'ACTION

REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS DES RHODANIENS

■ RÉDACTEUR

STEPHANE DURU – CHEF DU BUREAU DECHETS-ÉNERGIES

■ LA LOGIQUE D'ACTION**▶ L'action :**

- Mettre en œuvre le programme de prévention départemental, à savoir :
 - mettre en place et animer un groupe de travail « prévention » dans le cadre du suivi du PDPGDND pour accompagner les collectivités et les entreprises dans la définition et le suivi des plans locaux de prévention,
 - faire le relais des campagnes de communication nationales en informant les usagers et en sensibilisant les entreprises sur les objectifs et les actions de réduction à la source, en application du programme de prévention départemental (compostage domestique, lombri-compostage, bonnes pratiques de jardinage, campagne Stop pub, guide du réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, actions prévention à destination des entreprises, guide pratique sur les biodéchets...),
 - sélectionner et valider les actions éligibles aux aides départementales contribuant aux objectifs de prévention et d'amélioration de la valorisation matière des déchets non dangereux (compostage individuel, promotion de la réutilisation et de la réparation, développement des ressourceries, gaspillage alimentaire, actions éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) sur la prévention des déchets...),
 - conditionner le versement des aides départementales aux EPCI chargés de la gestion des déchets à la mise en place de contrats d'objectifs conformes aux objectifs et aux priorités du PDPGDND.

▶ Les résultats attendus

- signature avec l'ensemble des EPCI en charge de la gestion des déchets de contrats d'objectifs conditionnant les aides au respect des priorités et des objectifs du PDPGDND,
- mise en place de plans locaux de prévention sur l'ensemble du territoire rhodanien d'ici 2018,
- atteindre un taux d'équipement pour les ménages de 40% en composteur individuel ou ayant accès à un système de compostage collectif,
- atteindre un taux de 25% de ménages couverts par la distribution d'un autocollant Stop pub.

▶ **Les effets escomptés**

- appliquer le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et atteindre ses objectifs, à savoir :
 - réduire de 8% la production des déchets ménagers et assimilés sur la période 2010-2024,
 - réduire de 7% le gisement des déchets des activités économiques d'ici 2024.
- maîtriser ou réduire les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés pour les Rhodaniens,
- prise de conscience et évolution des comportements au sein des ménages, des établissements scolaires, des entreprises et des collectivités sur les enjeux de la réduction de la production de déchets,
- création d'équipements liés à la prévention des déchets (ressourcerie/recyclerie) susceptibles de couvrir l'ensemble du territoire.

▶ **Les finalités poursuivies**

- diminuer les quantités de déchets produits par les Rhodaniens,
- contribuer à la réduction des émissions de GES du territoire.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- part des collectivités signataires de contrats d'objectifs avec le Département et engagées dans un plan local de prévention,
- nombre de composteurs/lombricomposteurs, individuels et collectifs, distribués par les collectivités dans le Rhône et part de la population équipée,
- part de la population couverte par une campagne Stop pub,
- nombre d'actions pédagogiques réalisés en lien avec la prévention et nombre d'élèves concernés / an (écoles, collèges, lycées),
- nombre de guides « prévention » distribués aux entreprises ou téléchargés et nombre d'entreprises « exemplaires »,
- nombre de guides gestion des biodéchets distribués ou téléchargés.

▶ **d'impact(s)**

- quantités annuelles de déchets ménagers et assimilés (DAM) et de déchets issus de l'activité économique (DAE) produites et collectées dans le Rhône,
- tonnages pris en charge par les ressourceries et détournés des déchèteries.

■ **RESPONSABLE**

- Bureau Déchets-Énergies – Service Environnement

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Direction de la communication
- Pôle Éducation

■ PARTENARIATS ENVISAGEABLES

- ADEME,
- Chambres consulaires, entreprises,
- Collectivités locales (EPCI en charge de la gestion des déchets),
- Services de l'État,
- Éducation nationale,
- Associations (insertion, consommateurs, environnement),
- Associations en charge du développement,
- CDDRA.

■ MOYENS À PRÉVOIR

- réforme du règlement d'aides relatives à la politique Déchets pour les EPCI chargés de la gestion des déchets,
- maintien des budgets (DAD) consacrés aux déchets (dont communication),
- soutien des opérateurs engagés dans la sensibilisation du public et des collectivités (associations),
- conception d'outils de communication (guides, autocollant Stop pub...),
- capacités RH pour animer le groupe de travail et engager les actions de sensibilisation.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2014 : installation du groupe de travail départemental « prévention »,
- 2014-2018 : sensibilisation (plan de communication),
- 2014-2015 : réforme des aides départementales.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *hiérarchiser les interventions en fonction des enjeux et des gisements de déchets évités,*
- *benchmarking auprès des départements rhonalpains sur les actions de prévention déjà engagées/réalisées,*
- *maintien de capacités budgétaire et de moyens humains suffisants,*
- *liens collectivités / EPCI fort à trouver dans le cadre de l'animation territoriale.*

■ TITRE DE L'ACTION

REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS DE LA COLLECTIVITE

■ RÉDACTEUR

STEPHANE DURU – CHEF DU BUREAU DECHETS-ENERGIES

■ LA LOGIQUE D'ACTION**▶ L'action**

Le Département : collectivité exemplaire

- mettre en place et animer un groupe de travail interne sur les déchets afin d'accompagner et de sensibiliser les services dans la gestion durable des déchets.
- benchmarking auprès des départements rhonalpains sur les actions déjà engagées/réalisées
- sensibiliser et former les élus et les agents à des actions favorables à la diminution de la quantité de déchets produits par les services départementaux (Intranet, guide éco-acteurs, éco-communication, label éco-manifestation, clauses environnementales dans les marchés publics, dématérialisation des procédures, chantiers bâtiments, travaux routiers...).
- mise en place d'une charte volontaire sur « Le Département du Rhône s'engage à réduire ses déchets, et vous ? » pour les prestataires du Département.
- promotion de l'utilisation des couches lavables auprès des services de PMI, IDEF et PA.
- participation du Département à la semaine de la réduction des déchets.
- sensibiliser les agents sur le tri sélectif et mettre en place une organisation de collecte et de tri des filières de recyclage viables pour les principaux déchets produits par le Département (biodéchets, papier, déchets d'équipements électriques et électroniques).

▶ Les résultats attendus

- réduire de 7% d'ici cinq ans les quantités de déchets produits par les services de la collectivité et les établissements dont il a la responsabilité,
- améliorer les performances du tri sélectif.

▶ Les effets escomptés

- prise de conscience et évolution des comportements des agents départementaux sur la gestion durable des déchets dans les gestes quotidiens (travail, domicile),
- maîtriser l'augmentation des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets produits par les services et les établissements départementaux,
- réduire l'empreinte environnementale du Département.

▶ **Les finalités poursuivies**

- appliquer le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et atteindre ses objectifs,
- afficher le caractère exemplaire du Département en faveur de la prévention et conforter sa crédibilité auprès des autres collectivités et des entreprises,
- contribuer à réduire les émissions de GES du Département.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

quantités de déchets produits par les services départementaux et les établissements dont il a la charge (suivi annuel ou biennuel, à définir).

▶ **d'impact(s)**

Coût annuel de la gestion des déchets à l'échelle des services départementaux (redevances, prestations, location de bennes...).

■ **RESPONSABLE**

- Bureau Déchets-Énergies – Service Environnement

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Direction de la communication,
- Direction de la formation,
- Direction des moyens généraux,
- Direction de la mobilité,
- Direction du patrimoine,
- Pôle Éducation,
- Centres d'exploitation et maison du Rhône,
- IDEF, DPE, PMI,
- Pôle Culture (musées),
- Archives départementale,
- Parcs départementaux,
- Mission Développement durable,
- DSI,
- Pôle PA-PH.

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- ADEME,
- Prestataires du Département,
- Collectivités locales (EPCI),
- Associations.

■ MOYENS À PRÉVOIR

- constitution d'un groupe de travail interne au Département « gestion des déchets » : mobiliser les référents développement durable identifiés par la Mission DD pour les principaux services concernés par la gestion des déchets,
- consolidation de l'observatoire des déchets des services et établissements départementaux (lien avec le bilan carbone du CG69) – mise en place d'outils de suivi (production quantité de déchets et coûts de gestion),
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en place des actions de prévention au sein des services (marché),
- travail renforcé avec la Direction de la communication et la Direction de la formation pour la mise en place d'outils de communication et de formation internes des agents,
- formation des services organisateurs de manifestations départementales à la notion d'éco-manifestation (Direction communication, Mission Sports, Comité départemental du tourisme, Parcs départementaux...),
- refonte des marchés de collecte et de traitement des déchets (redéfinition des procédures),
- organisation de la gestion des déchets des services et établissements territorialisée avec les EPCI compétentes, dans le cadre des contrats d'objectifs,
- capacités RH pour animer le groupe de travail et engager les actions de sensibilisation.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2014 : installation du groupe de travail interne « gestion des déchets »,
- 2014-2018 : sensibilisation (plans de communication et de formation internes),
- 2014-2018 : mise en œuvre des actions.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *bonne implication des services,*
- *hiérarchiser les interventions en fonction des enjeux et des gains en terme de prévention,*
- *négozier dans les contrats d'objectifs avec les EPCI un volet concernant la gestion des déchets produits par les services et établissements départementaux (condition d'accès aux déchèteries, redevances, accès aux actions de prévention, ...),*
- *maintien de moyens humains suffisants pour animer cette démarche transversale.*

Intervention du Département dans le domaine de l'eau

La politique du Département, coordonnée avec les Agences de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et Loire Bretagne, a pour ambition de concilier développement et préservation de la ressource en eau et du milieu aquatique notamment par un appui financier, technique et méthodologique aux maîtres d'ouvrages communaux et intercommunaux chargés des services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif et de la gestion des milieux aquatiques.

Le Département assure le secrétariat du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais pour le compte des partenaires.

Assistance technique du Département auprès des collectivités en 2013 :

- *99 stations d'épuration suivies par le service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), auprès de 72 collectivités,*
- *32 collectivités suivies par le service d'assistance technique à l'assainissement autonome représentant 50 % du parc d'installations sur le nouveau Rhône (SATAA),*
- *collectivités intercommunales non éligibles au service d'assistance technique à l'entretien des milieux aquatiques (SATEMA) mais potentiellement plus de 100 communes éligibles hors Métropole sur la thématique des zones humides.*

Subventions aux collectivités (2013) :

8,7 M€ pour le soutien annuel à l'investissement aux collectivités compétentes en eau potable, assainissement et hydraulique.

■ TITRE DE L'ACTION

MAINTENIR LES SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES DANS LES DOMAINES DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF, ET DES MILIEUX AQUATIQUES

■ RÉDACTEUR

RAPHAËL YOUSOUFIAN

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- mettre en place et animer un groupe de travail interne en associant des référents DD volontaires,
- étudier les outils permettant de maintenir l'assistance technique et consolider les dispositifs d'animation : politique volontariste et non réglementaire, révision de la réglementation pour alléger les critères d'éligibilité, positionnement sur le marché concurrentiel, mise en place d'une Société Publique Locale, intégration de l'activité aux agences techniques départementales, mise en place de partenariats... ,
- retenir le scénario qui bénéficiera au plus grand nombre de collectivités pour un tarif acceptable,
- mettre en œuvre l'assistance technique et l'animation dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif et des milieux aquatiques,
- développer l'assistance technique en orientant les services publics vers des objectifs cohérents avec le développement durable et le réchauffement climatique :
 - orienter les travaux autour des stratégies de gestion patrimoniale des réseaux pour les services d'eau et d'assainissement,
 - orienter les travaux autour des stratégies tarifaires et échelles territoriales correspondantes pour participer au renforcement de la soutenabilité des services de l'eau,
 - orienter les Services publics d'assainissement non collectif (SPANC) vers l'exercice de la compétence entretien,
 - prendre en compte les zones humides dans les PLU (cf. également fiches actions 3.12 et 3.13),
 - mettre en œuvre le schéma départemental de gestion et d'élimination des sous-produits de l'assainissement,
 - orienter le dimensionnement des ouvrages d'assainissement collectif en anticipant le contexte hydrique projeté (réduction des débits estivaux et augmentation des températures des cours d'eau),
 - orienter les consommations énergétiques en choisissant des équipements de pompage adaptés (eau et assainissement)...,
 - mutualiser, adapter l'échelle territoriale des services aux besoins et aux moyens.

- dans le cadre de l'activité d'animation :
 - maintenir et développer un lien technique entre le Département et les acteurs locaux, notamment avec les professionnels (formations, visites, mise à disposition d'outils, de modèles etc.),
 - adjoindre des dispositifs renforcés proposant un appui sur des objectifs cibles de durabilité : la gestion patrimoniale et la tarification de l'eau. Cette action, qui renvoie à la fiche 8-1b, repose sur le pilotage de démarches innovantes de type recherche/action associées à une intégration territoriale forte.

▶ **Les résultats attendus**

- prévenir la perte des adhérents, notamment due au regroupement progressif des collectivités en maintenant une activité départementale technique et opérationnelle, réellement utile et accessible aux collectivités.

▶ **Les effets escomptés**

- poursuivre l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau en maintenant en régie une équipe compétente,
- maintenir un acteur neutre (en marge des fermiers et exploitants) en appui aux collectivités, dépourvu de tout intérêt économique,
- promouvoir des stratégies durables de gestion des services d'eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques,
- maintenir une vision globale des services d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire pour ne perdre ni en crédibilité ni en technicité,
- maintenir un partenariat technique et financier avec l'agence de l'eau.

▶ **Les finalités poursuivies**

- afficher le Département du Rhône comme service public technique de conseil et d'assistance, compétent dans le domaine de l'eau, pour soutenir les collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences,
- préserver la ressource en qualité et en quantité,
- maintenir le patrimoine et les milieux en bon état pour les générations futures.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre de collectivités adhérentes aux services d'assistance technique du Département et recettes associées,
- taux de participation des collectivités aux événements proposés dans le cadre de l'activité d'animation,
- nombre d'habitants concernés par l'assistance technique,
- nombre d'ETP et temps consacrés à l'assistance technique,
- nombre de stations d'épuration suivies par le SATESE, nombre d'assainissements non collectifs (ANC) réhabilités, nombre de SPANC exerçant la compétence entretien.

▶ d'impact(s)

- prix de l'eau,
 - taux d'impayé sur les factures d'eau,
 - taux d'endettement des services (eau potable, assainissement collectif et non collectif),
 - gains économiques pour les générations futures.
-

■ RESPONSABLE

- Bureau Eau et assainissement

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Futures Agences techniques départementales,
- Maisons du Rhône,
- Direction de la mobilité,
- Direction des marchés publics,
- SAGE de l'Est lyonnais.

■ PARTENARIATS ENVISAGEABLES

- Communes et EPCI compétents dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques,
- Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne,
- Chambre d'agriculture,
- État (DDT, DREAL, ARS...),
- Professionnels : Bureau d'études rédacteurs des schémas, AMO et Délégataires,
- Autres Départements,
- Partenaires scientifiques : IRSTEA, GRAIE...

■ MOYENS À PRÉVOIR

- 6 ETP,
- marché pour les visites d'ouvrages d'assainissement,
- partenariats techniques à développer,
- aides financières de l'agence de l'eau (50 % du coût de fonctionnement).

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2014 : élaboration des scénarios possibles pour le maintien de l'assistance technique,
- 2015 : mise en œuvre du scénario retenu.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *assurer les moyens nécessaires à l'activité :*
 - *dimensionnement adapté des moyens humains pour l'accompagnement technique des collectivités et l'instruction des dossiers de demande de subvention - aides financières de l'agence de l'eau à hauteur de 50 % du coût de fonctionnement,*
 - *accès à la formation (souvent payante lorsque technique).*

■ TITRE DE L'ACTION

CONSOLIDER LA DURABILITE DES SERVICES DE L'EAU PAR LES STRATEGIES DE GESTION PATRIMONIALE

■ RÉDACTEUR

FLORESTAN GROULT – CHARGE D'ETUDE EAU POTABLE ET ANC

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- réaliser un diagnostic territorial dans le cadre d'un projet de recherche pour mettre en avant les spécificités rhodaniennes en matière de gestion et d'entretien des réseaux d'eau,
- mettre en place un appui technique et réglementaire, via une forme juridique adaptée, pour la gestion patrimoniale des services (renforcement de la connaissance du patrimoine, approche technico-économique, mutualisations, évolution des exigences réglementaires...),
- proposer une politique d'aide volontariste conditionnée aux résultats du diagnostic territorial (réformer la politique d'aides en vigueur).

▶ Les résultats attendus

- connaissance du patrimoine technique local,
- disposer d'une approche économique et/ou financière et d'outils d'aide à la décision, en matière de gestion et d'entretien des réseaux d'eau,
- disposer de méthodes d'évaluation des notions de durabilité et de gestion intégrée des services,
- disposer d'un plan de programmation de renouvellement des investissements par collectivité,
- intégration de ces questions au Fonds de solidarité logement animé par le Département (une dérive des tarifs de l'eau est susceptible d'accroître la précarité des ménages).

▶ Les effets escomptés

- mettre en place des stratégies durables de gestion des services d'eau potable,
- choisir entre le maintien des réseaux (plus entretien associé) ou le renouvellement,
- limiter les pertes sur les réseaux,
- adapter un tarif de l'eau cohérent avec le coût réel du service (coût complet : distribution, entretien, renouvellement...),
- mutualiser, adapter l'échelle territoriale des services aux besoins et aux moyens,
- animer le Fond de Solidarité Logement mis en place et animé par le Département afin de garantir l'accès de tous au besoin de base.

▶ **Les finalités poursuivies**

- afficher le Département du Rhône comme force de proposition au niveau national sur ce sujet (le Département du Rhône a été force de proposition, dans le domaine de l'assainissement non collectif notamment),
- préserver la ressource en qualité et en quantité,
- maintenir le patrimoine en bon état pour les générations futures,
- faire accepter aux usagers de supporter des coûts de fonctionnements et d'investissement plus importants pour garantir et viabiliser le patrimoine.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- un diagnostic réalisé et diffusé/ partagé avec les collectivités locales,
- un appui technique et réglementaire structuré,
- un dispositif d'aide révisé et communiqué,
- montant des aides octroyées par le Département et analyse.

▶ **d'impact(s)**

- nombre de plans de programmation de renouvellement de canalisation,
- nombre de collectivités dotées d'une stratégie patrimoniale,
- Indices linéaires de pertes, ou indices de pertes par abonnés,
- rapport des amortissements sur la valeur historique du patrimoine ??
- suivi de l'évolution du prix de l'eau (coût complet)...
- taux d'impayés des services de l'eau

■ **RESPONSABLE**

Direction de l'aménagement durable – Service Environnement - Bureau Eau et assainissement

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Mission Développement durable pour l'intégration d'une approche transversale,
- Maisons du Rhône
- Direction de la mobilité (réseaux sous voirie)

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- Syndicats d'eau potable,
- Agences et laboratoires de recherches,
- Région Rhône Alpes, Agence de l'eau, DDT,
- Professionnels : Bureau d'études rédacteurs des schémas, AMO et Délégués,
- Auteurs et développeurs des approches et logiciel d'aide à la décision de stratégie de gestion patrimoniale.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- mise en œuvre d'un programme de recherches (animation : 0,5 ETP + étude : 30 000 € / an sur 3 ans),
- appui technique via une forme juridique adaptée (60 000 €/an sur 3 an),
- maintenir une enveloppe suffisante pour la mise en œuvre d'une politique interventionniste. (5M €/an).

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

- 2014 : réalisation du diagnostic territorial et mise en place du programme de recherche,
- 2015 : mise en place de l'appui technique,
- 2016 : réforme de la politique d'aide.

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE**

- *moyens humains et techniques supplémentaires nécessaires.*

■ TITRE DE L'ACTION

CONDITIONNER LES AIDES DU DEPARTEMENT A DES CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

■ RÉDACTEUR

OLIVIER MORGAND

Une réflexion a été conduite dans le cadre des cinq chantiers développement durable prioritaires engagés par la collectivité en 2013.

Cinq grands domaines d'action du Département ont été identifiés :

- *aménagement du territoire (aide aux collectivités),*
- *établissements pour personnes âgées,*
- *économie (investissement des entreprises),*
- *tourisme (hébergements touristiques),*
- *agriculture (bâtiments d'élevage).*

Un groupe de travail technique composé de 7 directions centrales, représentatif des différents domaines, et d'une Maison du Rhône, s'est réuni 3 fois afin de proposer des critères développement durable recouvrant six thématiques :

- **énergie** (*performance énergétique, recours aux énergies renouvelables ou locales, éclairage public raisonné,...*),
- **eau** (*maîtrise des consommations*),
- **déchets** (*réduction et gestion des déchets*),
- **matériaux** (*production locale, de matériaux recyclés, de matériaux à faible nocivité sur l'environnement et sur la santé,...*),
- **insertion sociale** : *favoriser le recrutement de personnes en insertion ou en situation de handicap,*
- **accessibilité et espaces extérieurs** (*modes doux et transports en commun, accessibilité, gestion raisonnée des espaces végétalisés,...*).

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

Poursuivre la réflexion de ce groupe de travail avec les directions déjà impliquées :

- définir les critères DD applicables aux dispositifs d'aide à destination des collectivités, des entreprises, des particuliers, des établissements...,
- intégrer ces critères et leurs modalités d'application dans les règlements d'aides départementaux, en privilégiant une logique d'incitation aux efforts,
- faire valider ces propositions par l'assemblée départementale,
- mettre en œuvre ces nouvelles politiques d'aides :
 - informer les collectivités territoriales, entreprises, partenaires, particuliers...,
 - former les MDR et les services concernés,
 - mise en application/contrôle des nouveaux dispositifs,
 - évaluation/bilan après la première année.

▶ **Les résultats attendus**

- mise en place de nouveaux dispositifs d'aide incitatif prenant en compte les critères de développement durable retenus par la collectivité.

▶ **Les effets escomptés**

- implication du Département plus à l'amont dans les projets, pour une meilleure cohérence de l'aménagement du territoire,
- meilleure prise en compte du développement durable et des politiques départementales dans les projets soutenus par la collectivité,
- meilleur contrôle de la qualité des projets et de la bonne utilisation des deniers publics.

▶ **Les finalités poursuivies**

- lutte contre le réchauffement climatique,
- économies d'énergies,
- protection des ressources et de l'environnement,
- intégration sociale.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- mise en place des nouveaux dispositifs d'aide,
- mise en place d'un dispositif d'information auprès des demandeurs,
- mise en place d'un dispositif de formation des MDR et directions concernées.

▶ **d'impact(s)**

- prise en compte des nouveaux dispositifs par les demandeurs : suivi de l'évolution de la qualité des projets,
- suivi de l'évolution des coûts des projets et des coûts de fonctionnement afférents,
- suivi de l'évolution des modes d'association de la collectivité dans les projets territoriaux.

■ **RESPONSABLE**

- Direction de l'aménagement durable : Service Solidarité territoriale

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Patrimoine, Établissements personnes âgées, Aménagement durable (Environnement, Aménagement et Tourisme), Sports, Vie associative, Mobilité, Mission Développement durable, MDR.

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- Chambres consulaires, territoires TEPOS ou engagés dans un PCET, représentants d'EPCI, des milieux du tourisme, de l'industrie, HESPUL, Région Rhône-Alpes (cohérence CDDRA).

■ MOYENS À PRÉVOIR

- animation des groupes de travail : 0,5 ETP,
- formation des services et MDR : budget et/ou moyens internes,
- information des collectivités, entreprises, bénéficiaires ... : budget communication adéquat.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2014/2015 : poursuite de la réflexion sur la révision du règlement d'aide,
- 1^{er} semestre 2015 : vote assemblée départementale,
- 2^e semestre 2015 : information/sensibilisation des communes,
- 2^e semestre 2015 : formation des agents,
- 2016 : mise en œuvre du nouveau règlement d'aide.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *portage politique de la démarche,*
- *poursuite démarche transversale au sein des directions,*
- *association des partenaires et acteurs du territoire pour une démarche partagée, acceptée et efficacement pris en compte,*
- *ne pas négliger les étapes d'information et formation pour une bonne réussite de la démarche.*

■ TITRE DE L'ACTION

SOUTENIR LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES (INCLUS RIPISYLVE ET BOISEMENTS LINEAIRES)

■ RÉDACTEUR

RAPHAËL YOUSOUFIAN – CHEF DU BUREAU EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Département a engagé en 2005 un inventaire des zones humides, complété de 2009 à 2012 par les données issues des syndicats de rivière et le travail du Conservatoire des Espaces Naturels depuis 2012.

L'objectif visé est de favoriser le développement de la connaissance dans ce domaine et permettre ainsi d'apporter une aide à la décision pour une meilleure préservation de ces milieux riches et fragiles, notamment leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

(cf. également fiches actions 3.10 et 3.13)

- sensibiliser les Conseillers généraux aux enjeux des zones humides,
- intégrer les zones humides à la politique ENS et EAU,
- donner un avis sur les projets de PLU arrêtés avant enquête publique,
- porter à connaissance l'inventaire départemental des zones humides,
- informer les collectivités de l'assistance technique fournie par le Département en matière de protection des milieux aquatiques, notamment de prise en compte des zones humides, de la ripisylve et des boisements linéaires dans les PLU (réunion, courriers de diffusion de l'inventaire),
- assister les collectivités adhérentes pour l'intégration de ces milieux aux PLU, en mettant à disposition des élus et de leur prestataire un technicien (reconnaitances de terrain, cartographie et fiches / ZH),
- mettre en œuvre et animer un observatoire départemental des zones humides,
- à titre exploratoire, chiffrer les économies générées en terme d'équipements de traitement de l'eau potable et de gestion des eaux pluviales grâce aux services rendus par les zones humides en matière d'épuration, de stockage et de régulation.

▶ Les résultats attendus

- adhésion de quelques collectivités motivées au Service d'assistance technique à l'entretien et la protection des milieux aquatiques (SATEMA), dédié notamment à la préservation des zones humides.

▶ Les effets escomptés

- augmentation des surfaces de zones humides protégées dans les PLU,
- soutien technique des communes rurales sur une thématique peu connue de certains bureaux d'études alors que la prise en compte des ZH est obligatoire,

- prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme : privilégier leur préservation et supprimer les projets d'aménagement sur ces secteurs ou si c'est impossible, anticiper les compensations prévues par cadre réglementaire.

▶ **Les finalités poursuivies**

- intégrer systématiquement les zones humides en amont des projets d'aménagement,
- afficher un département rural soucieux de son environnement et anticipant les risques qu'occasionnent le morcellement ou la disparition de ces milieux,
- contribuer à la préservation d'une trame verte et bleue fonctionnelle dans les politiques départementales.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre de participants aux réunions organisées dans le cadre du « porter à connaissance »,
- nombre d'envois de l'inventaire départemental par an,
- nombre de communes informées (via courrier, mail, réunions),
- nombre de communes sensibilisées (via réunions locales, visites...),
- nombre de collectivités adhérentes au SATEMA.

▶ **d'impact(s)**

- surface de zones humides préservées, prises en compte, intégrées aux PLU,
- gains économiques (en € par ha préservé et par an).

■ **RESPONSABLE**

- Bureau eau et assainissement – Service environnement

■ **DIRECTIONS ET SERVICES ASSOCIÉS**

- SAGE de l'est lyonnais,
- Service aménagement de la direction de l'aménagement durable (boisements linéaires et état d'avancement des PLU),
- Mission Développement durable,
- Direction du patrimoine (donner l'exemple sur le foncier départemental),
- Direction des finances (conventions avec les collectivités et titres de recettes),
- Pôle Éducation (actions de sensibilisation à mener sur la thématique),
- Maisons du Rhône (appropriation et relais),
- Direction de la mobilité (projets ponctuels sur la voirie : impact ou restauration).

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- Associations (CEN, CORA, FRAPNA, FDCR...),
- Chambre départementale d'agriculture,
- État (DDT, DREAL), Agences de l'eau, Région,
- Syndicats de rivière, EPCI, communes, structures porteuses des SCOT.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- renouveler les conventions d'assistance technique et éventuellement les réadapter,
- organisation des réunions pour le « porter à connaissance », à destination des élus des communes, syndicats de rivières et SCOT,
-

- investissement temps à adapter à l'animation du « porter à connaissance », la communication, et la mise en œuvre de l'assistance technique en fonction du nombre de collectivités adhérentes : 0,5 ETP a minima,
- mise à jour des base de données et cartographie au gré des connaissances : avis sur PLU, assistance technique...

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 2013 : adhésion politique,
- 2014 : porter à connaissance,
- à partir de 2015 : assistance technique fournie aux collectivités,
- actualisation de l'inventaire au fil de l'eau :
 - communication aux communes concernées le cas échéant,
 - diffusion de la mise à jour à l'ensemble des partenaires tous les 5 ans.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *obtenir une adhésion des partenaires et un portage politique local,*
- *moyens humains déployés en fonction de la demande des collectivités.*

■ TITRE DE L'ACTION

SOUTENIR ET PROMOUVOIR LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES PERIURBAINS SUR TOUT LE TERRITOIRE RHODANIEN

■ RÉDACTEUR

NATHANAËL COTTEBRUNE – CHEF DE PROJETS ESPACES RURAUX, NATURELS ET PERIURBAINS, DIRECTION AMENAGEMENT DURABLE

Le Département du Rhône a pris, le 22 juillet 2005, la compétence pour préserver et valoriser des périmètres d'espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP). En concertation avec les territoires, il met en place des périmètres de protection des espaces naturels et agricoles, accompagnés de programmes d'actions en faveur du maintien d'une activité agricole viable et de la préservation des ressources naturelles. Des programmes d'actions et des périmètres de protection sont mis en place sur les territoires de l'agglomération lyonnaise et de l'Ouest lyonnais.

En 2012, le Département a signé la charte départementale "Agriculture, urbanisme et territoires". Il s'engage, avec ses partenaires (Etat, Chambre d'agriculture...), à agir de manière coordonnée et conjointe pour préserver les espaces agricoles et maintenir une agriculture pérenne. Le Département et la direction départementale des territoires pilotent la construction d'un observatoire des espaces agricoles et naturels.

Chiffres clés : 38 936 ha protégés au titre des PENAP sur le Nouveau Rhône au 25/04/2014.

LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- repérer de nouveaux périmètres PENAP potentiels,
- organiser la procédure d'adoption des périmètres,
- animer la mise en place des programmes d'action (ex : mise en place d'un plan de déplacement des engins agricoles, communiquer autour du métier d'agriculteur, sur l'activité agricole afin de reconstruire la relation entre les agriculteurs et les citoyens, aménager la protection des récoltes contre les vols en arboriculture, maraîchage, expérimenter, aménager, protéger et restaurer des corridors écologiques, promouvoir l'adaptation des pratiques culturelles...),
- aides aux projets.

▶ Les résultats attendus

- création de périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains,
- financements de projets agricoles et de préservation des ressources environnementales.

▶ **Les effets escomptés**

- installations d'agriculteurs et des exploitations agricoles confortées et viables :
 - diversification et valorisation des productions alimentaires et non alimentaires,
 - diversification des modes de commercialisation,
 - maintien et développement des marchés alimentaires.
- développement des activités touristiques périurbaines,
- résolution des problèmes de déplacements des engins agricoles,
- amélioration de la relation agriculteurs/citadins,
- diminution des pénétrations et vols en arboriculture et maraîchage,
- préservation des corridors écologiques,
- adaptation des pratiques agricoles et culturelles favorables à la préservation de la biodiversité (zones humides), des ressources en eau et à la lutte contre le ruissellement pluvial

▶ **Les finalités poursuivies**

- créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable,
- améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural, entre l'agriculture et la ville,
- participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- évolution de la surface protégée d'espaces agricoles et naturels (en ha),
- nombre total de projets soutenus dans le cadre des programmes d'actions PENAP,
- évolution du coût total des projets soutenus dans le cadre des programmes d'actions PENAP.

▶ **d'impact(s)**

- évolution du nombre d'agriculteurs sur les territoires bénéficiant de périmètres PENAP,
- nombre de projets relatifs à la commercialisation en circuit court dans le cadre des programmes d'actions PENAP,
- évolution du nombre de points noirs, dans les périmètres PENAP, en matière de déplacement des engins agricoles,
- nombre d'actions réalisées en faveur du lien monde agricole/populations urbaines,
- évolution de la surface concernée par des actions relatives aux corridors écologiques et d'adaptation des pratiques agricoles favorables à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau,
- évolution de la surface concernée par des opérations de lutte contre le ruissellement pluvial.

■ RESPONSABLE

- Bureau des espaces naturels, agricoles et périurbains – service Aménagement du territoire et tourisme – Direction de l'aménagement durable

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Direction de l'aménagement durable (services Aménagement/tourisme et Économie/agriculture),
- Direction du patrimoine,
- MDR.

■ PARTENARIATS ENVISAGEABLES

- collectivités territoriales et leurs regroupements compétents en matière de PLU, Région Rhône-Alpes, syndicats mixtes SCOT, Chambre départementale d'agriculture, SMHAR, SAFER, Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise.

■ MOYENS A PREVOIR (ORGANISATION, MOYENS MATERIELS, APPUI TECHNIQUE, BUDGET...)

- conventions partenariales à mettre en oeuvre : aide à l'émergence des périmètres, animation des programmes d'actions, aides aux projets, suivi et évaluation des projets et de la consommation d'espaces naturels et agricoles (observatoire),
- moyens humains pour le suivi des programmes d'actions et la mise en oeuvre des périmètres (2013-2018) : 2 ETP.
- budgets prévisionnels pour les programmes d'actions :
 - agglomération lyonnaise, CC de l'Est lyonnais et du Pays de l'Ozon : 1,3 M€ (2010-2016),
 - Ouest lyonnais : 1,3M€ (2013-2018),
 - autre territoire : 0,5M€ (2014-2021).
- budget prévisionnel conventions partenariales (2013-2018) : 0,6 M€,
- budget prévisionnel action foncière (2013-2018) : 0,8 M€.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- adoption des périmètres PENAP sur les territoires de l'agglomération lyonnaise, de l'Est lyonnais, du Pays de l'Ozon et de l'Ouest lyonnais : 14 février et 11 avril 2014,
- lancement de la procédure d'instauration des périmètres PENAP sur un nouveau territoire : 2014

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *nécessaire articulation de la fiche action « Soutenir et promouvoir la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains sur tout le territoire rhodanien » avec la fiche action « soutenir les circuits de commercialisation de proximité »,*
- *prise en compte des PENAP lors de la révision des documents d'urbanisme.*

Développer une culture énergie-climat au sein du Département

→ 04.1	Sensibiliser les agents du Département aux enjeux climat-énergie dans un objectif de réduction des consommations	107
# 04.2	Sensibiliser les gestionnaires, enseignants et élèves des collèges aux enjeux climat-énergie dans un objectif de réduction des consommations	110
# 04.3	Intégrer des critères énergie-climat dans l'achat public	113
# 04.4a	Améliorer les pratiques de gestion des accotements routiers : les plans d'intervention de fauchage/débroussaillage	116
# 04.4b	Développer les techniques de végétalisation en milieu routier afin de préserver les ressources « eau, air, sol » par la production de biomasse.	118



■ TITRE DE L'ACTION

SENSIBILISER LES AGENTS DU DÉPARTEMENT AUX ENJEUX CLIMAT-ÉNERGIE DANS UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS

■ RÉDACTEUR

CATHERINE AGUÉTANT-BOUËRY - CHEF DU SERVICE ENVIRONNEMENT – DAD

*Un réseau de **35 référents développement durable** issus des différentes directions et de 4 représentants des territoires a été constitué en 2012 et s'est réuni à plusieurs reprises. Le référent a une fonction « d'ambassadeur » au sein de chaque équipe de travail et de contributeur aux différents travaux du DD. Ces référents ont été **sensibilisés en 2013 aux enjeux climat-énergie du territoire et de la collectivité**.*

*Par ailleurs a été réalisé en 2013 un **DVD pédagogique sur le thème énergie climat** (suite à l'interview de Stéphane Labranche – membre du GIEC – ouvert aux élus et aux cadres du Département) en partenariat avec le CRDP. Des extraits de ce DVD sont en ligne sur le site internet du Rhône et du CRDP (<http://v1.rhone.fr/developpementDurable/>).*

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- mettre en place et animer un groupe de travail interne en associant les référents DD,
- concevoir et diffuser un guide de l'éco-agent,
- réaliser des modules de sensibilisation (temps d'information et d'échanges),
- concevoir une communication récurrente pour entretenir le message (newsletter, info DD « du jour » sur Intranet, ...),
- rechercher des partenaires ressources.

▶ Les résultats attendus

- des agents sensibilisés et acteurs de la diminution des consommations d'énergie, d'eau et de matières premières.

▶ Les effets escomptés

- réduction des consommations dans les bâtiments départementaux et dans l'activité.

▶ Les finalités poursuivies

- prise de conscience et évolution des comportements des agents départementaux dans les gestes quotidiens (travail, domicile).
- in fine, préservation des ressources et réduction des émissions de GES

■ INDICATEURS

▸ de résultat(s)

- nombre de sessions de sensibilisation réalisées,
- nombre d'agents formés,
- nombre de supports réalisés.

▸ d'impact(s)

- modification des consommations (énergie, eau, carburant, papier, ...).
-

■ RESPONSABLE

- Direction de l'aménagement durable - Service environnement – Chargée de mission EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable)

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Direction de la communication,
- Direction de la formation,
- Direction des moyens généraux,
- Direction des systèmes d'information,
- Direction de la mobilité,
- Direction du patrimoine,
- Maisons du Rhône et Centres d'exploitatio,
- Mission Développement durable.

■ PARTENARIATS ENVISAGEABLES

- ADEME,
- Agence de l'eau,
- Espaces Info-Énergie (HESPUL-ALE,
- RAEE,
- Associations

■ MOYENS À PRÉVOIR

- constitution d'un groupe de travail interne au Département,
- travail renforcé avec la Direction de la communication et la Direction de la formation pour la mise en place d'outils de communication et de formation internes des agents, via les référents DD,,
- prestataires (mise en forme des documents de communication,
- appui à l'animation des groupes de travail par HESPUL,
- suivi annuel des consommations (énergie, eau...), assuré par la direction du patrimoine,
- moyens humains : 0,5 ETP,
- budget prestations et convention partenariat : à déterminer dans le cadre du groupe de travail..

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 1^{er} semestre 2014 : définition et élaboration du plan de communication (guide éco-agent),
- 2^e semestre 2014 : élaboration du plan de formation et conception des outils supports,
- 2015 : mise en œuvre des actions.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *délivrer un message clair et simple,*
- *prévoir des messages de sensibilisation « récurrents »,*
- *maintien de moyens humains suffisants pour animer cette démarche transversale.*

■ TITRE DE L'ACTION :

SENSIBILISER LES GESTIONNAIRES, ENSEIGNANTS ET ELEVES DES COLLEGES AUX ENJEUX CLIMAT-ENERGIE DANS UN OBJECTIF DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS

■ RÉDACTEUR :

CATHERINE AGUÉTANT-BOUËRY - CHEF DU SERVICE ENVIRONNEMENT – DAD

Le Département a développé et mis à disposition des collèges différents outils de sensibilisation :

- *l'exposition « Climattitude » présente les enjeux climat-énergie au moyen de 11 panneaux ; cette exposition tourne depuis 2006 dans les collèges et a été mise à disposition 65 fois.*
- *l'outil Enquête Carbone à destination des enseignants permet un exercice de mise en situation de la classe : les élèves sont invités à jouer le rôle de diagnostiqueur. Utilisation de l'outil par les enseignants en autonomie.*
- *un portail « énergie et climat » sur www.laclassed.com (espace numérique de travail des collèges du Rhône) qui recense un grand nombre de sites web pédagogiques de référence sur ces thèmes.*

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action :

- mettre en place et animer un groupe de travail interne,
- réaliser des modules de sensibilisation à la gestion économe des bâtiments à destination des opérateurs des collèges (techniciens MDR, TOS et gestionnaires),
- valoriser/promouvoir des outils déjà existants à destination des collégiens/enseignants (Exposition « Climattitude », Animation « Enquête carbone », site environnement.laclassed.com, ...),
- concevoir de nouveaux supports/outils et les mettre en oeuvre (par exemple : mise en place et animation d'un concours de type « Défi énergie », zéro déchets, PDE d'établissement à monter par pôle mobilité et Pôle Éducation),
- recherche de partenaires ressources.

▶ Les résultats attendus

- des acteurs de la vie des collèges sensibilisés et contributeurs à la diminution des consommations d'énergie, d'eau et de matières premières (gestionnaires, enseignants, élèves et parents d'élèves...).

▶ Les effets escomptés

- réduction des consommations dans les collèges.

▶ **Les finalités poursuivies**

- prise de conscience et évolution des comportements des différents publics des collèges dans les gestes quotidiens (travail, domicile, déplacements...) et de la cellule familiale des collégiens,
- in fine, préservation des ressources et réduction des émissions de GES.

■ **INDICATEURS**

▶ **de résultat(s)**

- nombre de sessions de sensibilisation réalisées,
- nombre de personnes formées,
- nombre de supports réalisés.

▶ **d'impact(s)**

- modification des consommations (énergie, eau, papier, ...) et des comportements (déplacements, déchets...),
- baisse émissions des GES, diminution production de déchets.

■ **RESPONSABLE**

- Collaboration de la direction de l'aménagement durable (Service Environnement – Chargée de mission EEDD) + Direction du patrimoine (pour la formation OP) + Pôle Éducation (pour les autres formations).

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Direction de la communication,
- Pôle Éducation,
- Direction de la formation,
- ERASME,
- Direction des systèmes d'information,
- Direction du patrimoine,
- Maison du Rhône,
- Mission Développement durable
- Mobilité.

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- Inspection d'académie,
- ADEME,
- Agence de l'eau,
- Espaces info-Énergie (HESPUL-ALE), RAEE,
- Associations,
- Parc Eco Habitat.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- constitution d'un groupe de travail interne au Département,
- travail renforcé avec le Pôle Éducation,
- prestataires,
- outil suivi des consommations (énergie, eau...),
- moyens humains : à préciser dans le cadre du groupe de travail,
- budget prestations : à préciser dans le cadre du groupe de travail.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 1^{er} semestre 2014 : valorisation/promotion des outils déjà existants,
- 1^{er} semestre 2014 : réalisation de modules de sensibilisation à la gestion économe des bâtiments à destination des opérateurs des collèges (action inscrite dans la convention Hespul/ALE 2013-2014 : 6 jours prévus pour la formation des OP),
- 2^e semestre 2014 : définition et élaboration du plan de communication et de formation : (2 jours dans convention HESPUL prévus en 2014 pour accompagnement),
- 1^{er} trimestre 2015 : Conception des outils supports,
- rentrée scolaire 2015/2016 : Mise en œuvre des actions nouvelles.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *adhésion Principaux de collège,*
- *délivrer un message clair et simple et adapté aux différents publics,*
- *prévoir des messages de sensibilisation « récurrents »,*
- *maintien de moyens humains et financiers suffisants pour animer cette démarche transversale.*

■ TITRE DE L'ACTION

INTEGRER DES CRITERES ENERGIE-CLIMAT DANS L'ACHAT PUBLIC

■ RÉDACTEUR

BRUNO BLOCHET

Cette action s'inscrit dans une démarche plus globale de meilleure prise en compte des critères développement durable dans l'achat public.

Lors de la présentation du rapport développement durable 2013, l'assemblée départementale a validé l'engagement d'une réflexion interne en la matière pour définir des éléments méthodologiques sur la base de marchés-tests.

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- rédiger des clauses et/ou des critères de maîtrise ou de diminution énergétiques dans les marchés publics,
- réaliser un benchmark sur les critères « énergie / climat » utilisés par d'autres collectivités. (Réseau RAEE, groupe d'études et de benchmarking achat public de la CDAF),
- rédiger et diffuser aux agents et aux élus un guide de l'achat durable regroupant notamment les critères « énergie / climat » utilisables et utilisés dans les marchés,
- mettre en place une méthodologie de rédaction de critères ou de clauses,
- définir une méthode d'analyse des critères DD dans les appels d'offres,
- sensibiliser les élus à l'achat durable, former les directeurs et les agents de la DCP et des services concernés. (services centraux et MDR).

▶ Les résultats attendus

- des rédacteurs de marchés et des attributaires de marché qui rédigent et prennent en compte ces exigences,
- un recours accru aux critères énergie / climat dans la commande publique,
- participation des élus de la CAO, CMPO et commission achat à la formation,
- participation des agents (dont les directeurs) à la formation,
- rédaction d'un guide de l'achat durable et diffusion.

▶ Les effets escomptés

- le développement d'une offre de produits et des services moins énergivores par les fournisseurs du département.

▶ Les finalités poursuivies

- diminuer les consommations énergétiques sur nos propres achats ou indirectement en diminuant la trace carbone sur les produits et prestations fabriquées,
- diminuer les consommations énergétiques de nos équipements en intégrant leur conception, leur utilisation et leur recyclage,
- réduire l'empreinte carbone de la collectivité.

■ INDICATEURS

▸ de résultat(s)

- diffusion d'un guide méthodologique sur l'achat durable,
- nombre de marchés intégrant des critères « énergie/climat ».

▸ d'impact(s)

- nombre de marchés attribués répondant aux critères DD,
 - part des offres répondant aux critères DD,
 - transparence / traçabilité des réponses apportées,
 - kWh économisés / émissions de GES évitées.
-

■ RESPONSABLE

- Direction de la commande publique – Chef du service achat

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Mission Développement durable, direction du patrimoine, direction de la mobilité, direction des systèmes informatiques, direction de l'insertion et du fonds d'aide aux jeunes, direction des moyens généraux, pôle Éducation...

■ PARTENARIATS ENVISAGEABLES

- en appui externe Rhône Alpes Énergie Environnement,
- en mode benchmarking avec les autres collectivités dans le cadre de la CDAF (Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France).

■ MOYENS À PRÉVOIR

- réunions de sensibilisation,
- pilotage par la DCP et animation de groupes de travail thématiques (bâtiment, voirie, informatique, médico-social, fournitures...),
- en ce qui concerne les moyens humains, il s'agit essentiellement du temps passé pour les agents des services,
- tableaux de suivi à partir des indicateurs extraits du progiciel « Marco » de gestion d'achat public,
- appui technique de Rhône-Alpes-Energie-Environnement (RAEE) et du réseau des acheteurs des autres collectivités.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- 1^{er} trimestre 2014 : état des lieux des pratiques (Enquête auprès des services),
- 1^{er} semestre 2014 : expérimentation de critères sur plusieurs marchés pilotes,
- 2^{ème} semestre 2014 : guide méthodologique de l'achat durable,
- à partir de 2015 : mise en place progressive et suivi.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *anticiper la rédaction des marchés, connaître les pratiques par métier des fournisseurs, avoir l'aval des élus et de la direction générale afin de modifier l'approche du Département sur l'achat public durable,*
- *une prise en compte effective des critères énergie/climat lors de l'analyse des offres et du choix de l'attributaire.*

Le réseau routier départemental

Le Département du Rhône a en charge un réseau de 3154 km de routes départementales, avec des configurations très variées (boulevard périphérique Laurent Bonneval, un tiers des routes à plus de 700 mètres d'altitude...).

Dans le domaine de la voirie et des déplacements, l'action départementale se décline à travers les grands axes politiques définis par l'assemblée départementale :

- la modernisation du réseau routier,*
- l'amélioration de la sécurité routière (opérations de sécurité de proximité, actions de sensibilisation) afin d'assurer une sécurité accrue et une infrastructure admettant les erreurs humaines de conduite,*
- le développement des aménagements en faveur des deux-roues,*
- l'environnement de la route, avec une attention particulière au volet paysager des projets (conduite d'actions de lutte contre l'ambrosie),*
- l'entretien et l'exploitation du réseau, avec un engagement particulier en matière de service hivernal (maintenance du patrimoine routier et des ouvrages d'art, surveillance et exploitation renforcées du réseau routier, information des usagers),*
- la mise en œuvre d'une nouvelle politique des déplacements, en vue d'avoir une plus grande prise en compte de tous les modes de déplacements dans l'aménagement du réseau routier. La route est au bénéfice des déplacements et devient route intelligente (utilisation des nouvelles technologies) et durable (dans les techniques de conception et de construction utilisées).*

Le Département du Rhône doit offrir à tous (usagers, entreprises, professionnels des transports), un réseau routier performant, sécuritaire et en cohérence avec les grandes évolutions de notre société.

Chiffres clés :

3 154 kilomètres de routes départementales

550 agents au service des usagers, dont 463 agents en Maisons du Rhône (MDR)

420 agents mobilisés 24 h sur 24 en hiver pour le déneigement

■ TITRE DE L'ACTION

AMELIORER LES PRATIQUES DE GESTION DES ACCOTEMENTS ROUTIERS : LES PLANS D'INTERVENTION DE FAUCHAGE/ DEBROUSSAILLAGE

■ RÉDACTEUR :

PATRICK ESCUDIÉ – DIRECTION DE LA MOBILITE

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- passer du principe de fauchage/débroussaillage plus ou moins systématique à une gestion raisonnée des accotements/fossés/talus, en visant des objectifs prioritaires de sécurité, mais aussi environnementaux et d'optimisation des coûts.

Il est envisagé une organisation en trois axes :

- déclenchement du début du fauchage lorsque la hauteur d'herbe atteint environ 40 cm,
- détermination pour chaque territoire de cartes de circuits et de priorités d'intervention,
- application sur le Rhône d'un principe général de fauchage/débroussaillage (coupe de sécurité au printemps, coupe d'automne).

Ces principes devront être détaillés, pour chaque territoire, au sein d'un Plan d'Intervention du Fauchage/débroussaillage (P.I.F.).

▶ Les résultats attendus

- assurer la sécurité des usagers de la route (visibilité aux véhicules et piétons),
- favoriser l'écoulement des eaux,
- assurer la pérennité du patrimoine routier (épaulement de la chaussée...),
- assurer la propreté des accotements routiers,
- respecter nos obligations vis-à-vis des riverains.

▶ Les effets escomptés

- contribuer à lutter contre l'ambrosie,
- ralentir la prolifération des plantes envahissantes (renouée du Japon...) et indésirables (ronciers...),
- préserver la biodiversité (faune, flore),
- contribuer à lutter contre la pollution de l'air et la pollution de l'eau.

▶ Les finalités poursuivies

- assurer nos obligations sur le domaine routier (sécurité, préservation du patrimoine, propreté...),
- entretenir des routes respectueuses de l'environnement,
- contribuer à stocker le carbone dans les espaces verts routiers,
- optimiser les coûts d'exploitation.

■ INDICATEURS

▸ de résultat(s)

- élaboration d'un P.I.F. pour chaque territoire,
- sécurité : suivi du nombre d'accidents,
- bon écoulement des eaux le long des chaussées en cas d'orages,
- pérennité du patrimoine routier (bon état du réseau).

▸ d'impact(s)

- propreté/obligations vis-à-vis des riverains : Evolution du nombre de plaintes,
- suivi de la prolifération de l'ambrosie et plantes indésirables,
- maintien des accotements enherbés et respect des principes du P.I.F.,
- mesure de l'évolution de la pollution de l'air le long des grands axes routiers, en lien avec Atmo Rhône-Alpes,
- évolution de la pollution des rivières, en lien avec l'Agence de l'Eau.

■ RESPONSABLE

- Direction de la mobilité, SGPM, *Responsable bureau Politique entretien routier*

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Direction de l'aménagement durable,
- MDR

■ PARTENARIATS

- Santé : Observatoire de l'Ambrosie, Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA),
- Air Rhône Alpes,
- Agence de l'Eau

■ MOYENS À PRÉVOIR

- groupe de travail pour la mise en œuvre des P.I.F. sur le territoire avec des MDR tests,
- observatoire des espaces verts routier, en lien avec le SIG routier,
- coordination avec autres acteurs départementaux concernés (Air Rhône-Alpes, Agence de l'Eau).

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- avril et septembre 2014 : expérimentation sur 4 MDR,
- octobre-novembre 2014 : Bilan de cette expérimentation,
- 2015 : Mise en place des P.I.F. sur l'ensemble des territoires.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *coordination des actions par un pilotage centralisé et association des MDR et des partenaires.*

■ TITRE DE L'ACTION :

DEVELOPPER LES TECHNIQUES DE VEGETALISATION EN MILIEU ROUTIER AFIN DE PRESERVER LES RESSOURCES « EAU, AIR, SOL » PAR LA PRODUCTION DE BIOMASSE.

■ RÉDACTEUR :

NUEZ MICHEL

La Direction de la mobilité a défini une politique d'aménagements paysagers visant à une adaptation « plante/sol/climat » (autécologie) afin de générer la production de biomasse et de répondre à une gestion de dépendances vertes sans recours aux phytosanitaires.

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ l'action

- planter des végétaux à grande échelle pour produire de la biomasse,
- couvrir les délaissés par une végétation pérenne adaptée au sol et au climat : Les végétaux doivent offrir des caractéristiques de rusticité et d'autonomie propre à éviter tout traitement phytosanitaire et limiter les besoins en gestion (entretien, arrosage et déplacements),
- projet de récupération des produits de tontes des accotements routiers :
 - analyser l'expérience du CG22, en vue de déterminer les moyens nécessaires pour une récupération des tontes à destination des futures unités de méthanisation prévues sur le territoire.

▶ Les résultats attendus

- augmentation du linéaire et des surfaces végétalisées,
- augmentation du volume de la biomasse liée à la croissance des végétaux plantés (fixation de CO₂ par photosynthèse).

▶ Les effets escomptés

- fixation des lessivages de plateforme et de terrains contigus à la route par absorption racinaire,
- fixation des particules de pollution de l'air par les surfaces foliaires.

▶ Les finalités poursuivies

- réduction des émissions de GES par puits de carbone,
- amélioration de la qualité de l'air,
- réduction de la nocivité des rejets dans les accotements,
- conforter les corridors biologiques.

■ INDICATEURS

▶ de résultat(s)

- linéaires / surfaces plantés,
- taux de couverture végétale des délaissés et accotements de voirie,
- volume de biomasse produite (permet de définir les quantités CO₂ captées).

▶ **d'impact(s)**

- consommation de produits phytosanitaires (en principe zéro,
 - qualité de l'air : Lien/analyse des mesures disponibles dans le dispositif Air Rhône-Alpes,
 - qualité des rejets dans le milieu naturel : Lien avec contrats de rivière.
-

■ **RESPONSABLE :**

- Service gestion patrimoniale - Michel NUEZ – Référent Paysage, plantations, ambrisie, environnement

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- Direction de l'aménagement durable / service environnement,
- Direction de la mobilité (entretien-gestion, référent au PPA),
- Parcs (échanges de bonnes pratiques)

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- trouver des partenariats tels que l'ADEME (si possible), qui permettent de construire une méthode d'étude et de suivi d'évolution de la biomasse pour valider les résultats,
- CRPF, Fibois, Agence de l'Eau, Observatoire Air Rhône-Alpes.

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- définir une mission d'étude et son financement avec les partenaires adaptes, ou bien mettre en place en groupe de travail interne qui permette de synthétiser les bonnes pratiques de fauchage et de végétalisation raisonnée,
- développer un SIG pour généraliser le principe a toutes nos dépendances vertes,
- benchmark auprès d'autres collectivités engagées dans des projets innovants (CG42...).

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :**

- 2014 : Mise en place d'un groupe de travail interne.

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE :**

- *partenariat et moyens pour inscrire l'action dans le temps.*

Le pilotage du plan climat énergie

05.1	Piloter le PCET	122
05.2	Suivre l'évolution des postes d'émissions de GES de la collectivité	124
05.3	Suivre l'évolution des postes émissions GES du territoire	127
05.4	Veiller sur les effets du changement climatique et la vulnérabilité du territoire	129



Animation et pilotage du plan climat énergie

Avec son Plan Climat Energie, le Département s'engage dans un projet de longue haleine qui nécessitera d'être périodiquement actualisé, et dont il est nécessaire de rendre compte des résultats aux rhodaniens. C'est la raison pour laquelle le Département :

- *approfondira et partagera la connaissance*
 - *de ses consommations d'énergie et de ses émissions de gaz à effet de serre*
 - *des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de son territoire,*
 - *des effets du changement climatique sur son territoire,*
- *animera la mise en œuvre des actions du Plan Climat Énergie, en évaluera régulièrement l'avancement et en rendra compte auprès des habitants du Rhône.*

■ TITRE DE L'ACTION

PILOTER LE PCET

■ RÉDACTEUR

OLIVIER MORGAND

■ LA LOGIQUE D'ACTION**▶ L'action**

- animer la mise en œuvre du PCET,
- suivre l'avancement des actions,
- évaluer régulièrement les résultats obtenus,
- identifier et analyser les points de blocage / freins à l'action.

▶ Les résultats attendus

- engager la dynamique d'action,
- réalisation des actions dans les délais impartis,
- réduction des émissions de la collectivité.

▶ Les effets escomptés

- réduire les émissions de GES et les consommations du territoire,
- une collectivité et un territoire plus résilients face au changement climatique.

▶ Les finalités poursuivies

- contribuer à agir en faveur du climat et en faveur de l'adaptation du territoire et de la collectivité face aux enjeux climat-énergie.

■ INDICATEURS**▶ de résultat(s)**

- un calendrier de mise en œuvre respecté
- quantité de GES émis par la collectivité
- consommation énergétique de la collectivité
- part des EnR dans les consommations énergétiques de la collectivité

▶ d'impact(s)

- quantité de GES émis par le territoire,
- consommation énergétique du territoire,
- part des EnR dans les consommations énergétiques du territoire,
- état des ressources en eau,
- fréquence, amplitude et conséquences sur la santé des phénomènes extrêmes observés sur le Rhône (inondations, tempêtes, canicule, sécheresse...).

■ **RESPONSABLE :**

- Mission Développement durable

■ **DIRECTIONS À ASSOCIER :**

- Membres du comité de pilotage technique

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- DDT/DREAL, Région RA, Agence Régionale de Santé, ADEME, Espace Info Énergie, porteurs de PCET locaux, TePos.

■ **MOYENS A PREVOIR (ORGANISATION, MOYENS MATERIELS, APPUI TECHNIQUE, BUDGET...)**

- moyens humains :
 - 1 ETP pour l'animation des pilotes/directions,
 - 1 ETP pour l'animation territoriale,
- système de management DD et GES : outil de pilotage et de suivi, connecté avec les directions concernées.

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

Tout au long du projet :

- suivi semestriel de l'ensemble des actions,
- synthèse annuelle intégrée au rapport DD,
- révision du PCET tous les 5 ans.

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE**

- *nécessité d'un portage politique et de la direction générale fort, pour recueillir l'adhésion des services et des partenaires,*
- *attribuer des moyens d'animation et de pilotage en adéquation avec l'ambition du plan et des actions,*
- *animation territoriale et interne indispensables pour réussir le volet territorial du plan.*

■ TITRE DE L'ACTION

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES POSTES D'ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITE

■ RÉDACTEUR

MAXENCE PELEGRIN

■ LA LOGIQUE D'ACTION**▶ L'action**

- constituer un tableau de bord de suivi des émissions de GES,
- élaborer les procédures de remontée d'information des directions opérationnelles concernées vers la Mission développement durable qui a la charge de l'estimation des émissions de GES de la collectivité et de la rédaction du rapport DD,
- reporter les éléments de suivi permettant d'estimer les émissions de GES de la collectivité,
- analyser/interpréter les résultats,
- diffuser les résultats.

▶ Les résultats attendus

- quantification annuelle des émissions de GES de la collectivité,
- diffusion grand public du bilan des GES réglementaire de la collectivité tous les 3 ans.

▶ Les effets escomptés

- un bilan GES établi sur davantage de données mesurées (moins d'estimation).

▶ Les finalités poursuivies

- connaître, réduire et communiquer les émissions de GES de la collectivité,
- contribuer au pilotage du plan climat.

■ INDICATEURS

▸ de résultat(s)

- renseignement d'un tableau de bord comportant les éléments suivants :

Données à suivre	Fréquence de suivi	Directions associées
Les consommations d'énergie des bâtiments à partir des dispositifs de suivi en temps réel déployés par la direction du patrimoine	Chaque année	Direction du patrimoine / Pôle éducation
Les consommations de carburant de la flotte de véhicules	Chaque année	Direction des moyens généraux
Le nombre de repas servi dans les cantines et la part de produits de saison, locaux et/ou bio entrant dans la préparation des repas des cantines	Chaque année	Pôle éducation, Santé PMI
Les quantités de déchets des services et des collèges	Chaque année ou tous les 2 ans	Direction de l'aménagement durable, Pôle éducation
Les quantités de matériaux mis en œuvre dans les chantiers de construction ou de maintenance de la voirie	Chaque année ou tous les 3 ans	Direction de la voirie
Les quantités de matériaux mis en œuvre dans les chantiers de construction ou de rénovation des bâtiments	Chaque année ou tous les 3 ans	Direction du patrimoine
Les modalités de déplacements domicile travail des agents du Département – enquête déplacement	Tous les 3 ans	PDE
Produits et services entrants		Direction de la commande publique / Direction des finances et du budget

▸ d'impact(s)

- évolution de la marge d'incertitudes sur le bilan GES.

■ RESPONSABLE

- Mission Développement durable

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- Direction du patrimoine et de l'aménagement durable, Pôle Éducation, Moyens supports, Voirie, Santé PMI, mission Déplacements et infrastructures.

■ PARTENARIATS

- ADEME (base carbone), INES, OREGES

■ **MOYENS A PREVOIR (ORGANISATION, MOYENS MATERIELS, APPUI TECHNIQUE, BUDGET...)**

- logiciel Bilan Carbone®,
- système de management DD et GES,
- suivi de la base Carbone de l'ADEME,
- appui technique de l'association Bilan Carbone (ABC),
- moyens humains inclus dans la fiche 05.1,
- budget : coût de la licence Bilan Carbone® : 80€/an,
- acquisition d'un système de management des GES (cf. fiche 05.1).

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

- 1^{er} trimestre 2015 : partage d'indicateurs de suivi avec les directions concernées.
- 1^{er} semestre 2015 : Rédaction des procédures de remontée d'informations.
- à partir de 2016 : tous les ans pour le mois de juin, les résultats du suivi doivent être mobilisables pour la rédaction du rapport DD.
- 2016 : production du prochain bilan GES, après une année de fonctionnement du nouveau Rhône.

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE**

- *implication et collaboration des directions,*
- *des indicateurs de suivi communs à l'élaboration du bilan GES et aux besoins de suivi propre des actions portées par les direction,s.*
- *des procédures de remontée de données et d'indicateurs, des services vers la MDD, pragmatiques, peu chronophages et identifiant le rôle de chacun ainsi que les échéances de production et de communication des données.*

■ TITRE DE L'ACTION

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

■ RÉDACTEUR

MAXENCE PELEGRIN

■ LA LOGIQUE D'ACTION**▶ L'action**

- chaque année, récupérer auprès de l'observatoire régional des émissions de GES (OREGES) le bilan des GES du département, des EPCI et territoires de PCET/ TEPOS rhodaniens,
- analyser, partager et discuter avec les territoires rhodaniens sur le bilan des GES de nos territoires,
- contribuer au pilotage de l'OREGES.

▶ Les résultats attendus

- une vision de l'évolution des émissions de GES partagée avec les territoires
- participation aux instances de gouvernance de l'OREGES.

▶ Les effets escomptés

- alimenter les réflexions du Département en vu de la révision du PCET (tous les 5 ans).

▶ Les finalités poursuivies

- connaître et réduire les émissions de GES du territoire,
- accompagner les dynamiques territoriales,
- avoir une vision fine des démarches portées par les territoires,
- renforcer le lien entre les territoires et le Département sur les thématiques climat-énergie.

■ INDICATEURS**▶ de résultat(s)**

- quantification annuelle des émissions de GES des territoires précités et du département,
- réunion annuelle avec les territoires.

▶ d'impact(s)

- confirmation de l'intérêt d'action engagée,
- adaptation d'actions existantes,
- émergence de nouvelles pistes d'action.

■ RESPONSABLE

- Mission Développement durable.

■ DIRECTIONS ASSOCIÉES

- les directions concernées par thématique (mobilité, logement, bâtiment, énergie...) et les MDR.

■ PARTENARIATS

- OREGES, territoires rhodaniens engagés dans des PCET / TePos.

■ MOYENS À PRÉVOIR

- 2 semaines par an.

■ CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- courant 2014 : adhésion des partenaires à la démarche,
- à partir de 2015 : une réunion annuelle avec les territoires et l'OREG.

■ CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE

- *définition d'ordre du jour constructif apportant une réelle plus value pour les territoires,*
- *doit contribuer à l'animation des démarches territoriales.*

■ TITRE DE L'ACTION

VEILLE SUR LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE

■ RÉDACTEUR

MAXENCE PÈLEGRIN

■ LA LOGIQUE D'ACTION

▶ L'action

- contribuer au pilotage de l'observatoire régional des effets du changement climatique (ORECC),
- partager la connaissance des effets locaux du changement climatique avec les agents du Département, les collectivités et territoires portant des PCET/TePos, ainsi qu'avec nos partenaires (chambre consulaire, Fibois, CRPF, syndicats de rivières, SAGE de l'Est Lyonnais...),
- favoriser la remontée des effets du changement climatique observés sur le terrain par les rhodaniens, partenaires et agents,
- favoriser l'expérimentation sur le champ de l'adaptation au champ climatique.

▶ Les résultats attendus

- améliorer la connaissance des services et des collectivités territoriales sur la vulnérabilité de nos territoires face au changement climatique,
- meilleure prise en compte de la vulnérabilité au changement climatique dans les réflexions et projets portés par les services du Département.

▶ Les effets escomptés

- alimenter les réflexions du Département en vue de la révision du PCET (tous les 5 ans).

▶ Les finalités poursuivies

- un département et des territoires plus résilients face au changement climatique.

■ INDICATEURS

▶ de résultat(s)

- participations aux réunions de l'ORECC,
- contributions aux travaux de l'OREC,
- nombre de réunions d'échanges sur effet du changement climatique en interne,
- nombre de réunions d'échanges sur effet du changement climatique avec les partenaires,
- nombre de projets / schémas / politiques départementaux faisant référence au changement climatique (en lien avec service de l'assemblée).

▶ **d'impact(s)**

- un volet adaptation plus développé dans le prochain PCET,
 - suivi d'indicateurs de vulnérabilité du territoire : État des ressources en eau, fréquence, amplitude et conséquences sur la santé des phénomènes extrêmes observés sur le Rhône (inondations, tempêtes, canicule, sécheresse...), précipitations annuelles et saisonnière, températures annuelles et saisonnière.
-

■ **RESPONSABLE**

- Mission Développement durable

■ **DIRECTIONS ASSOCIÉES**

- PMI santé, PA/PH, CHSCT, DP, DAD, DMOB, PE,...

■ **PARTENARIATS ENVISAGEABLES**

- ORECC, OREGES, territoires rhodaniens engagés dans des PCET, chambre consulaire, Fibois, CRPF, syndicats de rivières, SAGE de l'Est Lyonnais...

■ **MOYENS À PRÉVOIR**

- temps d'animation important : 1/5 ETP

■ **CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

- rédiger un courrier présentant l'intérêt du CG à contribuer à l'ORECC (désigné l'instance de gouvernance à laquelle pourrait contribuer le CG),
- courant 2014-2015 : Contribuer à la mise en place de l'ORECC,
- 2015 : instaurer un réseau d'échanges à l'échelle départementale sur les effets du changement climatique,
- par la suite, animer régulièrement ce réseau et faire remonter les attentes auprès de l'ORECC.

■ **CONDITIONS DE SUCCES, POINTS DE VIGILANCE DANS LA MISE EN ŒUVRE**

- *veiller à la bonne articulation de la démarche territoriale avec l'ORECC – il doit y avoir une alimentation mutuelle des démarches,*
- *liens avec contrats de territoire et aides du Département.*

Annexes

Annexe 1 -	Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'Est Lyonnais	132
Annexe 2 -	Le Département acteur de la démoustication	134
Annexe 3 -	Les objectifs du Schéma Régional Climat Air énergie (SRCAE) appliqués au territoire du Nouveau-Rhône	136
Annexe 4 -	Contributions des pistes d'actions du PCET rhodanien aux orientations du SRCAE	140



Annexe 1 - Mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'Est Lyonnais

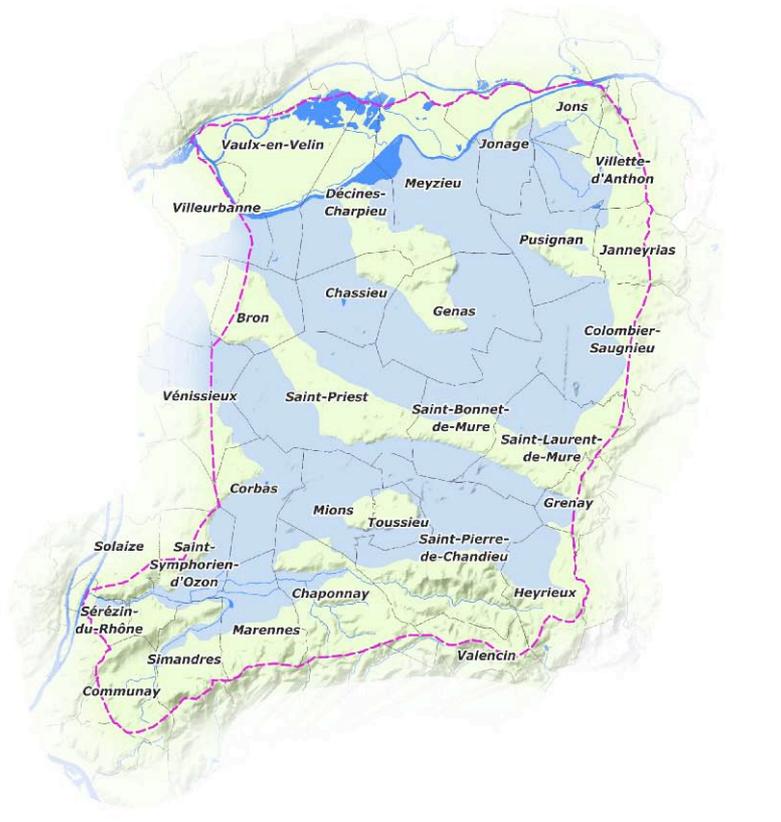
Le SAGE de l'Est lyonnais est une procédure concertée de portée réglementaire, instaurée pour répondre aux problèmes spécifiques de la nappe de l'Est lyonnais avec une finalité principale : protéger la ressource en eau potable.

Le SAGE est formalisé par un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), qui expose la stratégie retenue pour le territoire, et un règlement. Il a été validé par les préfets du Rhône et de l'Isère le 24 juillet 2009.

Sa mise en œuvre est pilotée par une commission locale de l'eau (CLE). Composée d'une cinquantaine de membres, elle rassemble élus, représentants des usagers et des services de l'État, sous la présidence actuelle de Michel Forissier, Vice-président du Conseil général.

À la demande de la CLE, **le Département a été investi du rôle de structure porteuse** de la démarche.

Le SAGE concerne la nappe fluvio glaciaire de l'Est lyonnais et ses 3 couloirs (Meyzieu, Décines et Heyrieux), la nappe d'accompagnement du Rhône, la nappe de la molasse, l'Ozon et ses affluents, le canal de Jonage, le ruisseau du Ratapon, l'île de Miribel Jonage, les zones humides.



► Chiffres clés

Le territoire du SAGE de l'Est lyonnais se développe sur **400 km²** et sur deux départements ; il comprend **300 000 habitants** et **31 communes**, 26 dans le Rhône et 5 en Isère.

De 2005 à 2012, les crédits de paiements consacrés aux actions du SAGE s'élèvent à **1,7 M€**.

Le financement des dépenses engagées par le Département est assuré à 80% (dépenses de fonctionnement et études), dans un cadre partenarial regroupant l'Agence de l'eau RM&C (environ 50 %), le Grand Lyon (20%), la Région Rhône-Alpes (15%) et, fait appel pour des actions spécifiques, à d'autres financeurs (Conseil général de l'Isère, ADEME,...).

Le Département met à disposition une **équipe technique de quatre agents (2,25 ETP)** et les moyens logistiques correspondants pour assurer l'animation du schéma, le secrétariat technique et administratif de la CLE et du comité de milieu.

► **Actions phares**

Le SAGE de l'Est lyonnais se mobilise autour de **5 grandes orientations** définies dans son PAGD :

1. protéger les ressources en eau potable,
2. reconquérir et préserver la qualité de l'eau,
3. gérer durablement la quantité de la ressource en eau,
4. gérer les milieux aquatiques superficiels et gérer les inondation,
5. sensibiliser les acteurs.

Il se décline en 73 actions opérationnelles.

Plus d'information sur : <http://www.sage-est-lyonnais.fr/>

Annexe 2 – Le Département acteur de la démoustication

1. La démoustication

Le Département du Rhône est responsable de la démoustication pour la lutte contre les nuisances mais également pour la lutte contre la transmission des maladies.

Il intervient via son opérateur "l'Entente interdépartementale de démoustication Rhône-Alpes" habilité à réaliser deux types de traitement de démoustication :

- l'éradication des larves grâce à un traitement larvicide biologique, rapide et écologique, répandu dans l'eau,
- la lutte contre les moustiques adultes par l'épandage aérien de produits phytosanitaires.

Soixante-quatre communes du Rhône (principalement situées sur le territoire du Grand Lyon) font ainsi l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre de la démoustication classique.

L'ensemble du territoire départemental est concerné par la surveillance et la lutte contre le moustique tigre.

2. L'*Aedes albopictus*

L'*Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de "moustique tigre", fait l'objet d'une surveillance particulière car il est un vecteur potentiel de maladies virales comme le chikungunya ou la dengue.

Originaire de l'Asie du Sud-Est, sa présence est notifiée depuis 2004 dans le Sud de la France, et profitant de conditions rendues favorables en raison du réchauffement climatique, il remonte progressivement sur le territoire ; **il est considéré aujourd'hui comme implanté dans le Rhône.**

Ce moustique de petite taille (5 à 7 mm) est recouvert d'une **multitude d'écailles de couleurs blanches et noires**. C'est **un insecte urbain et diurne** : il pique le jour, particulièrement à l'aube et au crépuscule, principalement à l'extérieur des habitations.

Sa période d'activité se situe du **1er mai au 30 novembre**.

Les gîtes de reproduction du moustique tigre sont toujours de petite taille : **les creux des arbres** mais aussi tous **les petits espaces d'eaux stagnantes créés par l'homme** (seaux, vases, soucoupes, fûts, citernes, écoulements de gouttières, pneus...).

3. La prévention

La meilleure arme contre la prolifération des moustiques est la destruction de leurs lieux de ponte potentiels.

Le moustique tigre ne se déplace que dans un rayon de 25 à 50 mètres autour de son lieu de naissance.

Celui qui vous pique est né chez vous !

Chacun se doit de prendre en charge autour de son domicile la destruction des "nids à moustiques".

Veillez à vider très régulièrement tous les réceptacles d'eau de pluie et à enlever les objets abandonnés qui pourraient servir de récipients : jouets qui traînent dans le jardin ou sur la terrasse, coupelles sous les pots de fleurs...

Contre les piqûres, les mesures de protection personnelle sont simples :

- privilégier les vêtements amples et couvrants,
- utiliser des produits répulsifs (avec précaution pour les enfants et les femmes enceintes),
- utiliser des moustiquaires.

Signalez à l'EID Rhône-Alpes la découverte d'un moustique *Aedes albopictus* à votre domicile et aux autorités sanitaires si vous êtes porteur d'une maladie transmissible par ce moustique (dengue, chikungunya).

4. Les bons gestes

Ouvrir, jeter, vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau !

Pas d'eau stagnante, pas de moustiques !



Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.



Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.



Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.



Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).



Entretien du jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.



Couvrir toutes les réserves d'eau.

Le site internet de de l'EID Rhône Alpes : <http://www.eid-rhonealpes.com/>

Annexe 3 – Les objectifs du Schéma Régional Climat Air énergie (SRCAE) appliqués au territoire du Nouveau-Rhône

1. Le secteur du bâtiment

Les objectifs régionaux 2020 sont très ambitieux pour le bâtiment :

- réduction de 33% des consommations d'énergie (par rapport à 2005) sur le logement (-36% sur le tertiaire),
- réduction de 51% des émissions de GES (par rapport à 2005) sur le logement (-52% sur le tertiaire),
- réduction de la pollution due au bâtiment :
 - PM10 (par rapport à 2007) : -56% sur le logement (-51% sur le tertiaire),
 - NOx (par rapport à 2007) : - 11% sur le logement (-36% sur le tertiaire).

Objectifs sur le territoire Nouveau Rhône :

Ces objectifs se traduisent concrètement par un objectif de 4 900 rénovations/an, en ciblant les logements construits entre 1949 et 1975 et en visant un niveau BBC rénovation dès 2015.

Pour le secteur tertiaire, les objectifs de rénovation se décomposent en deux périodes :

- de 2010 à 2015, un objectif de rénover au minimum 98 000 m²/an (avec des gains énergétiques minimum de 25%),
- de 2015 à 2020 un objectif de rénover au minimum 147 000 m²/an (avec des gains énergétiques minimum de 45%).

Contexte actuel du Nouveau Rhône

Le département compte 189 360 logements dont 168 869 résidences principales (INSEE 2010), dont 18 000 logements sociaux, pour une population de 429 000 personnes (INSEE 2010).

53% des logements ont été construits avant 1975 et 70% sont constitués de maisons individuelles.

Sur les 55 583 propriétaires occupants un logement construit avant 1975, 14 000 sont supposés incapables d'investir et 15 000 capables de faire des travaux sous condition.

Sur les 21 028 ménages locataires du privé construit avant 1975, 10 000 ménages seront en difficultés pour faire face à leurs charges dans les années à venir.

2. Le secteur des transports

Les objectifs régionaux 2020 apparaissent ambitieux dans le domaine des transports, mais un peu en deçà des objectifs pour le bâtiment, pour ce qui concerne l'énergie et les émissions de GES :

- consommations d'énergie (par rapport à 2005) : -26%,
- émissions GES (par rapport à 2005) : - 34%,
- réduction de la pollution due aux déplacements :
 - PM10 (par rapport à 2007) : -52%,
 - NOx (par rapport à 2007) : - 69%.
- part des véhicules électriques en ville : 5% en 2020.

Sur le territoire du Nouveau Rhône, ils se traduisent concrètement par un objectif d'évolution de la part modale des véhicules particuliers, entre 2008 et 2020 :

- de 82% à 79% (-4%) pour le domicile travail avec des disparités selon les types de secteurs (secteurs urbains : évolution de 64% à 56% de la part modale de la voiture ; secteurs péri-urbains : évolution de 88% à 85% ; secteurs ruraux : évolution de 83% à 80%),
- -et de 77% à 74% (-3%) pour les autres trajets locaux.

3. Le secteur industriel

Les objectifs régionaux 2020 sont très ambitieux dans le domaine de l'industrie :

- consommations d'énergie (2020 par rapport à 2005) : -28%,
- émissions GES (2020 par rapport à 2005) : -29%,
- réduction de la pollution due à l'industrie :
 - pollution PM10 (2020 par rapport à 2007) : -20%,
 - pollution NOx (2020 par rapport à 2007) : -30%.

Ces objectifs sont à prendre en compte sur le Nouveau Rhône.

4. Le secteur agricole

Les objectifs régionaux 2020 dans le domaine de l'agriculture sont les suivants :

- consommations d'énergie (2020 par rapport à 2005) : -20%,
- émissions GES (2020 par rapport à 2005) : -12%,
- réduction de la pollution due à l'industrie :
 - pollution PM10 (2020 par rapport à 2007) : -8%,
 - pollution NOx (2020 par rapport à 2007) : -16%.
- utilisation engrais azotés (2020 par rapport à 2005) : -25%.

Ces objectifs sont à prendre en compte sur le territoire du Nouveau Rhône, ainsi qu'à l'horizon 2020, les objectifs fixés en terme de limitation de perte de surfaces agricoles au profit de surfaces artificialisées.

En conséquence, le Nouveau Rhône qui comptait en 2010 une Surface Agricole Utile (SAU) de 92 142 ha et une SAU périurbaine de 59 584 ha est soumis aux objectifs suivants :

- objectif évolution de la SAU pour le territoire (entre 2010 et 2020) : -3,6%,
- objectif de stabilisation de la SAU périurbaine (0% d'évolution).

Pour mémoire : évolution SAU du Nouveau Rhône entre 2000 et 2010 : -7,4% (dont -8,6% pour la SAU périurbaine)

5. Les objectifs de production d'énergies renouvelables à 2020

• L'éolien :

L'objectif régional pour 2020 est de multiplier par un facteur supérieur à 25 la puissance installée pour passer de 47 MW installés en 2005 (150 MW en 2011) à 1200 MW en 2020

Dans le Nouveau Rhône, 222 communes sont considérées en zone favorable.
Objectifs 2020 pour le Nouveau Rhône = 104 MW (soit 52 mats de 2MW).

• L'hydroélectricité :

L'objectif régional pour 2020 est d'atteindre un productible supplémentaire de 600 GWh, soit une augmentation du productible moyen actuel (sur 2005-2009) de 3%.
Le productible total moyen en 2020 serait alors de 23,1 TWh.

Dans le Nouveau Rhône, aucune commune n'est identifiée avec un potentiel de développement.

• Le solaire photovoltaïque :

L'objectif régional est de développer fortement le solaire photovoltaïque, et prévoit de passer de 1MW installé en 2005 (251 MW en 2012) à 2400 MW en 2020.

Dans le Nouveau Rhône, les objectifs 2020 sont de 167 MW installés.

• Le solaire thermique

L'objectif régional est de décupler la production d'énergie à partir du solaire thermique, pour passer de 46 GWh en 2005 à 1071 GWh en 2020.

L'objectif 2020 correspondant pour le Nouveau Rhône est de 74 GWh.

• Le bois énergie (part chaleur)

L'objectif régional vise une augmentation de 10% de la production de chaleur à partir de bois énergie entre 2005 et 2020 pour atteindre 8432 GWh en 2020.

L'objectif 2020 correspondant pour le Nouveau Rhône est de 585 GWh.

• Le biogaz

L'objectif régional est de quintupler la production d'énergie à partir du biogaz entre 2005 et 2020, et de passer de 140 GWh à 700 GWh. La méthanisation agricole représente 30% de cet objectif.

L'objectif 2020 correspondant pour le Nouveau Rhône est de 49 GWh.

- **La géothermie**

L'objectif régional prévoit un fort développement de la géothermie, qui passe d'un niveau pratiquement inexistant en 2005 (348 GWh en 2010) à 1565 GWh en 2020.

L'objectif 2020 correspondant pour le Nouveau Rhône est de 109 GWh.

- **L'incinération des déchets**

L'objectif régional est d'atteindre une production de 1500 GWh d'énergie renouvelable produite à partir d'incinération des déchets contre 970 GWh considérés comme renouvelables aujourd'hui.

L'objectif 2020 correspondant pour le Nouveau Rhône est de 104 GWh.

- **La cogénération (part électrique)**

L'objectif régional est de développer les cogénérations et en particulier les cogénérations fonctionnant au bois. Il s'agit donc de maintenir la production d'électricité par cogénération entre 2005 et 2020 à 2200 GWh. L'électricité produite par cogénération au bois est par contre sextuplée sur le même intervalle, passant de 45 GWh à 300 GWh.

L'objectif 2020 correspondant pour le Nouveau Rhône est de 21 GWh pour la cogénération bois.

- **Les réseaux de chaleur**

L'objectif régional 2020 est, d'une part d'augmenter la production de chaleur en réseau, et d'autre part d'augmenter la part des EnR dans les consommations d'énergie des réseaux de chaleur (objectif de 65% de l'alimentation assurée par les EnR et énergie fatale). Il s'agit ainsi de passer de 2 750 GWh en 2008 à 3 190 GWh de chaleur produite en réseau en 2020.

Sur les 21 réseaux de chaleur présents sur le Rhône, le Nouveau Rhône en compte deux.

Annexe 4 – Contributions des pistes d’actions du PCET rhodanien aux orientations du SRCAE

(présentées suivant les 10 « chantiers » thématiques ou sectoriels proposés au sein du Guide d’accompagnement à destination des collectivités pour décliner le projet de SRCAE dans son PCET)

1- Gouvernance de la politique climat - air - énergie territoriale				
Orientations du SRCAE	Principaux leviers d’intervention des Départements	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET	
<p>Orientations structurantes :</p> <p>S1 Susciter la gouvernance climatique en région</p> <ul style="list-style-type: none"> - S1.1 Assurer le suivi pérenne des politiques climat-air-énergie - S1.2 Faire des PCET un nouvel outil de gouvernance climatique - S1.3 Développer la culture carbone <p>S3.1 Impliquer le citoyen dans les politiques publiques relatives aux thématiques climat, air et énergie</p>	<p>Compétences principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale (L3214 et suivants CGCT) - Matière économique et sociale (L3231 et svts CGCT) - Gestion des infrastructures routières départementales (L3213-3 CGCT) - Gestion des collèges - Clause générale de compétence : délibération sur les affaires relevant de sa compétence ou au-delà si un intérêt départemental le justifie (L3211-1 CGCT) <p>Ingénierie, conseil et soutien technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'exercice des compétences des communes demandeuses, notamment les territoires ruraux (L3233-1 CGCT) - Coopération décentralisée (L1115-1 et svts CGCT) et participation à des groupements internationaux (L1115-4-2 CGCT) - Réalisation, pilotage ou participation à des études 	<p>Piloter le PCET</p>	05.1	Piloter le PCET
			05.2	Suivre l'évolution des postes d'émissions de GES de la collectivité
			05.3	Suivre l'évolution des postes émissions GES du territoire
			05.4	Veiller sur les effets du changement climatique et la vulnérabilité du territoire

2- Sensibilisation et développement d'une culture climat-air-énergie

Orientations du SRCAE	Principaux leviers d'intervention des Départements	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET	
<p><u>Orientations structurantes</u></p> <p>S1.3 Développer la culture carbone</p> <p>S3 Encourager aux comportements éco-responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> - S3.1 Impliquer le citoyen dans les politiques publiques relatives aux thématiques climat, air et énergie - S3.2 Sensibiliser aux enjeux du climat, de l'air et de l'énergie et développer le conseil aux particuliers - S3.3 Susciter et développer l'écoconsommation, l'écoalimentation - S3.4 Générer et accompagner les changements de comportement <p><u>Orientations sectorielles</u></p> <p>Production énergétique</p> <p>E5.1 Limiter nos déchets</p> <p><u>Orientations transversales</u></p> <p>Qualité de l'air</p> <p>A5 Promouvoir une culture de l'air chez les rhônalpins Adaptation</p> <p>AD3 Améliorer et diffuser la connaissance des effets du changement climatique pour notre région</p>	<p>Principe de décentralisation :</p> <p>Cadres institutionnels de la participation des citoyens à la vie locale et l'expression de sa diversité</p> <p>Outils classiques de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sites internet des collectivités, blogs dédiés, réseaux sociaux - Journaux et magazines des collectivités, publications dédiées - Sollicitation et relais à travers la presse locale - Campagnes de communication (affichage, clips vidéo, ...) - Organisation d'évènements (conférences, spectacles, ...) - Affichages des consommations d'énergie, ... <p>Éducation au développement durable dans le cadre scolaire et périscolaire dans les collèges</p> <p>Soutiens aux associations (Subventions/conventions avec les Espaces-info-énergie, les agences locales de l'énergie et du climat)</p>	<p>Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain</p>	01.1	Renforcer la politique de rénovation de l'habitat privé
		<p>Développer les alternatives à la voiture</p>	02.2	Encourager les plans de déplacement des collèges
		<p>Enjeux énergie-climat : des opportunités de développement local</p> <p>Économies d'énergie et énergies renouvelables</p>	02.3	Accompagner les PDE et PDIE, et promouvoir le télétravail sur le territoire
			03.2	Promouvoir le conseil en énergie partagé (CEP) auprès des collectivités territoriales
		<p>Développer une culture énergie-climat au sein du Département</p>	04.1	Sensibiliser les agents du Département aux enjeux climat-énergie dans un objectif de réduction des consommations
			04.2	Sensibiliser les gestionnaires, enseignants et élèves des collèges aux enjeux climat-énergie dans un objectif de réduction des consommations
	04.3	Intégrer des critères énergie-climat dans l'achat public		

3- Recherche et amélioration de la connaissance

Orientations du SRCAE	Principaux leviers d'intervention des CG	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET	
<p>Orientations structurantes S1.3 Développer la culture carbone S1.4 Améliorer la connaissance sur l'empreinte carbone des activités humaines S4 Se former aux métiers de la société post-carbone</p> <p>Orientations sectorielles</p> <p>Urbanisme et transport UT1.4 Rendre la ville plus désirable et plus vivable</p> <p>Bâtiment B1.1 Généraliser les audits énergétiques B2.4 Réduire l'impact de la construction sur la qualité de l'air B2.5 Limiter l'énergie grise des bâtiments</p> <p>Industrie I1.1 Caractériser le gisement d'économies d'énergie dans l'industrie I3.3 Faire de la région un laboratoire de nouvelles technologies de l'énergie</p> <p>Agriculture AG2.3 Optimiser les pratiques culturales pour réduire l'impact et les émissions polluantes des activités agricoles AG2.4 Orienter la gestion forestière pour intégrer les pratiques durables et le changement climatique</p> <p>Production énergétique E2.6 Améliorer la connaissance de l'impact de l'éolien sur la biodiversité et les paysages E4 - Développer le bois énergie par l'exploitation durable (E4.2, E4.4, E4.6) E7.4 Faire de la région Rhône-Alpes un pôle d'excellence reconnu pour l'énergie solaire E8.2 Valoriser au mieux la chaleur fatale notamment la chaleur fatale industrielle E9.3 Développer la recherche et la connaissance sur la géothermie E10.2 Développer l'intelligence des réseaux 3 Recherche et amélioration de la connaissance E11.1 Développer la recherche sur les moyens de stockage de l'électricité et expérimenter des dispositifs de stockage innovants</p> <p>Orientations transversales</p> <p>Qualité de l'air A4 Améliorer les outils "Air/Énergie" d'aide à la décision - A4.1 Renforcer la modélisation régionale de la qualité de l'air - A4.2 Étendre les diagnostics cartographiés et préciser les points noirs de la qualité de l'air A7 – Accroître la connaissance pour améliorer l'efficacité des actions</p> <p>Adaptation AD2.1 Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur la ressource en eau AD3 Améliorer et diffuser la connaissance des effets du changement climatique pour notre région - AD3.1 Développer les dispositifs régionaux de veille, de recherche et de diffusion de la connaissance</p>	<p>Principe de décentralisation : Concours avec l'État au développement scientifique</p> <p>Financement ou contribution à des projets de recherche : - Intervention pour favoriser le développement économique (L3231-2 CGCT) - Soutien aux pôles de compétitivité - Possibilité de partenariats avec les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (L344-1 CR) - Pilotage et réalisation d'études</p>	<p>Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain</p> <p>Économies d'énergie et énergies renouvelables</p> <p>Accompagner la forêt et l'agriculture face aux enjeux climatiques et énergétiques.</p> <p>Piloter le PCET</p>	01.3a	Établir une charte bâtiment contenant des outils d'aide pour la conduite des travaux sur les bâtiments départementaux
			03.2	Promouvoir le conseil en énergie partagé (CEP) auprès des collectivités territoriales
			03.4	Soutenir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre des politiques départementales
			03.5a	Valoriser et soutenir la filière bois
			03.6b	Approfondir la connaissance des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) dans l'agriculture
			05.2	Suivre l'évolution des postes d'émissions de GES de la collectivité
			05.3	Suivre l'évolution des postes émissions GES territoire
			05.4	Veiller sur les effets du changement climatique et la vulnérabilité du territoire

5- Transports				
Orientations du SRCAE	Principaux leviers d'intervention des Départements	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET	
<p>Orientations structurantes S2 Lutter contre la précarité énergétique</p> <p>Orientations sectorielles Urbanisme et transports UT2 – Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> - UT2.1 Promouvoir les technologies de l'information et de la communication - UT2.2 Renforcer la part des Transports en commun - UT2.3 Développer l'inter modalité - UT2.4. Développer l'écomobilité : modes doux et nouveaux usages responsables de la voiture - UT2.5 Repenser l'accès au centre ville pour atteindre les objectifs de la qualité de l'air - UT2.6 Imposer des changements de mode de transport en cas d'épisode de pollution atmosphérique - UT2.7 Rationaliser l'offre de stationnement pour les véhicules en ville - UT2.8 Réguler la vitesse sur le réseau de voiries - UT 2.9 Réaliser et pérenniser les plans de déplacements <p>UT3 – Optimiser les transports de marchandises en encourageant les schémas logistiques les moins polluants et les plus sobres</p> <ul style="list-style-type: none"> - UT3.1 Faire du PDU, du SCoT et des PPA l'occasion d'une gouvernance de la production, distribution et logistique des flux de marchandises - UT3.2 Optimiser les transports de marchandises en ville en encourageant les schémas logistiques les moins polluants et les moins consommateurs - UT3.3 Développer la logistique intermodale et les offres intermodales rail-route, fer-fluvial et fluvial-route UT3.4 Développer le report modal fer et fluvial <p>UT4 – Encourager les nouvelles technologies pour la mobilité et le transport</p> <ul style="list-style-type: none"> - UT4.1 Optimiser, simplifier, moderniser l'usage des réseaux de transport - UT4.2 Améliorer l'efficacité du transport par la performance des véhicules - UT4.3 Encourager le recours aux petits véhicules électriques pour certains déplacements <p>Orientations transversales Qualité de l'air</p> <p>A1 – Adapter les politiques énergie aux enjeux de la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> - A1.1 Les transports 	<p>Principe de décentralisation et planification des transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours avec l'État à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie - Élaboration du plan départemental des transports - Élaboration du plan départemental des itinéraires de promenades et des randonnées pédestres et motorisées - Personne publique associée à l'élaboration de SCoT, PLU, Carte communale <p>Organisation des transports publics locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AOT - LOTI de 1982 - Organisation des transports publics routiers non urbains de personnes d'intérêt départemental : services réguliers, services à la demande, services routiers de substitution aux services ferroviaires non inscrits au plan de transport régional - Exploitation (facultative) de transport ferré ou guidé non urbain - Financement, organisation et fonctionnement des transports scolaires hors urbains <p>Infrastructures de transport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des voiries départementales - Qualification des routes express - Création, aménagement, exploitation des ports de pêche, de plaisance et des aérodromes civils d'intérêt régional ou local <p>Autres compétences ou leviers structurants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incitation à la mobilité durable (animation de réseaux, études/conseil/ingénierie) - Action sociale et lutte contre la précarité et l'isolement énergétique <p>Exemplarité du fonctionnement interne des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PDA - Gestion de la flotte de véhicules (L318-2 du Code de la Route) - Développement de plans de déplacements d'établissements scolaires 	<p>Développer les alternatives à la voiture</p>	02.1a	Optimiser les déplacements professionnels (réunions/formations), inciter au covoiturage et à l'usage des TC
			02.1b	Développer la place du vélo dans les déplacements domicile travail et service
			02.1c	Diminuer l'impact de l'usage des véhicules de service
			02.2	Encourager les plans de déplacement des collèges
			02.3	Accompagner les PDE et PDIE, et promouvoir le télétravail sur le territoire
			02.4	Développer le covoiturage
			02.5	Développer la place du vélo en lien avec les collectivités - mettre en avant les différents usages du vélo et du vélo à assistance électrique (domicile travail / loisirs)
			04.4a	Améliorer les pratiques de gestion des accotements routiers : les plans d'intervention de fauchage/ débroussaillage
			04.4b	Développer les techniques de végétalisation en milieu routier afin de préserver les ressources « eau, air, sol » par la production de biomasse.

6- Secteur Bâtiment						
Orientations du SRCAE	Principaux leviers d'intervention des Départements	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET			
<p>Orientations structurantes</p> <p>S2 Lutter contre la précarité énergétique</p> <p>Orientations sectorielles</p> <p>Bâtiments</p> <p>B1 Placer la rénovation du parc bâti au coeur de la stratégie énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - B1.1 Généraliser les audits énergétiques - B1.2 Assurer des plans de rénovations ambitieux et cohérents avec le facteur 4 - B1.3 Coordonner et diversifier les outils de financement existant <p>B2 Construire de façon exemplaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - B2.1 S'assurer de la mise en oeuvre de la RT 2012 - B2.2 Anticiper la construction des bâtiments À énergie positive - B2.3 Encourager la conception bioclimatique des bâtiments et les technologies passives - B2.4 Réduire l'impact de la construction sur la qualité de l'air - B2.5 Limiter l'énergie grise des bâtiments <p>Production énergétique</p> <p>E6.2 Inciter à l'intégration du solaire thermique dans le neuf et la rénovation</p>	<p>Principe général de la décentralisation :</p> <p>Concourent avec l'État à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie</p> <p>Patrimoine public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des bâtiments administratifs - Gestion des collèges - Gestion des établissements médico-sociaux - Gestion des équipements portuaires et aéroportuaires - Obtention de CEE (L2234 CGCT) <p>Politique de soutien à la construction et rénovation du tertiaire public et privé</p> <p>Définition et stratégie de la politique habitat / logement et moyens d'interventions associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du Plan départemental de l'habitat (PDH) - Elaboration du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) - Délégataire des aides à la pierre (logement social, location-accession, amélioration logements privés) - Initiative ou participation aux OPAH et PIG <p>Logement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction et réhabilitation de logements sociaux - Autorité de rattachement des offices publics de l'habitat (conventions) <p>Action sociale et lutte contre la précarité énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de file de l'action sociale - Programme « Habiter Mieux » - Contrat local d'engagement (CLE) - Prise en charge des prestations sociales légales dont le fonds de solidarité pour le logement (FSL) <p>Planification et gestion du droit des sols :</p> <p>Personne publique associée à l'élaboration des SCoT, PLU, Carte communale</p> <p>Ingénierie, conseil et formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financement et pilotage des établissements publics d'aménagement ou société d'économie mixte - Conseil et soutien aux communes rurales - Animation de réseaux - Pilotage et réalisation d'études <p>Promotion coordonnée avec les communes ou EPCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du dispositif FEEBat auprès des professionnels du bâtiment - des signes de qualité « Reconnu Grenelle Environnement »²¹ auprès de tous les maîtres d'ouvrage 	<p>Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain</p>	01.1	Renforcer la politique de rénovation de l'habitat privé		
			01.2	Inciter les établissements médico-sociaux à réduire leurs consommations et à intégrer les enjeux climatiques		
			01.3a	Établir une charte bâtiment contenant des outils d'aide pour la conduite des travaux sur les bâtiments départementaux		
			01.3b	Optimiser les usages des bâtiments		
			01.3c	Améliorer la connaissance des bâtiments, à commencer par le repérage des plus énergivores, afin d'élaborer et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement		
		<p>Économies d'énergie et énergies renouvelables</p>			03.2	Promouvoir le conseil en énergie partagé (CEP) auprès des collectivités territoriales
					03.3	Développer un dispositif mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec les collectivités
					03.4	Soutenir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre des politiques départementales
		<p>Pour un urbanisme et un aménagement maîtrisé</p>			03.11	Conditionner les aides du Département à des critères développement durable

7- développement économique, industrie et agriculture

Orientations du SRCAE	Principaux leviers d'intervention des Départements	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET	
<p>Orientations structurantes S4 - Former aux métiers de la société post-carbone Orientations sectorielles</p> <p>Industrie I1 - Réaliser des économies d'énergie dans les différents secteurs industriels I2 - Maîtriser les émissions polluantes du secteur industriel I3 - Repenser l'organisation de l'activité industrielle sur les territoires</p> <p>Agriculture AG1 - Promouvoir une agriculture proche des besoins des territoires AG2 - Promouvoir une agriculture et une sylviculture responsables et tournées vers l'avenir</p> <p>Tourisme : TO1 - Développer un tourisme compatible avec les enjeux climatiques</p> <p>Production énergétique E4.1 Mobiliser la biomasse forestière plus intensément et dans le respect de l'environnement E4.6 Accompagner les efforts de recherche et développement en matière de gazéification de la biomasse E6.1 Faire le pari du solaire thermique - Susciter un marché pérenne basé sur la qualité E7.2 Poursuivre le développement du photovoltaïque en vue de la parité réseau de demain - Contribuer au développement d'une filière locale compétitive, dans les domaines de la production, de l'installation et de la maintenance des équipements E7.4 Faire de la région Rhône-Alpes un pôle d'excellence reconnu pour l'énergie solaire</p> <p>Orientations transversales Qualité de l'air A1 – Adapter les politiques énergie aux enjeux de la qualité de l'air - A1.2 Le secteur industriel - A1.4 L'agriculture</p>	<p>Principe général de la décentralisation : Concurrent avec l'État à l'aménagement du territoire et à l'amélioration du cadre de vie</p> <p>Intervention dans la définition de la politique de développement économique : - Intervention pour favoriser le développement économique (L2252-2 CGCT), en cas de défaillance de l'initiative privée et si un intérêt public le justifie - Création, suppression, gestion et concours financier des services publics industriels et commerciaux (SPIC) communaux (L 2253-1 CGCT) - Possibilité de concertation par la région sur les projets régionaux (L4211-1 CGCT) - Concertation par la région sur le SRDE - Concertation par la région en cas d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région (L1511-3 CGCT)</p> <p>Aides financières aux acteurs économiques et à l'aménagement : - Participation aux aides régionales à destination des entreprises (L1511-2 et L1511-5) - Élaboration et mise en œuvre de projet d'aides ou régimes d'aides compatibles avec les stratégies de développement de l'État et sous l'accord de la région (L 1511-1-1 et L1511-2) - Aides aux entreprises pour la création ou l'extension d'activités économiques (L1511-3) - Subventions aux organismes ayant pour objet de participer à la création ou à la reprise d'entreprises (L1511-7 CGCT) - Aides aux entreprises en difficulté (L3231-3 CGCT) - Aides au milieu rural pour le maintien des services nécessaires à la population rurale (L3231-3 CGCT) - Programme d'aide à l'équipement rural (L3232-1CGCT) - Conseils aux entreprises, stages de formation, aides à la prospection de nouveaux marchés, etc...</p> <p>Emploi, formation professionnelle et insertion : - Concurrent au service public de l'emploi - Possibilité de participation aux maisons de l'emploi (articulation des besoins en emploi et en formation) - Responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des titulaires du RSA : - Programme départemental d'insertion - Pacte territorial d'insertion</p> <p>Tourisme : - Élaboration du schéma d'aménagement touristique départemental par le comité départemental du tourisme (L132-2 CT) - Élaboration du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (L361-1) - Coopération et coordination avec les autres collectivités territoriales dans le domaine du tourisme (L111-1 CT) - Aides à l'équipement rural pour favoriser la mise en œuvre de projets à vocation touristique (L3232-1 CGCT)</p> <p>Sylviculture : Consultation sur les Orientations Régionales Forestières (ORF) Alimentation : - Restauration collective (administration, cantines scolaires etc.) - Sensibilisation des habitants - Soutien des associations</p> <p>Divers : - Animation de réseaux et liens avec les représentants (CCI, Chambres d'Agriculture, ...) - Maîtrise d'ouvrage ou encadrement des Zones d'activités économiques</p>	<p>Développer les alternatives à la voiture</p> <p>Accompagner la forêt et l'agriculture face aux enjeux climatiques et énergétiques</p> <p>Économies d'énergie et énergies renouvelables</p> <p>Promouvoir une consommation responsable</p> <p>Pour un urbanisme et un aménagement maîtrisé</p>	<p>02.3</p> <p>03.5a</p> <p>03.6a</p> <p>03.6b</p> <p>03.1</p> <p>03.4</p> <p>03.7</p> <p>03.8</p> <p>03.9a</p> <p>03.9b</p> <p>03.11</p> <p>03.12</p> <p>03.13</p>	<p>Accompagner les PDE et PDIE, et promouvoir le télétravail sur le territoire</p> <p>Valoriser et soutenir la filière bois</p> <p>Encourager l'adaptation des pratiques agricoles</p> <p>Approfondir la connaissance des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) dans l'agriculture</p> <p>Mettre en place une filière de valorisation des déchets fermentescibles par méthanisation</p> <p>Soutenir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre des politiques départementales</p> <p>Promouvoir une alimentation saine de proximité de saison : éduquer au goût, faire évoluer les menus dans les cantines et limiter le gaspillage alimentaire</p> <p>Soutenir les circuits de commercialisation de proximité dans les collèges et les établissements médico-sociaux</p> <p>Réduire la production de déchets des Rhodaniens</p> <p>Réduire la production de déchets de la collectivité</p> <p>Conditionner les aides du Département à des critères développement durable</p> <p>Soutenir la préservation des zones humides</p> <p>Soutenir et promouvoir la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains sur tout le territoire rhodanien</p>

8- Offre énergétique - Énergies renouvelables

Orientations du SRCAE	Principaux leviers d'intervention des Départements	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET	
<p>Orientations sectorielles</p> <p>Agriculture</p> <p>AG1 – Promouvoir une agriculture proche des besoins des territoires - AG1.4 Développer les énergies renouvelables dans l'agriculture</p> <p>Production énergétique</p> <p>- E1 Développer la planification des EnR au niveau des territoires - E2 Assurer un développement soutenu, maîtrisé et de qualité de la filière éolienne - E3 Réconcilier l'hydroélectricité avec son environnement - E4 Développer le bois énergie par l'exploitation durable des forêts en préservant la qualité de l'air - E5 Limiter nos déchets et développer leur valorisation énergétique - E6 Faire le pari du solaire thermique - E7 Poursuivre le développement du photovoltaïque en vue de la parité réseau de demain - E8 Développer les réseaux de chaleur et privilégier le recours aux énergies renouvelables - E9 Développer une filière géothermique de qualité - E10 Adapter l'évolution des réseaux d'énergie aux nouveaux équilibres offre/demande - E11 Augmenter les capacités de stockage de l'électricité</p> <p>Orientations transversales</p> <p>Qualité de l'air</p> <p>A1 Adapter les politiques énergie aux enjeux de la qualité de l'air - A1.3 La combustion de la biomasse</p>	<p>Planification et aménagement du territoire : Personne publique associée à l'élaboration de SCOT, PLU Carte communale</p> <p>Actions de maîtrise de l'énergie : Obtention de certificats d'économies d'énergie (CEE) (L2234 CGCT)</p> <p>Développement de la production d'énergie renouvelable – Gestion des déchets : - Élaboration de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (L541-14 CE ; orientations dans le sens de la Loi Grenelle, ex : valorisation des déchets) : - animation de réseaux - sensibilisation - exemplarité - suivi et évaluation - Élaboration de plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics (L541-14-1 CE) - Collecte, transport, traitement des ordures ménagères et autres déchets en cas de délégation par les communes ou l'EPCI (L2224-13 CGCT)</p> <p>Organisation des réseaux et distribution d'énergie : - Autorité organisatrice du réseau public de distribution s'il exerce cette compétence à la date du 11 août 2004 (L2224-31 CGCT) - Maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz (sous réserve de constituer un organisme de distribution) - Règlement de la répartition des aides à l'électrification entre les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale (L3232-2 CGCT) - Conférence départementale pour l'élaboration du bilan détaillé de la mise en œuvre du programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution</p> <p>Initiatives diverses : - Soutien financier (subventions ou mécanismes divers) en faveur de l'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables - Maîtrise d'ouvrage de projets de production d'énergie renouvelable sur le patrimoine de la collectivité - Pilotage et réalisation d'études - Animation de réseaux</p>	<p>Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain</p>	01.3a	Établir une charte bâtiment contenant des outils d'aide pour la conduite des travaux sur les bâtiments départementaux
			01.3c	Améliorer la connaissance des bâtiments, à commencer par le repérage des plus énergivores, afin d'élaborer et mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement
		<p>Économies d'énergie et énergies renouvelables</p>	03.1	Mettre en place une filière de valorisation des déchets fermentescibles par méthanisation
			03.2	Promouvoir le conseil en énergie partagé (CEP) auprès des collectivités territoriales
			03.3	Développer un dispositif mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) avec les collectivités
			03.4	Soutenir le recours aux énergies renouvelables dans le cadre des politiques départementales
		<p>Accompagner la forêt et l'agriculture face aux enjeux climatiques et énergétiques</p>	03.5a	Valoriser et soutenir la filière bois
			03.5b	Garantir l'approvisionnement en bois énergie des chaufferies bois publiques
			03.6a	Encourager l'adaptation des pratiques agricoles
			03.6b	Approfondir la connaissance des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) dans l'agriculture
<p>Promouvoir une consommation responsable</p>	03.9a	Réduire la production de déchets des Rhodaniens		
	03.9b	Réduire la production de déchets de la collectivité		

9 - Qualité de l'air

Orientations du SRCAE	Principaux leviers d'intervention des Départements	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET	
<p><u>Orientations sectorielles</u></p> <p>Urbanisme et transports</p> <p>UT1 – Intégrer pleinement les dimensions air et climat dans l'aménagement des territoires UT2 – Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air</p> <p>Bâtiment</p> <p>B2 – Construire de façon exemplaire</p> <p>- Industrie</p> <p>I2 – Maîtriser les émissions polluantes du secteur industriel</p> <p>Production énergétique</p> <p>E4 – Développer le bois énergie par l'exploitation durable des forêts en préservant la qualité de l'air - E5 – Limiter nos déchets et développer leur valorisation énergétique</p> <p><u>Orientations transversales</u></p> <p>Qualité de l'air</p> <p>A1 Adapter les politiques énergie aux enjeux de la qualité de l'air A2 Accroître la prise en compte de la qualité de l'air dans les politiques d'aménagement du territoire A3 Décliner les orientations régionales en fonction de la sensibilité du territoire A4 Améliorer les outils "Air/Énergie" d'aide à la décision A5 Promouvoir une culture de l'air chez les rhônalpins A6 Garantir l'efficacité des plans d'actions sur tous les polluants réglementés A7 Accroître la connaissance pour améliorer l'efficacité des actions</p>	<p>Principe de décentralisation - Principes généraux sur la qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concourent avec l'État à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à l'amélioration du cadre de vie - Activité d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'air (L220-1 Code de l'environnement - CE) : Concours dans le domaine de sa compétence et dans les limites de sa responsabilité, à une politique dont l'objectif est la mise en œuvre du droit reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé - Action d'intérêt général : prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques <p>Participation et représentation aux instances intervenant sur la qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentation au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) : avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels en matière de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère (arrêtés préfectoraux, ...) - Représentation dans les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) <p>Planification et gestion du droit des sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personne publique associée à l'élaboration de SCoT, PLU et Carte communale <p>Aménagement opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiative, approbation, réalisation ou consultation sur les ZAC - Réalisation d'infrastructures et d'équipements publics 	<p>Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain</p>	01.3a	Établir une charte bâtiment contenant des outils d'aide pour la conduite des travaux sur les bâtiments départementaux
		<p>Développer les alternatives à la voiture</p>	02.1a	Optimiser les déplacements professionnels (réunions/formations), inciter au covoiturage et à l'usage des TC
		02.1b	Développer la place du vélo dans les déplacements domicile travail et service	
		02.1c	Diminuer l'impact de l'usage des véhicules de service	
		02.2	Encourager les plans de déplacement des collègues	
		02.3	Accompagner les PDE et PDIE, et promouvoir le télétravail sur le territoire	
		02.4	Développer le covoiturage	
		02.5	Développer la place du vélo en lien avec les collectivités - mettre en avant les différents usages du vélo et du vélo à assistance électrique (domicile travail / loisirs)	
		<p>Accompagner la forêt et l'agriculture face aux enjeux climatiques et énergétiques</p>	03.5a	Valoriser et soutenir la filière bois
		03.5b	Garantir l'approvisionnement en bois énergie des chaufferies bois publiques	
<p>Promouvoir une consommation responsable</p>	03.9a	Réduire la production de déchets des Rhodaniens		
03.9b	Réduire la production de déchets de la collectivité			

10- Vulnérabilité et adaptation						
Orientations du SRCAE	Principaux leviers d'intervention des Départements	Orientations du PCET	Actions concrètes du PCET			
<p>Orientations structurantes S2 – Lutter contre la précarité énergétique Orientations sectorielles Urbanisme et transports UT1.4 – Rendre la ville plus désirable et plus vivable Agriculture AG1.3 - Maîtriser la consommation d'eau et préserver sa qualité AG2.1. - Adapter l'agriculture régionale aux enjeux du changement climatique AG2.4 - Orienter la gestion forestière pour intégrer les pratiques durables et le changement climatique Tourisme TO1.2 - Orienter les politiques consacrées au tourisme, notamment de montagne, vers l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique Orientations transversales Adaptation AD1 - Intégrer l'adaptation climatique dans les politiques territoriales - AD1.1 Aménager en anticipant le changement climatique - AD1.2 Gérer les canicules comme un enjeu de santé publique AD2 - Gérer la ressource en eau dans une perspective de long terme - AD2.1 Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique sur la ressource en eau - AD2.2 Assurer une cohérence de l'action publique par une gouvernance adaptée de la ressource en eau - AD2.3 Promouvoir une véritable adéquation entre aménagement du territoire et gestion de la ressource - AD2.4 Evoluer vers une économie peu consommatrice d'eau pour faire face aux situations de rareté en eau - AD2.5 S'organiser face à la pénurie de la ressource en eau AD3 – Améliorer et diffuser la connaissance des effets du changement climatique pour notre région</p>	<p>Gestion des risques pesant sur les personnes : - Contribution à la gestion du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (L1224-2, L1224-35-1 et L1224-35 CGCT) - Avis sur le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (L6161-40 CGCT) - Coordination de l'action sociale en direction de l'enfance et de la famille, des jeunes en difficulté et des personnes âgées - Co-pilotage du plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels Documents de planification transversaux et moyens d'actions associés : - Personne publique associée à l'élaboration des SCOT, PLU, cartes communales - Association et avis sur DTADD (L113-2 CU) - Possibilité de prendre des mesures nécessaires à la mise en œuvre des DTADD : projets d'intérêts généraux et tout projet d'ouvrage, travaux ou protection présentant un caractère d'utilité publique destinée à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles, à l'aménagement agricole et rural ou à la préservation des continuités écologiques (L121-9 CU) Gestion de la biodiversité : - Association à l'élaboration du SRCE - Possibilité d'être maître d'ouvrage ou AMO pour tous travaux contribuant à préserver ou à restaurer les continuités écologiques de la trame verte ou de la trame bleue d'un SRCE adopté Gestion de la ressource en eau : - Association à l'élaboration du SDAGE, siège à la CLE élaborant le SAGE - Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau prenant en compte les adaptations nécessaires au changement climatique (L211-1 CE) - Mission d'intérêt général de préservation et de gestion durable des zones humides (L211-1-1 CE) - Valorisation du patrimoine naturel et hydrographique - Assistance technique (par convention) aux communes ou EPCI aux moyens insuffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques (L3231-1-1 CGCT) - Intervention dans le fonctionnement et le subventionnement des syndicats mixtes gestion des eaux - Possibilité d'instituer des servitudes d'utilité publique sur des terrains riverains de cours d'eau ou bassin versant ou en zone estuarienne (L211-12 CE) - Possibilité de prescrire au preneur des modes d'utilisation du sol, afin d'en préserver ou restaurer la nature et le rôle (L211-13 CE) Agriculture et forêt : Possibilité de prescrire ou exécuter des travaux présentant, du point de vue agricole ou forestier, un caractère d'intérêt général ou d'urgence (L151-36 du code rural) Divers : - Études de vulnérabilités au changement climatique : - Soutien à l'exercice des compétences aux communes qui le demandent (3233-1 CGCT) - Sensibilisation, communication et formations</p>	Habitat et patrimoine : investir aujourd'hui pour économiser demain	01.1	Renforcer la politique de rénovation de l'habitat privé		
					01.2	Inciter les établissements médico-sociaux à réduire leurs consommations et à intégrer les enjeux climatiques
				Accompagner la forêt et l'agriculture face aux enjeux climatiques et énergétiques.	03.5a	Valoriser et soutenir la filière bois
					03.6a	Encourager l'adaptation des pratiques agricoles
					03.6b	Approfondir la connaissance des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) dans l'agriculture
				Promouvoir une consommation responsable	03.7	Promouvoir une alimentation saine de proximité de saison : éduquer au goût, faire évoluer les menus dans les cantines et limiter le gaspillage alimentaire
					03.8	Soutenir les circuits de commercialisation de proximité dans les collèges et les établissements médico-sociaux
					03.9a	Réduire la production de déchets des Rhodaniens
					03.10a	Maintenir les services d'assistance technique aux collectivités dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, et des milieux aquatiques
				Pour un urbanisme et un aménagement maîtrisé	03.10b	Consolider la durabilité des services de l'eau par les stratégies de gestion patrimoniale
					03.11	Conditionner les aides du Département à des critères développement durable
					03.12	Soutenir la préservation des zones humides
					03.13	Soutenir et promouvoir la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains sur tout le territoire rhodanien

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

Hôtel du Département
29-31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

 **N° Vert** **0 800 869 869**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.rhone.fr